

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou; Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin; René Moreux, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

30 ^e Liste des souscripteurs.....	461
L'Œuvre du Comité : La réunion générale annuelle; causerie sur la Russie, par M. PAUL LABBÉ; la mission Gervais-Courtellemont.....	462
Nos Relations avec le Siam, par ROBERT DE CAIX..	473
Le Chemin de fer de Bagdad.....	477
Le Budget du ministère des Colonies.....	480
Les Guinées de l'Inde, par E. P.....	481
Le Chemin de fer du Yunnan.....	482
La Russie et le Japon.....	484
La Navigation du golfe Persique, par A. JOUANNIN.	486
Le Confit tibétain, par C. M.....	487
Les Affaires étrangères à la Chambre.....	488
Correspondance : Lettre de M. Bertin.....	489
Variétés : La Légion étrangère, par CHALVAN.....	490
Asie Française : Les cours de la piastre. — L'amélioration des riz de Cochinchine. — La mise en valeur du sol par l'immigration chinoise. — Le chemin de fer de Saïgon à Bienhoa. — Les tramways sur route en Indo-Chine. — La lèpre. — Recrutement des tirailleurs annamites. — Recettes du service forestier de l'Indo-Chine. — Les mines d'or au Laos, par M. LANTENOIS, ingénieur.....	498
Siam : L'administration de la justice. — La navigation allemande.....	504
Chine : Chemins de fer. — Les services maritimes allemands vers l'Extrême-Orient. — L'affaire du <i>Sou-pao</i> . — Les services français du delta de Canton. — Une Chambre de commerce italienne à Shanghai. — Le chemin de fer allemand du Chang-toung. — Le Fo-kien et l'indemnité.....	505
Japon : L'état de l'opinion et la question russo-japonaise. — Les instituteurs japonais.....	507
Asie Russe : Les chemins de fer. — Deux missions nouvelles. — La navigation russe à Nagasaki. — Les mines d'or de Sibérie Orientale. — Le gouvernement russe et l'Eglise arménienne.....	508
Turquie : Le commerce de l'île de Rhodes en 1902.	509
Perse : Le voyage de lord Curzon. — Le nouveau grand vizir et la situation politique. — La Russie dans le golfe Persique. — Les colis postaux.....	510
Asie Anglaise : Affaires d'Afghanistan. — Les mines de charbon de l'Inde. — Commerce de la Birmanie par terre en 1902-1903.....	512
Nominations officielles.....	514
Bibliographie.....	516
CARTES	
Carte du Yunnan (mission Gervais-Courtellemont)...	473
Carte des chemins de fer d'Asie Mineure (avec tracé du chemin de fer de Bagdad).....	479

30^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.	
* Emile Courtois, receveur des postes en Indo-Chine	25 »
* La B ^{ne} Thénard, à Paris	25 »
Ecole militaire d'infanterie.	12 »
Général Puel, direct. de l'artillerie au minist. de la marine.	25 »
* Capit. Ferry, de l'infanterie coloniale	15 »
* Bibliothèque des officiers du 1 ^{er} tonkinois	12 »
* Wilden, à Paris.	12 »
* Réunion des officiers de Bastia	12 »
* Naus, ministre des douanes de Perse.	12 50
* Henri Naus, industriel.	12 50
Bibliothèque des officiers du 67 ^e d'infanterie.	12 »
Bibliothèque des officiers du 4 ^e tonkinois	12 »
* D ^r F. de Ribier, médecin sanit. en Indo-Chine.	25 »
A.-H. Dyé, lieut. de vaisseau.	12 »
Claudius Madrolle, explorateur	25 »
Bibliothèque des officiers du 9 ^e colonial.	12 »
M ^{rs} de Moustier.	100 »
Lieut. Javouhey, de l'infanterie coloniale	25 »
<i>A reporter. . .</i>	386 »

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i>	386 »
Ecole spéciale militaire	12 »
Lieut. Clemençon, de l'infanterie coloniale.	12 »
* Régie générale de Chemins de fer à Paris.	12 »
* C. Dedin-Laporte, négociant à Bergerac.	12 »
Souscriptions diverses.	17 »
TOTAL.	451 »

AVIS IMPORTANT

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

Tous les souscripteurs reçoivent le *Bulletin* du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

L'ŒUVRE DU COMITÉ

LA RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE

Le lundi soir, 9 novembre, le Comité de l'Asie Française a tenu sa réunion générale annuelle, sous la présidence de M. Eug. Étienne, son président. La salle de la Société de Géographie était trop petite pour contenir le nombreux public qui avait répondu à notre appel.

Avaient pris place aux côtés du président :

MM. Senart, membre de l'Institut, vice-président du Comité; Bertin, directeur des constructions navales; colonel de la Panouse, directeur du Comité; Robert de Caix, directeur du *Bulletin*; Charles Picot, trésorier; général Pendezeq, chef de l'état-major général; colonel Lazareff, attaché militaire de Russie; Charles-Roux, J. Chailley, François Deloncle, Aymonier, Gauthiot, Georges Picot, Cordier, M^{me} Massieu, Claudius Madrolle, Charles-Eudes Bonin, Gervais-Courtellemont, Colrat, J.-H. Franklin, Campain, Charles Mourey, Edouard Payen, etc., etc.

En ouvrant la séance, M. Étienne a prononcé l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

En vous conviant à cette assemblée générale, le Comité de l'Asie Française n'a pas eu la prétention de vous faire un exposé complet des travaux effectués au cours du dernier exercice. Nous désirons simplement vous faire con-

naître, en quelques mots précis, les raisons de la constitution du Comité et le but qu'il poursuit.

C'est au lendemain des tragiques événements qui s'étaient déroulés en Chine que certaines personnes, justement émues de ces terribles catastrophes, ayant le sentiment très net des grands intérêts de la France dans ces régions et le très vif souci de défendre la situation qu'elle occupe dans les mers de Chine et dans le vaste empire indo-chinois qu'elle s'est constitué, ont pensé qu'il était utile, indispensable même d'étudier toutes les questions qui pouvaient s'agiter en Extrême-Orient et les moyens d'y assurer le rayonnement de notre influence.

C'est ainsi que s'est constitué le Comité de l'Asie Française. Aussitôt formé, il a pensé que son premier devoir pour saisir l'opinion, pour la frapper et la pénétrer, était de créer un *Bulletin* mensuel dans lequel toutes les questions intéressant l'Indo-Chine française et les pays qui l'avoisinent, aussi bien le Siam et les Indes néerlandaises que la Chine, le Japon et la Corée seraient traitées, discutées et, si possible, solutionnées.

Ce *Bulletin* a de nombreux adhérents, ils sont aujourd'hui plus d'un millier. Tous ceux qui l'ont lu savent avec quelle compétence, quel souci de l'avenir sont étudiés les problèmes qui se présentent à l'heure actuelle en Extrême-Orient.

Vous voudrez avec moi rendre hommage au directeur de ce *Bulletin*, à M. Robert de Caix, rédacteur au *Journal des Débats*, qui s'est attaché à son œuvre avec un dévouement incessant et une activité sans égale. Et vous adresserez aussi toutes vos félicitations à ses collaborateurs, des jeunes gens pour la plupart, mais très instruits et très documentés.

Ne bornant pas là son œuvre de propagande, le Comité a pensé qu'il devait, sinon provoquer lui-même des missions — ses ressources ne le lui permettent pas encore — du moins encourager celles que de hardis pionniers entreprennent.

M. Étienne rappelle ensuite l'intéressant voyage de M. Gervais-Courtellemont au Yunnan et au Thibet; celui de M. Robert de Caix qui, pour diriger avec plus d'autorité le *Bulletin du Comité*, a voulu parcourir le Siam, l'Indo-Chine française, la Chine, le Japon, la Corée, et qui est revenu à Paris par le Transsibérien, la mission que poursuit actuellement M. Jouannin, secrétaire général du Comité, dans le golfe Persique et en Perse; enfin les nombreux voyages en Extrême-Orient de M. Claudius Madrolle, qui a récemment publié un *Guide en Indo-Chine* et qui prépare un *Guide du voyageur en Chine*.

Telle est, dit en terminant M. Étienne, l'œuvre du Comité de l'Asie Française. Pour être encore modeste, elle est digne de toute l'attention de ceux qui s'intéressent à l'avenir colonial de la France en Extrême-Orient. Pour obtenir des résultats plus décisifs, le Comité sollicite le concours de tous les hommes de bonne volonté. Plus le nombre de ses adhérents sera considérable, et plus il se sentira encouragé à mener à bien l'œuvre qu'il poursuit pour favoriser le développement de l'influence française dans cette Asie qui offre un si vaste champ d'activité aux entreprises européennes. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président du Comité a donné ensuite la parole à M. Paul Labbé, qui a fait la conférence suivante, illustrée de projections électriques aussi nombreuses

qu'intéressantes, et fréquemment coupée par les applaudissements.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 27 août 1896, jour où aboutirent les pourparlers entre la Russie et la Chine, on peut dire que le sort et l'avenir de la Mandchourie étaient décidés. Le gouvernement chinois donnait à la Banque russo-chinoise la concession et le droit d'exploitation du Transmandchourien et il était arrêté que les travaux devaient commencer le 10 août 1897 au plus tard. Le gouvernement chinois conservait le droit de racheter, trente-six ans après l'achèvement de la voie nouvelle et après l'ouverture de son exploitation, la ligne du Transmandchourien en remboursant toutes les sommes dépensées pour sa construction, capital et intérêts, et en acquittant toutes les dettes contractées pour les besoins de l'exploitation. C'était déjà la mainmise de la Russie sur la Mandchourie tout entière, et ce sont ceux qui le comprirent le mieux qui feignirent de l'ignorer le plus longtemps.

La Russie avait été amenée par la force des choses à achever l'œuvre du Transsibérien par la création d'un Transmandchourien : les raisons qu'on en a données officiellement étaient les moins bonnes; on a parlé des difficultés techniques qui entravaient la prolongation de la ligne depuis Sretensk jusqu'à Khabarovsk où aboutissait déjà la ligne dite de l'Oussouri : à vrai dire, les difficultés étaient presque aussi grandes et les conditions matérielles presque aussi défavorables en Transbaïkalie et dans la région des monts Khinganes que dans le bassin du fleuve Amour et le chemin de fer qui contournera le lac Baïkal offre déjà beaucoup plus d'obstacles aux ingénieurs. Cependant ces deux lignes ont été décidées parce qu'elles étaient nécessaires et il n'est pas impossible que l'on construise un jour une troisième ligne qui suivra le fleuve Amour, celle-là même qu'on disait si difficile. La vérité est que la Russie a compris qu'en répandant la vie dans la Sibérie, en y amenant des colons, des marchands et des industriels, elle pouvait espérer devenir la grande puissance d'Extrême-Orient; malheureusement les côtes d'extrême Sibérie sont baignées par des mers que les glaces encombrant en hiver, le port de Vladivostok, avec sa baie merveilleuse, ceux de Sainte-Olga, de Port-Impérial, de Castries et de Nikolaïevsk (ce dernier d'ailleurs ayant une importance commerciale que n'ont pas les trois précédents) ne paraissent pas suffisants aux ambitions de la Russie. Une convention fut conclue en 1898 dont le protocole complémentaire fut signé la même année à Pétersbourg, se rapportant à la concession faite à la Russie de Port-Arthur et de Da-lian-van pour un terme de vingt-trois ans, en qualité de territoires affermés.

Depuis les Russes ont travaillé en Mandchourie avec une ardeur incomparable. Malheureusement nous ne pouvons suivre dans les détails les travaux entrepris par les Russes; les renseignements nous arrivent défigurés, les nouvelles les plus fantaisistes circulent et abusent de la bonne foi des Européens. On se demande d'où viennent et où sont fabriquées les dépêches de tous ces journaux que les crieurs du soir nous imposent et que souvent nous n'osons pas — tant leur insistance est grande — ne pas leur acheter. Je ne vous parlerai donc que de ce que j'ai vu de mes propres yeux, que des nouvelles dont l'exactitude a été confirmée par des faits certains. Les dépêches d'Extrême-Orient ne résistent pas souvent à un examen un peu attentif : ne nous a-t-on pas parlé dernièrement des centaines d'écoles ouvertes par la Russie en Mandchourie? N'avons-nous pas vu des feuilles sérieuses discuter sur une guerre russo-japonaise, annoncée par une dépêche venue d'Honolulu? Enfin ne nous a-t-on pas dé-

claré que la flotte américaine était allée jeter l'ancre à Moukden, c'est-à-dire en pleine terre, ce qui est peu probable, quelle que soit l'idée qu'on se fasse de l'intrépidité américaine. Ce sont les nouvelles les plus fausses que les journaux répètent, parce qu'il leur est matériellement impossible de les contrôler. Il en est ainsi d'ailleurs dans tous les pays : je me souviens que le *Journal de Saint-Petersbourg*, qui se publie en français, annonça un jour que je rapportais de mes voyages des récits très intéressants : à l'imprimerie, on lut mal le mot *récit* : le *c* et l'*i* accolés se changèrent en *a*, et le journal annonça que je rapportais des *réats* très intéressants ; tous les journaux français annoncèrent ma découverte et bien des amis vinrent chez moi pour voir ce que c'était que ces *réats* si intéressants!

Deux faits expliquent cette année les progrès de la politique russe en Extrême-Orient; ce fut d'abord le rapport de M. Vitte sur son voyage en Asie russe, document historique de tout premier ordre, où des ambitions secrètes se dévoilent et où involontairement peut-être on laisse soupçonner ce qu'on ne pourrait pas dire encore : on sentait à la lecture du rapport que la Russie allait de l'avant, sachant ce qu'elle voulait et que son œuvre en Extrême-Orient se poursuivait avec une incomparable logique. Puis le général Kourapatkine partit à son tour en Extrême-Orient et l'on se demanda anxieusement ce qui s'était passé à Port-Arthur entre le ministre de la Guerre, l'amiral Alexeïev et les chargés d'affaires russes venus de Séoul, de Tokyo et de Pékin, pendant les fameuses conférences dont parlèrent si longuement les journaux de tous les pays : c'est alors qu'un oukase de l'Empereur parut : l'amiral Alexeïev était nommé lieutenant général en Extrême-Orient : jamais peut-être pareil pouvoir n'avait été en Russie accordé à un homme. L'amiral devenait aussi général en chef, il prenait sous sa haute direction tous les services, toutes les administrations, la police, le contrôle du commerce et de la colonisation non seulement dans le Kouantoung, mais aussi dans le territoire de l'Amour, c'est-à-dire dans tous les pays russes limitrophes de la Mandchourie. Le pouvoir suprême lui était en outre conféré pour le maintien de l'ordre et de la sécurité dans la zone du Transmandchourien. Pour accentuer peut-être la signification de l'oukaze impérial, la Russie envoya de nouveaux bateaux de guerre en Extrême-Orient, sa flotte s'augmentait de jour en jour. La création de la lieutenance générale venait en son temps, la Russie faisait savoir qu'elle se sentait forte et, selon l'expression si juste de notre rédacteur en chef, la question de la Mandchourie fut alors résolue par le consentement universel : malheureusement la marche en avant de la Russie n'était pas terminée, on lui soupçonnait d'autres prétentions, et des difficultés nouvelles vinrent se greffer sur la question de Mandchourie.

Puisque maintenant la lieutenance générale est créée, voyons tout d'abord quelles sont les races qui sont soumises à sa haute direction. Il y a d'abord dans la région deux catégories de Russes bien distinctes : les Cosaques et les colons.

Sur les frontières et le long du fleuve Amour sont établis les villages des Cosaques : une bande de terre de 25 kilomètres environ est la propriété commune et indivisible de l'armée cosaque; chaque habitant reste à la disposition de son général depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-six : dans les villages, les soldats s'occupent entre temps de culture, de chasse et de pêche; ils excellent surtout à faire travailler les indigènes qui les entourent.

Les Cosaques ne forment pas une race spéciale et les types très divers que l'on rencontre parmi eux le prouvent surabondamment. Après la destruction des royaumes tatars, des aventuriers de toute sorte se rassemblèrent

dans les bassins de la Basse Volga et de l'Oural : à Moscou on les appelait les brigands, ils se donnaient le titre d'hommes libres. Ils sont avant tout soldats, ils ont tous les qualités, mais aussi, portés au suprême degré, tous les défauts du métier. Ils sont braves et intrépides, mais pillards et brutaux : ce sont eux qui ont été chargés par le tristement célèbre général Gribski de jeter dans le fleuve Amour les cinq mille Chinois de la province à l'époque de la révolte des Boxers. Il faut passer sous silence ces affreux massacres dont toute la Russie a rougi et s'est indignée sincèrement.

Les Russes sont cependant très fiers de leurs soldats cosaques qu'ils redoutent un peu, et lorsqu'on les voit passer sanglés dans leurs tcherkesses rouges ou bleues, brunes ou violettes, et exécuter sur leurs chevaux infatigables leur merveilleux exercice de voltige, ils donnent bien l'impression du courage et de l'intrépidité dont ils ont fait preuve dans leur si héroïque histoire. Si, pendant une cérémonie, ils sont chargés de maintenir l'ordre, les moujiks s'écartent respectueusement, ils savent que les poings des soldats cosaques sont lourds : je me souviens que, lorsque la foule venait saluer le corps de l'empereur défunt, les Cosaques étaient chargés du service d'ordre : je vis une femme, bien mise d'ailleurs, qui pour passer au premier rang bousculait les gens placés devant elle ; elle était jolie, et pour cette raison peut-être les hommes s'écartaient sans trop rien dire : un Cosaque alors s'approcha, il se pencha et sans descendre de son cheval, il saisit la pauvre femme par la nuque, la souleva et alla la déposer, muette d'épouvante, à la place qu'elle n'aurait pas dû quitter.

J'ai vu un jour une compagnie de cent hommes à cheval : cinquante vêtus de la blouse blanche tenaient leurs sabres à la main, les autres sanglés dans de longs uniformes, le bonnet à poil sur la tête, étaient armés de lances. A 300 mètres d'eux, des poteaux furent fichés en terre ; sur l'un était placée une botte de foin, sur l'autre une branche à laquelle était noué un ruban rouge. A un signal donné, deux hommes arrivèrent à toute bride : l'un devait au triple galop couper, d'un seul coup de sabre, la tige flexible à l'endroit même où était fixé le ruban, tandis que l'autre soldat, passant à la même allure, enfilait avec sa lance la botte de foin placée sur l'autre poteau. Puis les soldats se livrèrent devant moi à des exercices comme en exécutent dans les cirques les écuyers les plus célèbres : tout à coup, un Cosaque, simulant l'ennemi qui s'échappe, lança son cheval au quadruple galop ; l'animal partit à une vitesse prodigieuse : deux autres soldats le poursuivirent ; l'un d'eux allait atteindre le fugitif, lorsque celui-ci se retourna, tira un coup de revolver et de l'éperon excita encore son cheval affolé ; le second Cosaque cependant s'était laissé tomber, désarçonné, comme un mort ; le troisième, sans ralentir l'allure de son cheval, se suspendit par les pieds, ramassa son camarade, et le soulevant dans un rétablissement prodigieux, le coucha devant lui sur la selle, tout en poursuivant toujours le fugitif.

Pendant un exercice un soldat tomba :

« C'est un maladroit ! dit un vieux Cosaque à barbe blanche qui se trouvait près de moi.

— Alors de votre temps, commençais-je en riant...

— De mon temps on ne tombait pas ! »

On comprendra qu'en pratiquant dès l'enfance de pareils exercices, les Cosaques deviennent des hommes superbes : nous ne gagnons pas à la comparaison.

« Décidément, disait un jour à mi-voix derrière moi une femme cosaque, je n'ai plus l'envie d'aller en France : tous les Français que je vois sont vraiment trop petits ! »

Malheureusement, si j'ai conservé un excellent souvenir des Cosaques de l'Oural, je ne puis oublier combien souvent m'ont menti ceux que j'ai rencontrés en Sibérie ; ils

m'ont trop souvent renseigné quand ils ne savaient pas, et refusé de me répondre quand au contraire ils savaient : combien je leur préfère les paysans !

Les Cosaques ont eu le rôle brillant, les paysans ont le rôle utile ; les premiers sont les conquérants, les seconds les colonisateurs. J'aime beaucoup les paysans russes : ce sont de braves gens dont on fait ce qu'on veut quand on sait les prendre ; ils possèdent les plus rares qualités, ils sont honnêtes, hospitaliers, et surtout bons enfants. L'émigration des paysans de Russie dans le pays de l'Amour a été grande. Les paysans qui désirent émigrer doivent tout d'abord en demander la permission ; puis ils envoient, soit un par famille, soit un par groupe des délégués en Sibérie. Le chef de l'émigration, établi à Tcheliabinsk sur le versant asiatique des monts Ourals, reçoit les délégués qui lui indiquent la région où ceux qu'ils représentent voudraient aller habiter. S'il y a des terres disponibles dans la province ou le district désigné, les délégués vont les visiter et retournent ensuite annoncer à leurs camarades le résultat de leurs négociations. Pendant deux ans, les terres restent à la disposition des paysans : chaque individu mâle reçoit dès son arrivée dans la région du fleuve Amour 15 dessiatines, c'est-à-dire 16 hectares de terre. Jadis ils se rendaient sur la terre d'exil en caravanes ou par mer, aujourd'hui le Transsibérien a notablement facilité l'émigration. La vie est dure qui attend en Sibérie les pauvres paysans : ils reçoivent des terres en abondance, mais quel travail faudra-t-il pour les labourer et les ensemercer, ces terres vierges composées de prairies, de brousse, de marais et de forêts ? Il faut tout d'abord construire une maison ; l'homme retrouve à peu près le même genre de travail qu'en Russie, mais la femme a tout à faire, tout à créer : elle souffre davantage. Seule au logis, elle pense au pays natal, aux parents quittés, aux enfants restés en route malades dans un hôpital de rencontre : la nostalgie la peut vaincre alors, et chaque soir l'homme rentrant fatigué la trouvera en pleurs, et quand la femme pleure, l'homme est vite découragé.

Et puis il y a les années mauvaises, et elles sont nombreuses dans le bassin de l'Amour : les terres seront sans doute bonnes plus tard, elles sont très marécageuses aujourd'hui : c'est par le feu que les paysans luttent contre l'humidité et ils sont arrivés à de très bons résultats. La pluie tombe si fréquemment que le blé se couvre de champignons minuscules ; les paysans l'appellent le « blé ivre », parce qu'ils prétendent qu'il a trop absorbé d'eau ; les bestiaux n'en veulent pas et l'estomac des hommes ne le peut supporter. Quand on voyage sur le fleuve, on aperçoit des plaines entières qui brûlent, et sur la ligne de Vladivostok à Khabarovsk, on avance parfois entre deux incendies, flambant pendant une verste entière à droite et à gauche de la voie et assainissant peu à peu ce pays.

Malgré tout, à force de ténacité et d'efforts, les paysans peuvent arriver à vivre dans une certaine aisance, mais dans le bassin de l'Amour la population russe est composée de tristes et mauvais éléments : on ne saurait apprécier trop le vrai Sibérien, qui est honnête et courageux, mais en extrême Sibérie, les forçats échappés et les vagabonds sont nombreux autour des villages, toujours en quête de quelque mauvais coup ; les popes et les fonctionnaires sont avides et bien souvent j'entendais les paysans me répéter cette phrase typique :

« Les gens d'ici ne sont pas les gens de chez nous. »

Les sauvages qui sont leurs voisins ne les effraient guère et ils auraient bien tort de s'en effrayer : Guiliaks ou Oroks, Orokhones ou Oltches, Toungouses ou Solones, Manègres ou Birars, tous les indigènes sont de pauvres gens, très timides et très intimidés, qui n'ont de terrible que le nom. Ils vivent tous misérablement d'une vie à peu

près semblable, car le climat sibérien est également dur pour tous et partout les mêmes nécessités font naître les mêmes lois. Tous ces indigènes sont avant tout chasseurs et pêcheurs. Leurs maisons sont grossièrement faites de bois ou d'écorce d'arbres. L'été, vêtus de costumes légers faits en peaux de poissons ou en fils d'ortie, ils passent leur temps dans leurs barques très longues et très étroites poursuivant les poissons qui, séchés au soleil, seront conservés pour leur servir de nourriture pendant l'hiver ; à cette époque, une vie non moins active commence pour eux ; ils vont dans les forêts chasser l'ours et le glouton, le renard et la zibeline ; ils glissent rapidement sur la neige les pieds attachés à leurs raquettes, longues parfois de plus de deux mètres ; ils voyagent dans leurs traîneaux attelés de chiens qui vont à toute vitesse, dévorant, renversant tout sur leur passage. Les chiens sont leur richesse, ils leur fournissent le vêtement et la nourriture et tiennent lieu parfois de monnaie d'échange : quand l'homme veut se marier, il paie une dot à son beau-père et reçoit une femme en échange de deux ou trois chiens, d'une barque ou d'une marmite, ou de quelques mois de travail dans la hutte du beau-père. La polygamie est pratiquée par les indigènes ; ils ont le culte des esprits, auxquels ils font à toute occasion des sacrifices et ils divinisent toute force naturelle qui les accable sans qu'ils puissent la comprendre. Leurs prêtres sont des sorciers qui portent des costumes bizarres ornés d'objets de toute espèce, de plumes d'oiseaux, de griffes d'animaux sauvages ; ils sont aussi médecins et soignent avec des mots magiques, des chansons et des amulettes.

Les Cosaques et les paysans qui peu à peu s'établissent en maîtres aux places les meilleures pour la pêche, au confluent des rivières, refoulent peu à peu les indigènes, qui disparaissent minés par la tuberculose et par d'autres aussi cruelles maladies : l'eau-de-vie que leur donnent les Russes et les Chinois en échange des produits de leur chasse achève l'œuvre néfaste que la misère avait commencée.

Beaucoup plus résistants sont les Bouriates, peuple mongol qui pratique la religion bouddhique. Comme les musulmans de Russie et de Sibérie, ils ont dû à leur religion une civilisation primitive qui leur a permis d'échapper à l'influence russe sans être anéantis par elle. J'ai vécu de longs mois dans les monastères de leurs prêtres et pendant quelque temps chez une jeune incarnation de Bouddah, qui m'a annoncé sa visite à Paris : l'avenir me réserve peut-être d'avoir à guider un dieu à Paris, mais hélas ! à l'heure actuelle où tout se modernise, je crains que ce dieu ne me demande de le conduire aux Folies-Bergère !

Les Bouriates étaient jadis nomades et conducteurs de troupeaux, ils ne cultivent la terre que forcés par la nécessité et ce nouveau métier ne convient pas à leurs goûts. Le gouvernement russe vient de décider de faire une répartition des terres pour trouver des places nouvelles pour les émigrants. Sous le prétexte que les Bouriates s'occupant d'élevage n'avaient pas besoin de terres fertiles, on a disposé déjà de celles-là : aujourd'hui on veut donner à chacun d'eux un certain nombre de dessiatines, seulement. Les grands troupeaux ne pourront plus vivre, et les indigènes devront cultiver des terres peu propres à la colonisation. Les plus riches d'entre eux, leurs prêtres, les lamas, tout les premiers, les poussent à se plaindre et ont envoyé à Pétersbourg sans succès suppliques sur suppliques. Les lamas ont de beaux temples, entourés de nombreuses maisons de bois, dans lesquelles chacun d'eux vit au milieu de nombreux élèves. Le principal lama, sorte d'archaïque, grand chef de la religion bouddhique en Sibérie, est nommé par la Russie qui le choisit entre trois candidats présentés par les monastères : il vint à Paris

pendant l'Exposition et quand je lui demandai quel présent lui ferait le plus plaisir pour le remercier de son amabilité, il m'a demandé de lui faire obtenir... les palmes académiques ! Il a d'ailleurs été de la dernière promotion.

Il est évident que d'intéressants et de secrets pourparlers ont eu lieu entre la plus vénérée des incarnations de Bouddah, vice-roi du Thibet, et l'empereur de Russie : des ambassades ont été échangées ; mais il est difficile d'admettre que les lamas, que les réformes effraient et pourraient bien ruiner, soient, comme on l'a voulu prendre récemment, les agents secrets de la Russie.

L'influence des lamas n'est pas très favorable à la colonisation russe et les popes luttent avec rage contre elle. Les popes de la Sibérie orientale sont en général très ignorants et très inférieurs à la tâche qui leur incombe. Ils baptisent, mais ils ne convertissent pas ; j'ai vu des gens qui furent baptisés en bloc, sans savoir pourquoi ni comment, d'autres par force et d'autres enfin par surprise. Un baptême rapporte toujours quelque argent et pour toucher la prime, un pope ne craint pas de baptiser deux fois le même sauvage et de l'inscrire dans les statistiques sous deux noms différents : il trouve qu'il n'y a pas de trop petits profits et les femmes des popes surtout sont toujours avides d'argent. Les plus primitifs des sauvages, lorsqu'ils sont convertis pour la forme et sans conviction, honorent cependant l'image qui représente le Dieu de la religion nouvelle, ça leur en fait un de plus :

« Tu sais, me disait un Golde, le dieu du pope est un dieu lui aussi. Il y a tant d'esprits et de dieux dans l'air et dans les eaux, qu'on ne peut tous les connaître. Seulement c'est un dieu tout petit, car lorsque nous l'avons porté dans notre maison, les autres ne se sont pas disputés avec lui, car on dit qu'il est bon, ce qui prouve qu'il n'est pas puissant : les grands dieux sont puissants et aiment à tourmenter les hommes. »

L'ivrognerie est le péché mignon des popes, et parmi mes souvenirs typiques, je n'ai que l'embarras du choix ; j'en veux citer un, pour terminer cette première partie de ma conférence.

Je soupai un soir chez un officier cosaque, lorsque entra le pope du village — un homme charmant — me déclarait l'officier. Le pope témoigna une grande joie à voir un Français, refusa de prendre part à notre repas, mais accepta un petit verre d'eau-de-vie. Il vint à moi, un petit verre dans chaque main :

« Notre Français ne boit que de la bière ! » lui dit l'officier.

Le prêtre resta un moment anéanti, un Français qui ne boit pas d'eau-de-vie ne pouvait être un vrai Français : il avala pourtant le contenu du verre qu'il tenait dans sa main droite, puis en homme d'ordre qui ne veut que rien ne soit perdu, il vida, après un temps d'hésitation, le verre qu'il avait dans sa main gauche. Peu à peu, continuant à boire, il s'échauffa et voulut me forcer à boire à même la bouteille : il était devenu menaçant et montrait ses poings très respectables. « Père Serge, dit tout à coup l'officier, le Français vient de parier que vous ne videriez pas d'un seul trait ce qui reste dans la bouteille. Il faut que vous en soyez capable !

— Il doute, il ose en douter, s'écria le pope indigné mais c'est un jeu, un simple jeu ! »

Il s'assit dans un fauteuil, écarta ses longues boucles rousses et but lentement jusqu'à la dernière goutte, mais la dose avait été trop forte ; il était anéanti et suffoquant ; tout à coup il lâcha la bouteille qui se brisa en tombant, et l'ivrogne s'endormit, la bouche ouverte, sans doute du sommeil du juste. Les verres, les vitres et le samovar lui-même vibraient au bruit de ses ronflements.

Maintenant que vous connaissez les habitants des pays russes où a été instituée la lieutenance générale, je vais, si

vous le permettez, vous en présenter quelques-uns dans mes projections (1).

Au commencement de l'année 1902, on put craindre que le Japon ne sortit de son opposition latente et ne manifestât ouvertement son animosité contre la Russie : ce fut l'époque de la déclaration de l'alliance anglo-japonaise. Je me trouvais à ce moment au Japon.

J'y étais arrivé au mois de décembre 1901, sur un des bateaux de la Compagnie japonaise *Nippon Yusen Kaisha*, qui font le service entre le Japon, la Corée et les ports russes d'Extrême-Orient. A chaque escale, à Nagasaki, à Moji et à Kobé, nous dûmes passer une visite sanitaire. Un médecin montait sur le bateau, le capitaine faisait ranger sur le pont d'un côté les matelots et de l'autre les passagers ; le docteur tâta le pouls de chacun après avoir exigé qu'on lui tirât la langue. Cette visite, un peu enfantine, nous parut comique tout d'abord et ridicule quand elle se renouvela. Lorsque nous descendîmes à Kobé, notre médecin causait, sur le quai, avec un fonctionnaire japonais ; des coureurs se précipitent vers nous pour nous proposer leurs voitures, et un Anglais, qui parlait couramment le japonais, leur donna l'ordre de s'éloigner ; puis gravement, devant le médecin furieux, il leur fit tirer la langue, leur tâta le pouls et fit son choix parmi les traîneurs ahuris, en s'écriant :

« A mon tour de faire passer une visite sanitaire à la japonaise ! »

Je croyais après cette formalité ridicule, que je trouverais au Japon à la fois du repos et de la distraction ! J'étais chargé de négocier des échanges entre les musées français et les musées japonais. Je fus très mal accueilli : les professeurs que je devais voir ne répondaient pas même à mes lettres, et ma seule consolation, bien négative, il est vrai, était de voir que les autres étrangers étaient aussi mal traités que moi.

Pourtant, en y pensant aujourd'hui, il me semble que je dois sacrifier mes petites rancunes à ce qui pourrait bien être la vérité, car si nous avons à nous plaindre des Japonais, ceux-ci n'ont pas moins à se plaindre des Européens. Les temps ne sont pas si loin où les Européens exploitaient sans pudeur les Japonais : ceux-ci prennent leur revanche aujourd'hui. Nous sommes à la fois juges et parties et nous oublions les justes griefs de nos rivaux d'Extrême-Orient. Les années qui viennent de s'écouler ont été dures pour le Japon ; ce petit peuple, comme on a le tort de l'appeler, est un grand peuple : héroïque pendant la guerre de Chine, il a vu la plupart des puissances acquérir des territoires et des concessions au prix du sang qu'il a versé, et il s'est aperçu vite qu'il a fait la guerre pour les autres. Les Anglais se montrèrent favorables aux Chinois tant qu'ils crurent la victoire assurée à ces derniers, et la guerre finie, les Japonais, qui voulurent satisfaire toutes leurs ambitions, se heurtèrent à un triple accord russo-franco-allemand qui se manifesta ouvertement contre eux. Le Japon voulait devenir le rival des pays européens : on essayait donc d'entraver ses efforts ; et pourtant, qu'on le critique injustement ou qu'on l'admire sans faire des réserves nécessaires, on ne peut pas ne pas reconnaître l'activité énorme qu'il a déployée : il a voulu tout faire à la fois et il a trop entrepris ; il a manqué de suite dans les idées et d'ordre dans leur mise en œuvre ; mais l'effort donné a été merveilleux, la somme de travail dépensée, incomparable. Malheureusement les caisses se sont vidées trop vite et l'argent a manqué ; quand la crise éclata terrible, le Japon étonna pourtant encore le monde entier : au moment, en

effet, où sa situation financière était compromise par l'imprévoyance des hommes d'État, par les tendances d'un esprit nouveau, par l'ambition d'imiter l'Europe en empruntant trop souvent ce qu'elle a de moins bon et de moins assimilable, le Japon donna l'illusion de la richesse en organisant sa merveilleuse exposition à Paris en 1900 et en envoyant en Chine, au moment des troubles fomentés par les Boxers, une armée qui fit l'admiration de tous les spécialistes européens.

Au mois de décembre 1901, personne ne semblait prévoir, à Tokyo, le grand événement qui se préparait. L'horizon politique semblait pour le moment tranquille et les diplomatiques respiraient après de chaudes alarmes, dont le public européen n'avait pas compris la raison. On disait pourtant tout bas que les derniers mois avaient été gros de menaces, les Japonais s'étaient sentis profondément blessés par l'accueil raide et significatif que Pétersbourg avait réservé au marquis Ito ; pourtant les rancunes paraissaient calmées et les bonnes relations rétablies. La légation de Russie en témoignait ouvertement son contentement, elle donnait réceptions sur réceptions, les bals y succédaient aux soirées, mais les princes japonais qui devaient toujours les présider manquaient de parole au dernier moment.

On parlait du grand voyage que continuait en Europe le marquis Ito, on disait qu'il était parti pour négocier des emprunts. Le résultat de son voyage, répétait-on, était connu d'avance ; il reviendrait déçu, mais constellé de décorations, de plaques et de crachats, ficelé dans de grands cordons multicolores ; il aurait des croix plein les mains, mais tout dans les mains, rien dans les poches : un diplomate étranger, qui parlait l'argot admirablement, me disait que l'Angleterre, en offrant au marquis l'ordre du Bain, avait simplement voulu « envoyer spirituellement au bain » le représentant de l'Empire du Soleil Levant.

Cependant la presse anglaise tenait à faire échouer avant tout une entente possible entre le tsar et le mikado. Un grand nombre de Japonais parlent et lisent couramment l'anglais, et de nombreux journaux paraissent au Japon en langue anglaise : *Japan Times*, *Daily Mail*, *Japanese Advertiser*, *Herald*, *Kobe Chronicle*, *Nagasaki Press*. Chaque jour, chacun de ces journaux contenait un article tendancieux destiné à exciter les rancunes japonaises contre la Russie. On y racontait en détail ce qui se passait à Pékin, en Corée et en Mandchourie, et plus souvent encore ce qui ne s'y passait pas. Les Anglais s'indignaient hautement de faits dont ils doutaient tout les premiers et les articles portaient des titres, semblables à des exclamations indignées :

« Le quiproquo russe ! La Russie à la raison ! Eché au tsar ! La Russie marche seule ! Elle veut pêcher en eau trouble ! La politique mystérieuse ! » etc. Les Japonais lurent d'abord en souriant tous ces racontars, mais à force de les relire, ils finirent par y croire : on se persuade d'ailleurs facilement de ce qu'on désire.

L'idée d'une alliance étrangère gagnait depuis longtemps du terrain. Une alliance étrangère était pour les Japonais un moyen de réaliser leurs secrètes ambitions et de préparer pour l'avenir une politique purement asiatique dirigée contre les Européens. Malgré le respect qu'on avait pour l'Allemagne, il ne semblait pas qu'on dût s'adresser à elle, les Etats-Unis, avec lesquels on flirtait pourtant, étaient des rivaux : l'avenir le fera mieux comprendre encore aux Japonais. Restaient l'Angleterre et la Russie, car la France et l'Italie ne comptaient pas : on les tient au Japon pour des puissances de second ordre, on ne voit guère leurs couleurs dans les ports japonais, et on a dit en constatant qu'elles n'avaient pris aucun territoire en Chine après la guerre de 1895, que l'envie ne leur en avait pas manqué, mais qu'elles n'avaient pas eu les dents assez longues.

(1) Ne pouvant reproduire les projections de M. Paul Labbé, nous nous excusons de ne pas donner les anecdotes amusantes et typiques qui les accompagnaient.

On crut un moment qu'une entente était possible entre le Japon et la Russie à propos de la question des pêcheries japonaises établies sur les territoires russes, pêcheries sur lesquelles nous reviendrons dans quelques instants. L'Angleterre elle-même le craignait. On doutait pourtant que l'heure de l'alliance anglaise, bien que prévue par beaucoup, fût si proche et l'attitude de certains journaux japonais ne semblait pas le prouver : l'incident venait même d'entamer une campagne de chantage assez maladroite sur les mœurs du ministre chargé de la légation d'Angleterre.

La déclaration d'alliance lue un soir à la Chambre ne fut guère connue que le lendemain par le public. Chaque matin, mon boy japonais entra directement dans ma chambre pour prendre mes vêtements et les brosser. Ce jour-là il alla droit à mon lit et me donna deux claques sur l'épaule; je me dressai et le boy, faisant semblant de tenir un fusil imaginaire, s'écria :

« Et maintenant, si la Russie bouge, poum ! poum ! »

Puis, gravement, jetant mon pantalon sur son épaule, il sortit.

Pour le peuple, l'alliance devait précéder de peu une campagne contre la Russie, campagne populaire entre toutes : les journaux japonais annonçaient avec force épithètes et force commentaires ce qu'ils appelaient l'alliance de la première armée et de la première flotte du monde; on laissait supposer aussi quelle joie devait avoir éprouvée l'Angleterre en voyant le Japon lui tendre la main.

Dans les légations et parmi les étrangers, ce fut une véritable stupeur et les Japonais qui sont nés malins durent s'amuser infiniment en contemplant pareil spectacle. Je rencontrais, me promenant avec un ami japonais, qui est un des plus charmants hommes que je connaisse, la voiture du ministre du pays que touchait le plus sensiblement l'alliance franco-japonaise. Il faisait évidemment le mieux qu'il pouvait contre fortune bon cœur, mais ses soucis cependant étaient écrits sur son visage : il paraissait mal portant.

Et mon Japonais de s'écrier :

« Regardez, il a changé de couleur : c'est lui qui appartient à la race jaune aujourd'hui ! »

Les Français étaient les moins émus, mais les Allemands ne décoléraient pas. Chose curieuse, les Anglais du Japon se montraient assez froids, et leur enthousiasme ne se manifesta qu'à l'arrivée du marquis Ito; encore paraissait-il de commande, bien que leur parti eût été vite pris : tirer de l'alliance tout le parti possible. Les commerçants qui représentaient au Japon des maisons australiennes étaient très sévères pour la nouvelle alliance et disaient hautement que la métropole les avait livrés à leurs pires concurrents.

Il y eut cependant quelques sceptiques parmi les Japonais, et l'un de ces derniers me présenta son opinion d'une façon assez inattendue :

« Dans une alliance, il y a toujours une nation privilégiée : c'est ainsi que, dans l'alliance franco-russe, il vaut mieux être la Russie que la France.

— Et, dans l'alliance anglo-japonaise, demandai-je alors, à qui sont échus, d'après vous, les rôles joués par la France et la Russie ?

— Nous ne jouons malheureusement pas le rôle de la Russie. Et c'est grand dommage pour nous ! »

Sans vouloir nous arrêter sur la comparaison à faire entre les deux alliances et les avantages que chacun des pays intéressés peut en tirer, reconnaissons qu'à un certain point de vue mon interlocuteur voyait juste. L'Angleterre trouvait surtout son intérêt dans l'alliance anglo-japonaise; très occupée au Transvaal par une guerre qui menaçait de durer longtemps encore, craignant d'autre part de voir des difficultés s'élever en Extrême-Orient

auxquelles elle ne pourrait prendre part, elle avait jugé de se faire, en s'alliant avec le Japon, une infanterie admirable de l'armée japonaise. L'Angleterre sait toujours faire des alliances qui lui profitent, et elle ne demande pas que les autres en tirent les mêmes avantages.

L'empire du mikado est une puissance dont toute nation européenne peut rechercher l'alliance; reste à savoir, ce dont je doute, si l'alliance avec l'Angleterre était conforme aux intérêts japonais. Le peuple entier, il est vrai, répondit par l'affirmative : l'aventure plutôt malheureuse de lord Methuen arriva quelques jours plus tard, et la dépêche qui l'annonçait, fut sinon passée sous silence, du moins en quelque sorte escamotée par les journaux japonais.

L'alliance eut le privilège d'inspirer les poètes et les bardes du Japon qui composèrent tous des vers et des chansons : je m'amusais à me les faire traduire; on y parlait du passé glorieux, du présent admirable et de l'avenir merveilleux de l'Empire du Soleil-Levant, mais on ne faisait que par hasard allusion à la nation alliée : ce qu'on n'oubliait pas, par exemple, c'était de donner quelques bons coups de patte à la Russie. Le soir, des bandes d'étudiants allèrent chanter des chansons nouvelles et pousser quelques cris barbares autour de la légation russe, très silencieuse.

On peut sourire en pensant à tous ces faits très typiques, mais on sait que partout les peuples sont de grands enfants, qui se réjouissent naïvement; le Japon, peuple moins jeune, du moins rajeuni, manifestait bruyamment sa joie de se sentir plus fort : nous n'ignorons pas d'ailleurs avec quelle ardeur tel peuple, que nous connaissons, c'est bien le cas de le dire, comme nous-mêmes, témoignait, lui aussi, la joie que lui fit éprouver son alliance avec un grand empire :

« Qu'elle bouge, la Russie, qu'elle bouge ! » me répétaient en wagon des Japonais que je rencontrais, employant la même expression que le boy de mon hôtel.

Mais la Russie ne bougeait pas, et si les manifestants furent bruyants, ils surent se contenir et ne commirent aucun acte regrettable : peut-être l'Angleterre s'arrangea-t-elle pour modérer bien des ardeurs et pour qu'on ne commençât pas une partie qui ne devait pas s'engager sans elle. Plus d'un étranger en résidence à Tokyo, et auquel le caractère japonais était bien connu, craignait que ceux-ci, grisés par le succès, ne tentassent quelques projets susceptibles de déchaîner la guerre, et je connais même des Japonais que cette sagesse a étonnés : la guerre n'eut pas lieu en effet, mais elle n'est peut-être que partie remise; il est vrai que le temps qui s'est écoulé n'a pas augmenté la puissance japonaise, tandis que la Russie a pu continuer activement, sinon achever complètement, ses préparatifs, et c'est peut-être l'occasion favorable entre toutes que les Japonais ont laissé échapper.

J'assistai à plusieurs manifestations assez amusantes : à Kyoto, les touristes de passage à l'hôtel furent invités à entendre des discours en langue japonaise, auxquels ils ne comprirent rien du tout, mais cela leur donna l'occasion de faire une promenade de plus dans la plus adorable ville qui soit au Japon,

A Nagasaki, pour célébrer dignement l'alliance anglo-japonaise, on invita à une fête tous les consuls étrangers : ceux-ci n'y vinrent pas et remercièrent après nombre d'hésitations.

En Corée, dans un des ports, la très nombreuse colonie japonaise décida de faire les choses en grand : on invita les chargés d'affaires étrangers, ainsi que le ministre coréen des Affaires étrangères : on lui expliqua que c'était en quelque sorte la fête de l'indépendance coréenne que le Japon et l'Angleterre allaient célébrer, puisque ces deux puissantes nations ne s'étaient unies que pour défendre la Corée contre les convoitises de la Russie : le

ministre coréen, qui connaissait sans doute les longues dents anglaises et le superbe appétit japonais, aurait répondu que la Corée était assez grande pour se défendre toute seule et qu'elle n'avait besoin de personne pour la protéger : la réponse est si amusante qu'elle mériterait d'être vraie.

Quoi qu'il en soit, le ministre ne vint pas et on se passa de lui. On construisit un grand mannequin qu'on habilla superbement en amiral japonais ; on fabriqua ensuite une petite poupée que l'on costuma en amiral anglais. Le grand amiral tenait un grand drapeau japonais, le petit un petit drapeau anglais : on les promena dans les rues solennellement, mais l'effet produit ne fut pas brillant : les Anglais trouvèrent la plaisanterie de mauvais goût et les Japonais le remarquèrent. On fit alors rentrer l'amiral anglais et le grand mannequin japonais resta seul à triompher devant le peuple qui l'acclamait.

(Série de projections sur les ports japonais)

Les Russes en général n'ont pas conscience de la valeur exacte de l'armée et de la flotte japonaise : je m'en aperçus dès mon arrivée en Mandchourie, où je me trouvais encore quand fut publiée, en réponse à l'alliance anglo-japonaise, la convention russo-chinoise. Depuis que l'alliance avait été faite, pour maintenir la paix, comme disaient les journaux officiels, on ne parlait plus que de la guerre, aussi bien en Mandchourie qu'au Japon. Déjà, sur le bateau, les événements récents étaient l'objet de toutes les conversations.

« Alors ces petits Japonais voudraient nous faire la guerre? » me disait un matelot en passant sa grosse main dans sa barbe épaisse.

Et gravement, il gonflait ses joues et soufflait longuement comme pour mettre toute une armée japonaise en déroute.

« C'est drôle, tout de même! »

Je n'ai que l'embarras du choix entre anecdotes de ce genre; j'en veux citer quelques-unes, car elles font bien comprendre quel était à cette époque le fond du sentiment russe. Un soldat que l'on me donna pour m'accompagner à Kharbine me disait :

« Qu'ils viennent donc en Mandchourie, on les rejettera d'un seul coup dans leur île, où tous mes camarades iront faire la noce avec les petites Japonaises. »

Les Sibériens ne daignaient pas même discuter l'importance de l'alliance anglaise. Ils croyaient et, quoi qu'il arrive, ils croiront toujours avoir le bon droit pour eux. Robustes et courageux, ils regardaient avec mépris les Japonais et se demandaient comment ces soldats russes s'y prendraient pour ne pas écraser plusieurs ennemis à la fois d'un seul coup de poing.

« Ce ne sera pas une guerre sérieuse, me disait un capitaine de l'armée cosaque ; mais d'ailleurs à quoi bon faire une guerre sérieuse contre de tels adversaires? On ne tue pas les enfants, on se contente simplement de leur donner le fouet! »

La guerre aurait été pourtant sérieuse, plus difficile que le capitaine ne croyait, et les Russes en auraient été vite étonnés.

A la station où se fait le raccordement de Dalny, je me trouvais un jour dans un wagon rempli de voyageurs qui causaient avec moi de la question japonaise.

« Ainsi, s'écriait un pope, vous osez nous conseiller la prudence et vous croyez que nous ne les assommerons pas d'un seul coup! »

Le bon pope était indigné; il m'entraîna, pendant l'arrêt du train, au buffet et il se fit servir aussitôt un verre d'eau-de-vie et quelques petits pâtés chauds.

« Tenez, moussié le Frantsouz (1), me dit-il alors en frappant sur sa large poitrine, voici le soldat russe. »

Pais, saisissant l'assiette pleine de pâtés et ouvrant une bouche énorme, il en avala trois ou quatre coup sur coup et me dit :

« Et ça, ce sont les soldats japonais! »

Tout alla bien d'abord, mais au bout de quelques instants, je vis bien que les soldats japonais ne passaient pas, et le pope dut les achever en buvant nombre de petits verres d'eau-de-vie.

C'est bien là ce que je pensais : on ne ferait pas si facilement que le croyaient les Russes, passer les soldats japonais. On le savait bien dans les milieux officiels, et, contrairement à ce qu'on disait, le haut commandement russe était très ému, en Mandchourie, par l'agitation du pays voisin. La convention russo-chinoise fut la conséquence logique et inévitable des événements qui l'avaient précédée en Extrême-Orient. Les journaux français qui nous arrivaient alors nous prouvaient que la France avait été aussi très émue, beaucoup plus que la Chine, par cette convention qu'elle n'attendait pas et qui la surprit. Nous y lisions que la politique russe avait subi un échec en Extrême-Orient et qu'elle avait dû signer avec la Chine un traité peu favorable à ses intérêts et à ses ambitions. Elle ne conservait pas même, en effet, le monopole des voies ferrées, elle n'obtenait pas la concession générale des mines si nombreuses à exploiter et sur lesquelles le Japon et surtout l'Angleterre étaient un œil d'envie. C'était, répétait-on, pour la Russie, un recul et un insuccès.

Ceux qui parlaient ainsi avaient mal compris le texte de la convention ou n'avaient pas su y lire entre les lignes. La Russie fixait bien les dates : par trois fois elle devait évacuer la province, mais elle y mettait des conditions. Elle déclarait qu'elle quitterait la Mandchourie si un événement nouveau et qui pût l'inquiéter avait lieu par le fait d'une autre puissance et si simplement la situation ne le lui permettait pas. Des événements de telle nature peuvent toujours se produire, et quand on ne veut pas évacuer un pays, il est toujours facile de les provoquer : la Russie n'y aurait pas manqué et les agissements des brigands khounkhouses, si puissants et si nombreux, qui dévastent la Mandchourie donnent toujours de bonnes raisons à l'occupation militaire et obligent les Russes à ne pas rappeler leurs troupes sous le prétexte toujours plausible de protéger les voyageurs passant dans la Mandchourie et veiller sur la ligne du Transmandchourien. Le 8 octobre dernier était l'époque à laquelle la Russie devait rappeler ses troupes; elle n'en a rien fait et a même réoccupé Moukden, qu'elle avait depuis peu abandonné.

La vérité est bien simple : la Russie cherchait simplement à gagner du temps; elle n'était pas encore prête, elle le savait, elle le sentait. Il suffit d'ailleurs, pour le comprendre, de jeter un simple coup d'œil sur la carte d'Extrême-Orient. J'ai déjà dit quelle est la valeur de l'armée et de la flotte du Japon. Les officiers japonais n'ont évidemment pas encore l'expérience des nôtres, mais l'armée est munie de bons fusils et de canons excellents; la flotte est composée de bateaux les plus modernes et les plus formidables qui soient au monde. Les attachés militaires de Tokyo sont d'accord pour reconnaître la bravoure et surtout l'incroyable endurance du soldat japonais et certains m'ont dit qu'ils n'en connaissaient pas de plus résistants. Ils m'ont déclaré aussi que, comme tireurs à la cible, les Japonais étaient incomparables.

Cela posé, reconnaissons aussi la haute valeur de la vieille flotte russe, courageuse et expérimentée, la bravoure des troupes de terre et l'intrépidité des soldats

(1) « Monsieur le Français. »

cosaques; mais réfléchissons en regardant la carte. Dans un conflit avec la Russie, il est évident que le grand rôle appartiendra à la flotte, et, malgré l'excellence des marins russes, n'est-il pas inquiétant pour eux de constater que les Japonais ont partout des ports d'attache et de refuge, des points de ravitaillement, des dépôts de provisions et de charbons tandis que la Russie ne possède à vrai dire que deux ports, Port-Arthur et Vladivostok, n'offrant le premier qu'une baie insuffisante et encore à perfectionner, le second une rade superbe, il est vrai, mais encombrée de glaces en hiver.

Malgré ces pronostics inquiétants, il était clair déjà, pour qui savait observer à l'époque où je me trouvais en Mandchourie, que les soldats qui occupaient le pays n'en sortiraient pas. Le chemin de fer était déjà presque achevé, et une défaite sur mer, en admettant qu'elle eût lieu, n'aurait pas mis fin à la question; elle n'aurait pu que retarder de quelques années l'œuvre de la Russie. Celle-ci avait donc intérêt à éviter tout conflit, car elle avait et elle a toujours un allié puissant, le plus fort de tous : le temps qui travaille pour elle et qui pourra lui assurer les victoires.

Les Français d'Extrême-Orient furent très inquiets cependant lorsqu'ils apprirent la manifestation bizarre à laquelle la France se livra après la convention russo-chinoise : le quai d'Orsay annonça un peu bruyamment qu'il marchait partout avec la Russie, la déclaration, quoique bien platonique, n'en était pas moins inquiétante; nous prenions là un engagement qui pouvait nous mener très loin, trop loin, beaucoup plus loin que nous ne voudrions. La déclaration franco-russe eut surtout pour effet d'exaspérer les rancunes, et notre fanfaronnade était pour le moins inutile : on ne nous aime pas au Japon et nous avons en Asie des possessions sur lesquelles les sujets du mikado jettent un œil d'envie. Nous avons tout intérêt à nous entendre, et les deux pays y gagneraient certainement.

Chose curieuse, les Japonais et les Chinois qui résidaient en Mandchourie prirent peu au sérieux la convention russo-chinoise : les premiers se montrèrent très sceptiques. On sait que les Japonais se sont établis en très grand nombre dans les ports russes d'Extrême-Orient : les hommes sont coiffeurs ou photographes; les femmes, blanchisseuses, quand elles ne pratiquent pas un autre métier beaucoup moins honorable : elles cumulent même parfois; les hommes se livrent tous à l'espionnage, c'est là un art dans lequel les Japonais sont passés maîtres et qu'ils exercent avec la plus grande habileté. Les Chinois, tandis que les Japonais parlaient et se remuaient, restaient apathiques et indifférents; ils semblaient se désintéresser des choses de la Chine auxquelles le Japonais paraissaient prendre un trop grand intérêt. Quand je me trouvais au milieu d'eux à Moukden, j'aurais presque pu penser que les affaires d'Orient ne les regardaient pas.

J'ai assisté un jour à une conversation typique entre un Chinois et un Japonais : c'était dans le wagon qui nous menait de Moukden à Kharbine. Le Japonais tenait à prouver que l'avenir était à l'union des races jaunes : c'est d'ailleurs là une idée qui n'est pas nouvelle et qui fait son chemin peu à peu.

« Et comme il faut toujours un chef à toute union, interrompit le Chinois très sérieusement, c'est vous, Japonais, qui semblez le mieux désignés, n'est-ce pas, pour cette tâche délicate et difficile entre toutes? »

La conversation avait lieu en anglais, et le Japonais répondit modestement que telle était son opinion.

« Croyez-vous, demanda le Chinois, que l'opinion européenne soit d'accord avec vous? J'ai beaucoup vécu en France et en Angleterre, et je crois que personne, pas même vos alliés, ne vous permettrait de poser la question sur un terrain où ils ne voudraient pas vous suivre.

— Tout cela est chose secondaire! affirma le Japonais.

— Je ne vous parle pas de nous autres, les Chinois, ajouta négligemment l'habitant du Céleste Empire : nous n'avons aucune importance, nous serions trop heureux de nous laisser conduire où vous voudrez : nous savons que vous n'agiriez que dans notre intérêt. Il est donc nécessaire que nous n'ayons pas d'opinions trop arrêtées pour que nous puissions suivre la vôtre facilement dans toutes ses variations! »

Le Japonais comprit alors que le Chinois se moquait de lui, et, très blessé, il se leva sans vouloir en entendre davantage. Le Chinois semblait enchanté; ses petits yeux, pleins de malice et d'esprit, pétillaient sous ses larges lunettes et il me dit ce mot charmant :

« J'aime à remporter des victoires d'esprit sur les Japonais, c'est la revanche de bien des défaites! »

On ne saurait trop dire combien le Chinois est en général spirituel, nous sommes bourrés d'idées préconçues qu'on perd heureusement en voyageant. Nous nous faisons en Europe une idée très fautive du Japonais et du Chinois, nous n'avons que des éloges pour le premier et du mépris pour le second : nous traitons le Chinois de barbare, et nous avons tort. Il est au contraire souvent sympathique : c'est un commerçant très habile et beaucoup plus honnête que le commerçant japonais, et, si l'on me permet de compléter ma pensée et d'ajouter un autre éloge encore, je les trouve parfois beaux : je le sais, je semble paradoxal, et c'est un tort; mais je suis d'accord avec une Française très intelligente et très femme, que j'ai vue en Extrême-Orient :

« Les trouvez-vous laids? lui dis-je un jour, en lui montrant des Chinois qui couraient si nombreux dans les rues de Vladivostok.

— Non, me répondit-il, quand des hommes ont des yeux comme en ont ces gens-là, on ne peut jamais dire qu'ils soient laids. »

Les Russes, cependant, après avoir gagné du temps, redoublèrent d'ardeur à Kharbine, à Dalny, à Port-Arthur : toute l'attention du monde russe sembla portée uniquement sur la Mandchourie : les missions officielles prouvèrent alors tout l'intérêt que le gouvernement portait aux questions d'Extrême-Orient. Elles se succédèrent rapidement; c'étaient les ministres eux-mêmes qui accomplissaient ces missions. On vit tour à tour en Extrême-Orient le prince Khilkov, ministre des Voies et communications, M. Mouraviev, ministre de la Justice, M. Romanov, ministre adjoint des Finances, M. Vitte, aujourd'hui président du comité des ministres; enfin le ministre de la Guerre se rendit à son tour à Port-Arthur et à Vladivostok et il fit même un court séjour au Japon. Comme on le disait dans une note non signée qui parut dans notre Bulletin du mois dernier, « il était difficile de faire croire que tous ces voyages officiels n'avaient pour but que de proposer l'évacuation de la Mandchourie ».

Ce fut alors que M. Vitte, qui était à cette époque ministre titulaire des Finances, publia le lumineux rapport dont nous avons parlé. Ce rapport présentait la question comme elle devait l'être, mais on ne pouvait en tirer une conclusion qui s'imposait à la lecture : les Russes n'avaient pas encore terminé leur œuvre, ils n'étaient pas encore prêts : on précipitait, il est vrai, les travaux, on avait engagé toute une armée d'ouvriers chinois, on appelait les commerçants de Russie et de Sibérie, et bien nombreux étaient ceux qui se rendaient à l'appel. De vastes espaces étaient affectés aux habitations pour le personnel des douanes et des administrations diverses. De grands bâtiments déjà avaient été élevés à Soungari et à Inkov. D'importantes ventes de terrains avaient eu lieu aux enchères à Kharbine, devenue une triple ville russe, et à Dalny, où les maisons des fonctionnaires et les hôtels des administrations étaient terminés, et où, dans un vaste

espace, hier encore désert, une énorme ville commençait à surgir : les rues étaient aplanies, les travaux de nivellement commencés et des dragueuses fonctionnaient dans le port : on avait fait les choses grandement : 18 millions de roubles avaient été dépensés. « Ce n'était rien, disait M. Vitte, en comparaison de ce qu'on dépensera plus tard » ; et le ministre ajoutait que la vie du nouveau port commencerait en 1904.

Je le répète, on avait fait les choses grandement ; c'est effrayant de calculer les sommes qui ont été dépensées par la Russie en Extrême-Orient.

Tout d'abord les Russes n'aimaient pas voir des représentants de pays rivaux passer par les provinces de Mandchourie, mais peu à peu ils s'habituaient à les y voir, et j'ai personnellement rencontré des Anglais et des Américains : tous d'ailleurs remportaient la même impression. Je me rappelle un colonel anglais, qu'accompagnait partout très aimablement la police ; on le recevait, on l'invitait, on le grisait surtout. Il n'était pas la dupe de tous ces trop bons procédés, et il me dit un jour :

« Je ne me suis convaincu que d'une chose en Mandchourie : c'est de l'excellence du champagne français ! Franchement, j'aurais pu m'épargner le voyage et aller simplement en France pour m'amuser ! »

Et puisque je termine ce trop court exposé en parlant des Anglais, je crois pouvoir dire, avant de vous montrer des projections de Dalny et de Port-Arthur, de Kharbine et de Moukden, que l'histoire décidément se poursuit le plus souvent sans apprendre rien à personne. Les Japonais ont cru, pour la plupart, que les Russes évacueraient la Mandchourie : ils auraient pourtant pu apprendre de leurs amis les Anglais, qui sont toujours en Égypte, ce qu'en matière diplomatique peut signifier une promesse d'évacuation.

(Projections de Mandchourie.)

* * *

La question de Mandchourie se résoudrait doucement, mais volontairement ou non la politique russe fait tache d'huile et ses ambitions toujours latentes ne paraissent jamais vouloir se manifester. Son but en Extrême-Orient semble de laisser aller les choses toutes seules, et le mot, faux probablement, qu'une dépêche raconte attribué à l'empereur de Russie a du moins le mérite de résumer admirablement la question :

« Je ne déclarerai jamais la guerre au Japon ; mais s'il veut me la faire, je l'attends ! »

Une guerre entre le Japon et la Russie n'apporterait que des difficultés nouvelles, et les résultats en seraient dangereux pour tous les pays qui ont des intérêts en Asie : personne ne la souhaite, et l'Angleterre met déjà un frein aux ambitions de son allié, car elle a plutôt intérêt à ce que le *statu quo* se prolonge et à ce que la question d'Orient ne soit pas simplifiée par une victoire de la Russie. L'attaque ne peut donc venir que du Japon, et la guerre, sinon probable, est toujours possible étant donné le caractère du peuple japonais.

La question de Mandchourie touchait non moins l'Angleterre que le Japon ; la question coréenne qui semble maintenant devoir être soulevée intéresse surtout le Japon.

La Russie, on le comprend, trouve que Vladivostok est bien long de Port-Arthur et que sa flotte aurait besoin de quelques rades de refuge ; le Japon, par contre, trouve que la part russe en Extrême-Orient est assez belle et que la Corée fait partie de sa sphère d'influence à lui.

Les événements récents l'ont donc à bon droit inquiété, car il lui a semblé que la Russie voulait continuer sa politique absorbante. Comme l'a dit le Dr Morrison, la Corée est destinée à devenir le champ de bataille où les

puissances rivales viendront se mesurer. Les Russes ont reçu pour vingt ans des droits forestiers sur la rive coréenne du Yalou et du Tioumène, et dans l'île du Dagolet, et on cherche en ce moment à donner plus d'étendue et une signification plus large aux droits qui ont été accordés. Les Russes voudraient construire un chemin de fer stratégique jusqu'au Yalou, et, pour arriver à leurs fins, ils ont adopté la même politique qui leur a réussi pour mener à bien les négociations avec la Chine au moment où fut décidé le Transmandchourien. Le but n'est pas seulement de construire une ligne jusqu'à la frontière ; ils voudraient la prolonger jusqu'à Séoul, en demandant une concession, qui fut accordée à des Français et qui, malheureusement pour nous, par négligence et par inertie, est devenue caduque. Ce que la Russie désire, c'est que la concession ne soit accordée à aucun autre pays et elle a fait comprendre à la Corée que si on a besoin d'un nation étrangère, elle sera toujours prête à lui rendre service.

Tout cela s'est passé doucement, car la Russie répuque aux moyens trop bruyants : elle rassemble à un fleuve dont le courant est insensible, mais qui désagrège peu à peu d'énormes blocs et qui les emporte aussitôt ; et ceux qui ne se sont pas aperçus du travail souterrain exécuté sans fracas restent étonnés devant les résultats.

Quoi qu'il en soit, il est possible que les Japonais et les Russes puissent trouver une solution et un terrain d'entente grâce à la question coréenne ou à celle des pêcheries de Sakhaline. Il est vrai que si l'Angleterre ne croit pas à une guerre, elle n'a pas envie non plus de voir ses alliés s'entendre avec le pays qui est son rival, à elle aussi. On a parlé d'un partage de la Corée, en trois parties, dont une, celle du milieu, resterait indépendante, le Nord irait aux Russes et le Sud aux Japonais. Il ne faut pas attacher d'importance aux nouvelles de cette nature et il est difficile de prévoir le lendemain : une entente est toujours possible, mais il serait imprudent de dire comment elle se fera. On sait simplement que la question du chemin de fer, si elle aboutissait, amènerait sans doute un soulèvement au Japon, et que d'un autre côté les Russes ne voudraient supporter que les Japonais s'érigent en maîtres sur les côtes orientales et occidentales de la mer du Japon.

La question des pêcheries est très importante et elle est peu connue, et c'est la raison pour laquelle nous nous y arrêterons quelque peu.

Il y a encore beaucoup de poissons dans les mers japonaises, mais ils ne suffisent pas à la consommation. Les harengs, si nombreux jadis autour de Yéso, ont disparu, effrayés sans doute par les trop nombreux bateaux, et ils se sont réfugiés sur les côtes plus tranquilles de la grande île de Sakhaline qui sert de colonie pénitentiaire à la Russie. Les saumons, maladroitement pourchassés à l'époque où ils venaient frayer dans les rivières japonaises, sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois : or les Japonais ne peuvent se passer de ces poissons dont ils se servent pour fumer leurs champs et qui sont aussi leur nourriture essentielle. Il faut bien dire la vérité, le Japon n'est pas un pays riche, et ses plus importantes richesses sont le riz, le mûrier, et aussi l'indigo ; mais pour avoir de bonnes récoltes, les Japonais doivent énergiquement fumer leurs champs. Je n'ai pas à décrire ici comment les Japonais préparent les harengs à Sakhaline : ils arrivent sur la côte en trois fois et en rangs si pressés que des talus énormes faits de poissons vivants restent sur le rivage. Au moment du reflux, on n'a qu'à prendre des pelles pour les ramasser : chaque année, on expédie au Japon 5.000.000 de kilos de harengs. Jadis les Japonais fumaient surtout leurs terres avec des haricots pressés qu'ils faisaient venir de Chine. L'engrais de haricots coûte cinq fois moins cher que celui de poisson, mais son action chimique est dix fois moins forte. Si le droit de pêcher le hareng à Sakha-

line, ou le saumon à Sakhaline ou au Kamtchatka, était enlevé aux Japonais, les conséquences de ce fait seraient effrayantes pour tout le pays : un grand nombre d'industriels et de marchands seraient ruinés et le pays entier traverserait une crise économique de la plus haute gravité.

Quand on discute sur cette question, Russes et Japonais l'exagèrent et la dénaturent encore : pour un Russe, priver le Japon du droit de pêcher le hareng, c'est ruiner le Japon tout entier. Un Japonais, au contraire, affirmera que la situation n'est pas si grave et que, grâce aux essais d'engrais artificiel, le Japon peut faire face sans crainte à toutes les difficultés.

La question n'en reste pas moins grave.

« Ce qui fait la supériorité des Russes, me disait un consul japonais, c'est d'abord qu'ils ont barre sur nous, et qu'ensuite leur politique est affirmative, tandis que la nôtre reste négative : ils savent ce qu'ils veulent et nous seulement ce que nous ne voulons pas ! »

Les diplomates russes ont en effet bien compris la situation et cherchent à en tirer pour leur pays le plus grand parti possible. Qui sait même si, dans un moment difficile, ils n'offriront pas aux Japonais plus même que ceux-ci ne désirent ? Ils pourraient leur rendre l'île de Sakhaline, qui est si importante pour eux et dont la Russie n'a jamais su faire qu'une colonie pénitentiaire qui lui coûte énormément d'argent et qui ne lui rapporte rien, car la colonisation pénale y a à peu près complètement échoué. En été, les pêcheurs japonais viennent nombreux dans l'île ; outre le hareng et le saumon, ils se livrent à la pêche à la baleine ; ils emploient, comme ouvriers, les indigènes de l'île qui sont les plus sauvages de tous ceux que j'ai connus. J'ai, en effet, fait un long séjour au bague russe et vécu dans l'intimité des forçats d'abord qui, plus d'une fois, m'ont pris pour l'un d'entre eux, puisque je ne portais pas d'uniforme, et des Guiliaks et des Ainos qui vivaient enfermés dans des huttes malsaines, en proie à la misère et à la faim. Ce sont ces derniers sauvages qui tous les ans tuent solennellement un ours et envoient son âme comme messagère aux dieux des eaux et des forêts, pour leur demander beaucoup de poissons pour l'été et beaucoup de bêtes à fourrures pour l'hiver. Ils vivent, je le répète, assez misérables et pourtant demandent peu de choses pour être heureux : l'un d'eux, que mes projections vont vous faire connaître et qui s'était attaché à moi, me disait :

« Puisque tu ne veux pas rester avec nous, rentre dans ton pays ; je te souhaite du bonheur : du poisson sec à manger quotidiennement, de la viande de chien aux jours de fête, et deux ou trois femmes pour travailler pendant que tu ne feras rien ! »

Inutile de dire que je n'ai réalisé aucune des parties de ce programme.

(Projections de Corée et de l'île de Sakhaline.)

* * *

Quelques-uns de mes auditeurs se demanderont peut-être pourquoi l'« Asie Française », qui s'occupe avant tout des intérêts français en Asie, a commencé ses conférences par une causerie sur la Russie. Je me le suis demandé moi-même ; peut-être notre Comité a-t-il voulu montrer quel intérêt nous aurions à nous occuper de tout ce qui se passe en Extrême-Orient, car nous ne pouvons nous retirer de la scène et nos possessions nous en imposent l'obligation. Il est bon que l'on sache ce qu'on fait au Japon et en extrême Sibérie, où nous avons une place à prendre, et où pourtant, dans les ports comme Vladivostok, les années se passent sans qu'on voie un seul bateau français.

Peut-être, en citant l'exemple de la Russie, nous ferions comprendre quel intérêt nous aurions à imiter la politique russe, nous qui avons su fonder un immense et

incomparable empire colonial. La Russie possède deux qualités qui nous manquent : elle sait logiquement vouloir et elle sait ce qu'elle veut.

Vous comprenez d'ailleurs que notre Comité, étant donné son précédent, est une œuvre avant tout patriotique : chacun sait, moi plus que tout autre, combien il est accueillant à toutes les bonnes volontés.

Plus tard, quand « l'Asie Française » aura conquis la place à laquelle elle vise et à laquelle elle a droit, je serai fier d'avoir eu l'honneur d'inaugurer ses conférences : j'apprécie au plus haut point l'honneur qui m'a été fait et j'en remercie sincèrement notre bureau.

Et maintenant, avant de finir, il me reste la tâche, douce entre toutes, de vous remercier tous de votre aimable et si flatteur accueil. (Vifs applaudissements.)

LA MISSION GERVAIS-COURTELLEMONT

Le samedi 31 octobre a eu lieu l'inauguration de l'exposition des objets rapportés par M. Gervais-Courtellemont de la mission qu'il a accomplie l'année dernière et cette année au Yunnan, sous les auspices du Comité de l'Asie Française. Un nombreux public se pressait dans la Galerie d'Orléans pour assister à cette inauguration. Dans l'assistance on remarquait : M. Bousquet, délégué du ministre des Colonies ; M. Eug. Étienne, vice-président de la Chambre des députés, président du Comité de l'Asie Française ; M. Paul Doumer ; M. Auricoste, directeur de l'Office colonial ;

MM. J. Chailley, Fleury-Ravarin, Aymonier, Pavie, colonel Tournier, Morel, Bryère, Capus, Trystram, Claudius Madrolle, Paul Labbé, Trouillet, Charles Picot, Robert de Caix, Édouard Payen, Desclos, B. Saint-Chaffray, Charles Mourey, Boulland de l'Escale, etc., etc. ; en outre, les représentants du *Petit Parisien*, de l'*Echo de Paris*, du *Journal*, de la *Petite Gironde*, du *Lyon Républicain*, etc., etc.

M. Gervais-Courtellemont a commencé par adresser une allocution à MM. Eug. Étienne et Auricoste, président du Comité de l'Asie Française et directeur de l'Office Colonial, sous les auspices desquels se faisait son exposition ; puis il a dirigé cette première visite des objets exposés.

Outre les produits yunnannais dont nous parlons plus loin, M. Gervais-Courtellemont a rapporté de son voyage un grand nombre de photographies qui ont fait l'admiration des visiteurs, et des renseignements sur les diverses populations qui habitent le Yunnan. Il a expliqué aux personnes qui se pressaient, trop nombreuses pour l'étendue du local qui lui a été assigné, les diverses phases de son voyage, et entre autres celle qui l'a amené à relever le Yang-tseu sur une assez grande longueur de son cours supérieur et à rectifier sa position qui n'avait pas été indiquée d'une manière exacte sur les cartes. Les photographies rapportées de ce voyage, dans lequel Mme Gervais-Courtellemont a accompagné son mari et a collaboré à ce travail de documentation, ont per-

mis de voir que le Yunnan n'est pas le chaos montagneux désolé que certains représentent, et M. Doumer a pu faire très heureusement observer, en se rapportant non seulement aux photographies de la mission Gervais-Courtellemont, mais encore aux souvenirs de la pointe rapide qu'il poussa lui-même de Laokay à Yunnan-sen, que certaines dépressions du plateau, où la terre végétale s'est accumulée peu à peu sous l'influence des pluies qui délitent les montagnes, ressemblent singulièrement à quelques-unes des riches plaines qui s'insèrent dans le Plateau Central français, et en particulier à la Limagne.

* *

M. Gervais-Courtellemont est parti le 23 janvier 1902 pour l'Extrême-Orient. Débarqué au Tonkin, il est monté à Mong-tseu, et il s'est rendu de cette ville à Yunnan-sen par Hsinn-sinn-tcheou, c'est-à-dire par l'ancien tracé du chemin de fer. De Yunnan-sen, il a gagné Soui-fou, port d'embarquement sur le Yang-tseu, Tchong-king, Hankéou et Changhaï. De là, il s'est rendu à Rangoon en Birmanie, et il est rentré au Yunnan par Mandalay et Bhamo. Au Yunnan, son itinéraire a été Momein, Tali-fou, d'où il est allé jusqu'à la limite du Yunnan thibétain, dans une région qu'aucun voyageur européen n'avait encore traversée. Revenu à Tali-fou, il a gagné Yunnan-sen, puis Mong-tseu par A-mi-tcheou, c'est-à-dire par le nouveau tracé du chemin de fer. Il est rentré en France par Changhaï et le Transsibérien.

Son opinion de l'avenir du Yunnan est très favorable, et il ne partage nullement à cet égard le pessimisme de certains, qui semble avoir pris les allures d'une opposition personnelle et d'un parti pris passionné. Il estime que, sur une foule de points, dans toutes les dépressions du plateau yunnannais, des cultures seraient possibles, là même où elles n'existent pas à l'heure actuelle en raison de la raréfaction de la population à la suite des massacres de la grande rébellion musulmane.

Le Yunnan jouit en effet d'un climat excellent. S'il n'a pas une flore tropicale en raison de son altitude, du moins la végétation n'y est-elle jamais complètement arrêtée par l'hiver, puis la chute des pluies d'été permet de faire souvent deux récoltes sur le même terrain. Cependant, les possibilités économiques de cette province ne commenceront guère à se révéler que lorsque le chemin de fer y aura pénétré du Tonkin. Alors seulement, d'abord grâce à l'argent dépensé pour la construction de cette voie ferrée, puis grâce aux facilités d'exportation qu'elle donnera aux produits de la province, la puissance d'achat des Yunnannais sera portée au degré normal qu'elle doit atteindre en raison de la richesse du pays.

* *

Ces produits d'exportation du Yunnan doivent se diviser en deux catégories : ceux qui trouveront un

débouché en Europe, et ceux qui, au contraire, se vendront dans les autres parties de la Chine, en prenant la voie la plus rapide et plus sûre du Tonkin. A l'heure qu'il est, ces derniers seuls, ou à peu près seuls sont exportés du Yunnan. Le grand produit de vente de cette province est l'opium qui sort chaque année pour 57 millions de francs environ ; puis viennent l'étain, le cuivre et les médecines chinoises qui donnent lieu à un commerce appréciable. Mais, à l'heure actuelle, en raison de l'insécurité qui existe sur certaines routes et des *squeezes* plus ou moins forts auxquels se livrent les mandarins des districts traversés, le rendement de l'opium yunnannais est assez irrégulier, bien que les récoltes, si l'on tient compte de l'ensemble des districts où l'on cultive le pavot, soient généralement fort constantes. Avec le chemin de fer et les facilités de transport auxquelles il donnera lieu, pourvu que nous obtenions de la cour de Pékin le transit de l'opium de Chine en Chine à travers le Tonkin, il est probable que les ventes de cette drogue iront en se développant, au grand bénéfice des habitants du plateau. Il est même possible que pouvant importer, grâce au chemin de fer, du riz en grandes quantités et à bon compte, les Yunnannais donnent moins de leurs champs à cette céréale, pour consacrer plus de place à l'opium, produit riche de leur pays, et dont la vente leur permettrait de se procurer tout le riz dont ils ont besoin plus facilement qu'en le cultivant eux-mêmes. Mais, en outre, les peaux et les laines pourront être exportées en plus grande quantité.

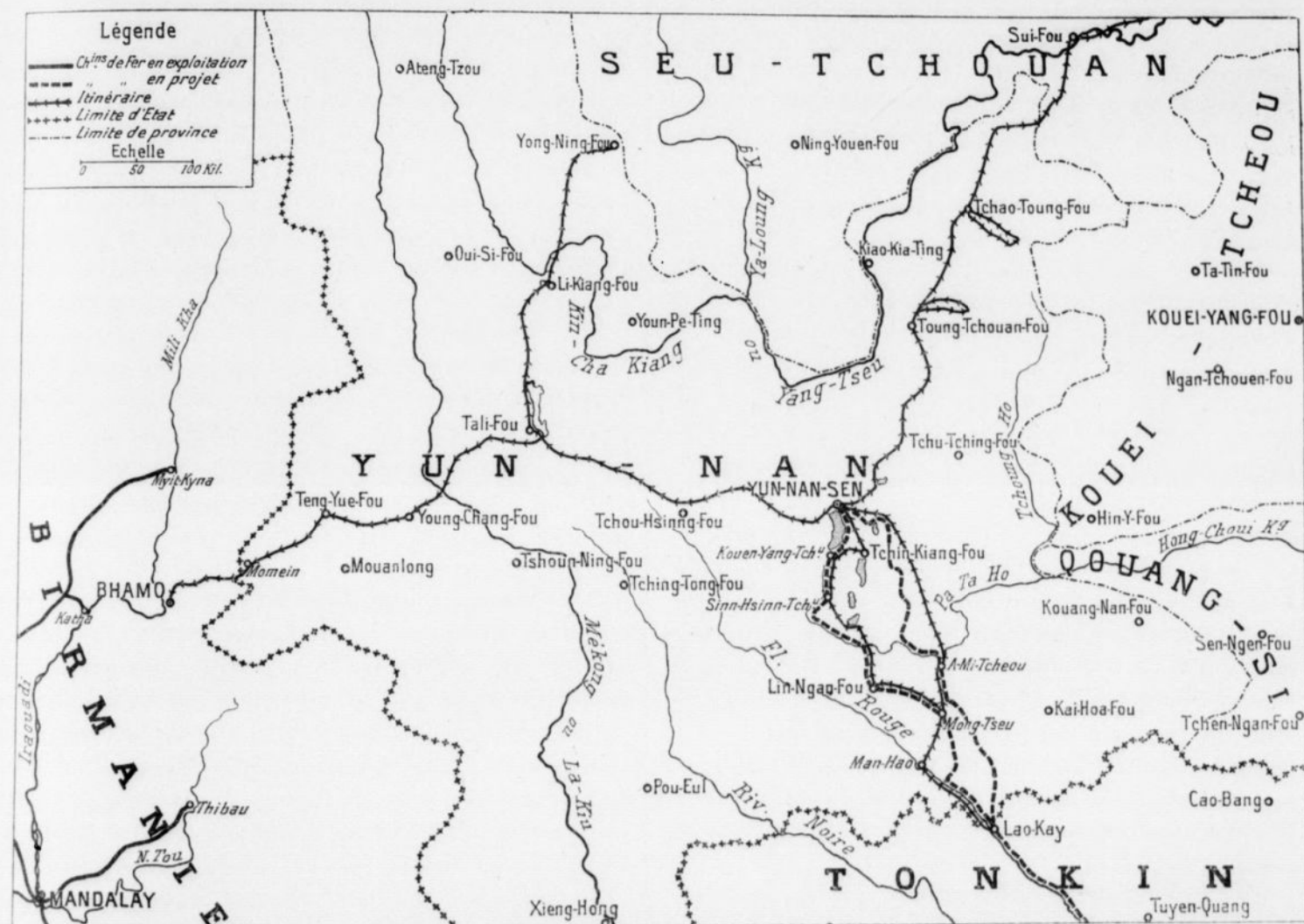
Celles mêmes du Thibet, qui, à l'heure actuelle, vont à Ta-tsien-lou et dans le haut Seu-tchouan, pourront prendre le chemin du Yunnan. Aujourd'hui, ce mouvement d'exportation thibétaine a pour contrepartie nécessaire les thés du Seu-tchouan qui montent au Thibet sous une forme et dans un emballage invariables. Les essais faits par les Anglais pour importer au Thibet les thés de l'Inde préparés et présentés selon les exigences de la consommation européenne n'ont pas réussi, parce que les Thibétains superstitieux, influencés par les lamas qui ont des intérêts dans le commerce de Ta-tsien-lou, ont considéré ce produit comme dangereux et n'ont jamais voulu l'employer. Si, au contraire, nous nous appliquions à apporter au Thibétains les thés de Pou-eurl dans la forme même où les thés du Seu-tchouan leur sont présentés, nous pourrions peut-être parvenir à détourner une partie considérable du commerce de leur pays vers le Yunnan, et, par conséquent, vers notre chemin de fer. Outre les laines et les peaux, les Chinois demandent au Thibet de la rhubarbe et un certain nombre de médecines indigènes appartenant à la flore des hauts plateaux.

Mais, comme nous l'avons dit, il s'agit non seulement de faire prendre à la voie du Tonkin le commerce actuel du Yunnan vers la Chine et de développer ce commerce, grâce à notre chemin de fer de pé-

nérotation; il faut encore faire participer le Yunnan au mouvement d'exportation du Céleste Empire vers l'Occident, auquel il n'apporte jusqu'à présent qu'une contribution insignifiante. Aussi bien que la vallée du Yang-tseu, et Hankéou en particulier, le Yunnan peut fournir au commerce étranger des peaux, en particulier des peaux d'agneaux et de moutons, des soies de porcs, des plumes, des noix de galle, etc., et il est probable que si des maisons s'installaient à Mong-tseu dès à présent, et plus tard plus avant dans la province chinoise, elles trouveraient là des éléments de commerce comparables à ceux qui enrichissent, sur

l'industrie naissante de notre colonie, surtout si elle parvient à s'assurer en plus grandes quantités la matière première auprès des agriculteurs annamites, pourra contribuer bien davantage à l'approvisionnement de la population du plateau en filés de coton.

Mais l'industrie métropolitaine aurait tout intérêt à chercher à fournir directement aux Yunnannais les cotonnades qu'ils tissent avec ces filés et dont ils s'habillent actuellement. Aujourd'hui, on consomme dans la province deux catégories d'étoffes. Tout d'abord, pour la classe paysanne, de grosses cotonnades teintes à l'indigo, et sur lesquelles on réserve



une plus grande échelle, les exportateurs de la vallée du fleuve Bleu.

Mais l'important pour nous n'est pas seulement d'acheter au Yunnannais, le principal intérêt même que ces exportations peuvent présenter serait de fournir aux habitants du plateau les moyens d'absorber une partie des produits industriels dont la fabrication fait vivre notre population métropolitaine. A l'heure actuelle, le Yunnan achète surtout des filés de coton: il en passe à Mong-tseu annuellement pour une valeur d'une dizaine de millions de francs. Ces filés sont fournis en majorité par les filatures de l'Inde anglaise, et, pour une part égale, par celles du Japon et celles du Tonkin. Il est même à espérer que

quelquefois des dessins au moyen d'une pâte déposée sur l'étoffe dans les intervalles d'un cartonnage découpé, et qui met une partie du tissu hors des atteintes du bain de teinture où il va être trempé. D'autre part, on vend pour la classe bourgeoise et les petits marchands des cotonnades bleu Nil, sur lesquelles on imprime souvent des dessins au pochoir: ce dernier tissu est généralement fourni par le Seu-tchouan où la population est plus industrielle qu'au Yunnan. En outre, des pièces d'étoffe rouges et vertes de grosse cotonnades teintes au moyen de teintures d'aniline que les usines de produits chimiques allemandes fournissent aujourd'hui à toute la Chine, sont vendues en assez grande quantité au Yunnan.

Il est possible que, pour tous ces tissus, l'industrie française réussisse à lutter avec les métiers du Yun-

nan et du Seu-tchouan. Un certain nombre de ces étoffes dont se sert la classe bourgeoise, les petits boutiquiers, etc., sont teintes d'une manière si défectueuse que les dessins et le fond même de la teinture disparaissent dès le premier lavage. Des produits analogues fabriqués en Europe avec les procédés dont nous disposons ne coûteraient sans doute pas plus cher et ne tarderaient pas à s'emparer du marché lorsqu'on se serait aperçu qu'ils peuvent être lavés et servir par conséquent assez longtemps. Mais il va sans dire qu'il faudrait bien se garder d'essayer, comme l'ont d'ailleurs fait en vain les fabricants anglais, de faire prendre sur le marché yunnannais des étoffes d'un type différent de celles qu'on y fabrique et consomme actuellement. On devrait suivre rigoureusement les modèles chinois, et, par exemple, pour les vêtements de la classe paysanne, de beaucoup les plus répandus, tisser les étoffes grossières mais solides et relativement chaudes que l'on obtient avec le fil n° 10.

Les cotonnades ne sont d'ailleurs pas le seul produit que nous pouvons espérer vendre au Yunnan. La rubannerie, si elle voulait adopter des modèles chinois, trouverait sans doute des débouchés importants dans la bordure des vêtements chinois, surtout des femmes. On pourrait encore fournir au Yunnan la petite quincaillerie, par exemple les lampes à opium qui se fabriquent à la main, c'est-à-dire lentement et chèrement, avec le cuivre du pays, du fil et des aiguilles, de la passementerie, etc., mais toujours en ayant bien soin de ne pas s'écarter du goût chinois. La parfumerie ordinaire trouverait aussi des acheteurs dans la population yunnannaise. Au Thibet même, en échange du courant commercial qu'il nous serait possible de détourner en partie du Seu-tchouan sur le Yunnan, nous trouverions un marché appréciable. De ce côté, il faudrait vendre des draps, des couvertures, des armes, des montres, des longues-vues, des boîtes à musique, etc., etc.

En outre, les draps et les velours, qui servent à faire les bottes d'un usage général parmi les Chinois, pourraient être un des articles fournissant un trafic à la montée au chemin de fer du Yunnan. Il ne faut pas oublier, en effet, que ce pays, s'il n'a pas d'hivers rigoureux, a du moins des froids beaucoup plus sensibles que ceux du Tonkin, que plus on se rapproche des plateaux tibétains et plus l'hiver se fait vivement sentir. C'est-à-dire qu'un grand nombre de nos étoffes à bon marché, et en particulier les soldes qui n'ont pu trouver un écoulement en Europe, en raison d'un changement de la mode, seraient encore d'une vente possible aux populations yunnannaises. C'est même un avantage que présente le commerce avec elles sur celui que l'on peut faire avec les habitants des régions tropicales. Il ne s'agit pas nécessairement ici de fabriquer spécialement pour le consommateur asiatique. Sans doute, dans la plupart des cas, est-on obligé de se laisser guider par son goût, mais on peut

néanmoins espérer bien souvent lui vendre ce qui serait également vendu en Europe, et c'est une facilité de plus pour les exportateurs européens.

Mais il va sans dire que, comme M. Courtellemont ne manque pas de le répéter à ceux qui visitent son exposition, qu'il ne faut pas espérer faire avec le Yunnan un commerce considérable avant que le chemin de fer ait à la fois rendu les transports vers cette province plus faciles, et permis aux habitants de se créer des besoins en commençant à les satisfaire. A l'heure actuelle, cette province ne fait guère qu'un commerce intérieur; si elle est obligée d'importer des filés de coton et quelques cotonnades en échange de son opium, de son étain et de son cuivre, elle cultive son indigo et son riz, tisse ses étoffes, et est habituée à demander assez peu de chose au commerce extérieur. Mais tout cela ne peut manquer de changer, puisqu'il s'agit d'un pays riche, disposant de produits pour l'exportation, et ayant une population dès aujourd'hui de 7 à 8 millions d'individus, travailleuse et industrielle comme celles des autres parties de la Chine, et que, de plus, le sous-sol de la province renferme évidemment beaucoup de richesses, comme M. Courtellemont a pu le constater lui-même, non seulement dans les parties du Yunnan qui ont déjà été signalées pour leur abondance en gisements miniers, mais encore dans les parties peu connues de la province qui avoisinent les hauts plateaux du Thibet.

* *

C'est pourquoi il est intéressant que, dès à présent, et même avant que le chemin de fer permette un grand développement des affaires, les négociants français cherchent à prendre des positions. Aujourd'hui, il faudrait s'efforcer de faire, en envoyant des représentants au Yunnan, non pas encore des ventes rémunératrices, mais du moins des ventes d'échantillons qui éduqueraient les indigènes, les habitueraient à nos produits et les amèneraient tout naturellement à s'en fournir largement le jour où la transformation économique de leur pays serait venue leur en donner les moyens. Il est certain que la très grande majorité du commerce du Yunnan se fera par notre chemin de fer, la partie la plus riche de la province est en effet celle qui s'étend au sud de Yunnan-sen. C'est là, entre l'ancien et le nouveau tracé du chemin de fer que se trouve la partie active et peuplée du Yunnan, surtout vers Tong-hai-hien et Tchín-kiang-fou. Il est évident que lorsque la voie ferrée passera à peu de distance de cette région lacustre, à laquelle même, si le commerce à espérer le rend possible, elle devra être reliée par un embranchement, on ne verra plus, comme cela a encore été le cas ces dernières années, le consul très avisé que les Anglais ont à Yunnan-sen, M. Litton, parvenir, en profitant des troubles de Mong-tseu ou des régions orientales de la province, à faire encore venir par la voie de la Birmanie une quantité appréciable des filés de coton nécessaires au

Yunnan. Le chemin de fer, bien que pour des raisons techniques il soit obligé de passer à l'Ouest ou à l'Est — nous savons que c'est du côté de l'Est qu'il semble devoir passer d'après le dernier projet étudié par la compagnie et par le gouvernement de l'Indo-Chine — bien qu'il doive laisser de côté cette partie la plus riche du Yunnan, en sera cependant assez rapproché pour qu'il devienne l'artère nécessaire de toute la vie économique de cette province.

Les conclusions de M. Gervais-Courtellemont sont donc très consolantes : on peut espérer un développement économique sérieux du Yunnan et croire que la province voisine du Tonkin deviendra pour notre activité un champ profitable, et pour notre colonie un complément économique précieux. Il est du reste facile aux négociants qui désireraient tenter quelque chose de ce côté de se renseigner auprès de M. Gervais-Courtellemont. Son exposition, qui doit rester ouverte jusqu'au 30 novembre, est aussi complète que possible. Des étiquettes attachées à chaque objet renseignent non seulement sur sa provenance, sur le commerce auquel il donne lieu, mais quelquefois même, par exemple dans le cas des petits bibelots de jade exposés, résumant l'évolution de l'industrie qui les produit. Déjà certains négociants ont été frappés en étudiant les collections de M. Gervais-Courtellemont des résultats qu'ils pouvaient obtenir au Yunnan, et, par exemple, une grosse maison de Paris a fait des commandes d'objets de jade qui devront être exécutés par des ouvriers yunnanais. Certains indiens ont décidé de construire des machines leur permettant de fabriquer les tissus d'une vente courante au Yunnan. M. Courtellemont a d'ailleurs l'intention de continuer sa campagne auprès des maîtres de tissages pour les amener à fournir le Sud-Ouest de la Chine du produit que ce pays est le plus disposé à demander, et il fera prochainement une conférence devant la Chambre de commerce de Rouen.

Le Comité de l'Asie Française peut donc espérer voir la mission qu'il a patronnée fournir non seulement des renseignements intéressants sur les régions traversées par M. Gervais-Courtellemont, mais encore procurer à notre industrie des bénéfices qui ne tarderont pas à être sensibles.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le

18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

NOS RELATIONS AVEC LE SIAM

Le bruit a couru récemment que nos relations diplomatiques avec le Siam étaient rompues. Informations prises, il paraît que cette rumeur n'était pas fondée, et il semble qu'elle a été lancée par des milieux siamois irrités de voir que, dans les négociations en cours pour faire reviser le traité du 7 octobre 1902, jugé absolument inacceptable par tous ceux qui avaient quelque connaissance de nos intérêts en Indo-Chine, le gouvernement français se montrait décidé à ne pas céder aux prétentions du gouvernement de Bangkok. Le ministre de Siam à Paris, le Phya Suria, aurait alors cru habile, sans doute pour essayer d'émouvoir l'opinion publique française, de faire courir le bruit que les négociations étaient rompues. Nous ne pensons pas que ce petit calcul soit le moins du monde justifié, vu que l'hypothèse d'une rupture avec le Siam est au nombre de celles que notre pays envisagerait avec la plus parfaite sérénité.

Pour peu que l'on ait étudié la question et les précédents de la situation actuelle, on n'a même qu'un désir fort modéré de voir se conclure un accord entre la France et le Siam. La politique de l'entente cordiale, qui avait semblé prévaloir lors de la conclusion du traité de 1902, est une parfaite vanité; l'attitude même du Siam le montre assez clairement, puisque ce pays ne s'est même pas donné la peine de paraître de bonne foi à l'époque où il en avait besoin pour obtenir la ratification du traité du 7 octobre, si discuté par l'opinion coloniale française. Nous n'avons pas à rappeler comment, pendant cette période, les contrats de certains fonctionnaires étrangers au service du Siam furent hâtivement renouvelés pour nous empêcher de demander leur place pour des Français : le mois dernier encore, nous avons signalé dans le Bulletin que le contrat du conseiller anglais des douanes, M. Ambrose, venait d'être renouvelé pour une période de cinq années. Le gouvernement de Bangkok, alors même qu'il devrait désirer nous séduire, ne fait aucune place aux Français. En outre, il y a quelques mois, il avait réuni à Bangprah, sur la côte du golfe, à une certaine distance au Sud de l'embouchure du Ménam, une force de 4 à 5.000 hommes avec une artillerie relativement nombreuse. Le fait a toujours été nié par le prince de Devawongse, mais il a été vérifié par la Légation de France à Bangkok elle-même qui pourrait facilement en témoigner. La présence de cette troupe, considérable pour le Siam, n'avait évidemment pas pour but de nous chasser par la violence de Chantaboun : on

est assez fin et avisé à Bangkok pour n'avoir jamais pu se faire la moindre illusion sur les effets certains d'une pareille fantaisie. Mais il s'agissait pour le Siam d'une question de prestige vis-à-vis de ses sujets asiatiques. On espérait que la ratification du traité du 7 octobre nous amènerait à évacuer Chantaboun, et que, le lendemain, les forces concentrées à Bang-prah entreraient en grande pompe, à grand fracas, avec des airs vainqueurs, et feraient croire aux habitants de cette partie du Siam que leur approche nous avait mis en fuite. Ces allures de victoire auraient d'ailleurs été immédiatement accentuées par des châtiments distribués aux individus coupables d'avoir eu trop de relations avec la garnison française de Chantaboun, et l'on peut être sûr que le rotin siamois aurait laissé sur les épaules de bien des malheureux la trace évidente de leur punition et de leur soumission définitive au gouvernement de Bangkok.

La perspective de cette rentrée triomphale et justicière des forces de S. M. Chulalongkorn à Chantaboun n'a nullement disparu, et elle doit suffire pour écarter complètement des perspectives de notre politique l'hypothèse de la restitution de cette ville au Siam, pour quelque concession que ce soit. Nous ne pouvons admettre que des individus qui se sont rapprochés de nous pendant la période de dix années où nous avons fait à Chantaboun un acte de présence, pourtant si effacé, subissent les conséquences fâcheuses de la confiance qu'ils auraient mise en la France. C'est une question de dignité vis-à-vis de nos sujets du Cambodge tout voisin, et surtout vis-à-vis de nous-mêmes, et il n'est malheureusement pas douteux qu'un des plus vifs désirs du gouvernement de Bangkok qui commande à des groupes d'origines si diverses, est de nous voir évacuer Chantaboun pour se faire sur le dos de certains de ses sujets, et indirectement aussi sur le nôtre le prestige dont il a sans cesse besoin.

À quoi conduirait d'ailleurs une entente avec le gouvernement de Bangkok? Peut-il, comme nous le demandions en répondant négativement, dans les lettres que nous écrivions au mois de janvier du Siam, nous assurer dans le delta du Ménam la situation économique que nous refuse l'apathie de nos commerçants? Sa bonne volonté à cet égard est assez insuffisante, et d'ailleurs nous ne voyons pas qu'il puisse, dans les conditions actuelles, refuser aux nationaux français de partager les droits dont jouissent tous les ressortissants étrangers au Siam. En réalité, tout ce que nous donnerait une « entente cordiale » avec Bangkok serait la nomination d'un certain nombre de fonctionnaires français, nous ne dirons pas dans les, mais bien à la suite des administrations siamoises. Ces personnages imposés par la politique, mais naturellement exclus de la confiance d'un milieu soumis à d'autres traditions et à d'autres influences, ne joueraient absolument aucun rôle utile pour nous. Leurs relations avec l'administration du pays se bornerait à peu près à toucher leur traitement qui serait vraiment

peu glorieux pour notre pays. Il constituerait, moyennant des salaires de quelques milliers de ticaux donnés à des fonctionnaires désignés par la diplomatie française, la rançon pour le Siam de tous les territoires du Mékong où nous avons le droit d'exercer notre influence prépondérante aux termes de la déclaration franco-anglaise du 15 janvier 1896. Le Siam paierait vraiment à bon marché, mais de la seule manière dont il puisse d'ailleurs nous payer, l'abdication de la politique normale et nécessaire de notre Indo-Chine dans tout le bassin du Mékong.

À cette abdication, achetée par des concessions illusoires et de pure forme dans le delta du Ménam, nous préférons pour notre part une autre politique. Que le gouvernement de Bangkok le veuille ou ne le veuille pas, par la force des choses, nous sommes à même de faire prévaloir notre influence dans les territoires de la rive droite du Mékong. Que l'on envoie dans ce pays des consuls ayant une valeur suffisante, une expérience asiatique, que l'on renonce absolument à nous faire représenter sur ce terrain de lutte comme sur les autres par des hommes se recommandant surtout de clientèles électorales, qu'on leur donne des instructions énergiques, et l'on verra bientôt qu'il ne nous est pas si difficile de dominer la région que nous avons un intérêt évident à dominer. L'autorité siamoise n'y est pas déjà si ancienne; il y a des familles de souverains laotiens, de *tiaos* qui ont été évincés peu à peu par les Kaluongs siamois, et qui ne demanderaient sans doute pas mieux que de retrouver sous l'égide de la France une partie de leur autorité. Les Rajahs de Kelantan et de Trenganou ne seraient pas sans équivalents dans le bassin du Mékong. Il ne serait sans doute pas difficile de créer un parti français, partout où il importe que nous fassions prévaloir l'influence française. Et, après quelques années de cette politique, à laquelle la bonne ou la mauvaise volonté du gouvernement de Bangkok serait parfaitement indifférente, nous nous trouverions à même de négocier avec lui dans les conditions mêmes où nous devrions nous mettre pour mener convenablement ces négociations. Nous verrions alors ce qu'il nous convient de laisser, dans la région où notre accord avec l'Angleterre nous reconnaît toute liberté d'agir, à l'autorité des souverains de Bangkok; nous le leur accorderions en échange des quelques avantages que la bonne volonté du gouvernement siamois peut nous faire réellement dans le delta du Ménam. Korat sans doute et la région du bassin du Mékong immédiatement voisine, où nous renoncerions par cet accord, à discuter l'autorité des souverains de Bangkok, deviendraient la rançon, toujours susceptible d'être reprise, du respect que le gouvernement du Siam aurait des engagements pris à notre égard en ce qui concerne nos droits dans la vallée du Ménam.

Toute autre politique serait au-dessous de nos forces réelles et de nos moyens d'action, c'est-à-dire qu'elle commettrait la faute la plus grave, la plus déconsidérante que l'on puisse reprocher à une

politique. La base de notre conception de nos relations avec le Siam ne doit pas être le principe d'un accord de bonne grâce et d'égal à égal avec le gouvernement de Bangkok, mais bien un exercice de la liberté d'action que nous reconnait l'accord franco-anglais de 1896. Cette liberté d'action obligerait nécessairement, si nous savions en faire un usage assez large, le gouvernement Siamois à nous manifester sa bonne volonté dans la mesure, très modeste d'ailleurs, où nous en avons réellement besoin, dans la région centrale du Siam que nous avons fermée à notre intervention par la déclaration du 15 janvier 1896.

ROBERT DE CAIX.

LE CHEMIN DE FER DE BAGDAD

Une dépêche de Berlin à l'Agence Reuter a récemment annoncé qu'un accord avait été conclu entre les groupes financiers allemand et français en vue de la continuation, dans la direction de Bagdad, de la ligne de chemin de fer d'Anatolie, dont le terminus est actuellement, de ce côté, à Koniah. Le groupe allemand de la « Deutsche Bank » souscrirait 40 0/0 du capital nécessaire, le groupe français 30 0/0, la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie, qui est une affaire presque exclusivement allemande, 10 0/0, et les derniers 20 0/0 seraient réservés aux groupes autrichien, italien, suisse et turc qui pourraient être amenés à prendre part à l'entreprise.

Une pareille nouvelle était de nature à provoquer quelque inquiétude dans les milieux français où l'on se soucie du maintien de notre influence en Asie Mineure. La part fournie par le marché de Paris devait en effet être inférieure à celle du groupe allemand ; il était donc probable *a priori* que la part de direction, de personnel et de fournitures réservée à la France serait inférieure dans la même proportion, d'autant qu'on ne disait rien des conditions que nous nous étions assurées pour être certains de fournir au futur chemin de fer autre chose qu'une partie du capital nécessaire à sa construction.

D'après les informations que nous avons pu nous procurer, ces inquiétudes seraient exagérées parce qu'il ne s'agirait encore que de prolonger la ligne de Koniah sur une longueur de 250 kilomètres environ jusqu'à Eregli sur le même plateau, dans un pays facile, vers des mines de houille qui semblent avoir une valeur, du moins pour la consommation régionale. La question du chemin de fer de Bagdad resterait entière, et on pourrait espérer que nos intérêts moraux et matériels seraient sauvegardés lorsqu'il s'agirait de quitter le haut plateau de la péninsule d'Asie Mineure pour s'engager dans le Taurus, puis dans la région désertique qui précède le bas-

sin de l'Euphrate. C'est là une entreprise qui ne semble pas devoir absorber, même d'après les premières estimations, que les faits montrent presque toujours optimistes, moins de 400 millions de francs. Les constructeurs de ce chemin de fer auront donc tout intérêt à partager les charges d'un pareil emprunt entre les marchés de Paris et de Berlin, sans compter que cette œuvre soulèvera bien des questions, à la solution desquelles un concours résolu de la diplomatie française serait sans doute fort utile. Il faut que la Turquie engage des dîmes, qu'elle fasse une part aux intérêts nouveaux, une part à côté des garanties données aux intérêts anciens, bref, qu'elle soulève un grand nombre de problèmes qui amèneront nécessairement l'intervention du corps diplomatique de Constantinople.

Une entente entre la France et l'Allemagne en vue de l'extension du réseau d'Asie Mineure serait d'ailleurs conforme aux précédentes. Il est vrai que c'est la « Deutsche Bank » qui, après de longs efforts de l'Angleterre, puis de l'Autriche, obtint la première la concession d'une ligne de quelque étendue en Asie Mineure : en 1888, la Porte dut s'entendre avec elle pour la construction du chemin de fer d'Ismidt à Angora, et en 1893, c'est encore le groupe allemand, cette fois complètement seul et sans le concours de personnel ni de capitaux étrangers, qui fut chargé d'établir une ligne d'Eski-Cheir à Kara-Hissar et Koniah. Mais, dès l'année suivante, en 1894, une entente intervenait entre le groupe de la « Deutsche Bank » qui contrôle le chemin de fer d'Anatolie, et le groupe français de la Banque impériale ottomane, qui contrôle le chemin de fer français de Smyrne à Cassaba et prolongements. Il fut décidé que cette dernière ligne, afin de donner aux produits du plateau un écoulement vers le grand port de la mer Egée, serait reliée au chemin de fer d'Anatolie à Kara-Hissar. Un barème de tarifs communs fut adopté, et deux administrateurs de chacune des deux compagnies furent choisis pour aller siéger dans le conseil de l'autre. On s'entendit en outre en principe pour que, lorsqu'il s'agirait de prolonger le chemin de fer dans la direction de Bagdad, le groupe français et le groupe allemand fournissent chacun 40 0/0 du capital nécessaire, laissant les derniers 20 0/0 à fournir par les autres marchés européens.

Depuis lors, il a sans cesse été question de la construction du chemin de fer de Bagdad. On a parlé de ressources que la Turquie pourrait donner en gage pour assurer des revenus suffisants à la ligne, comme elle l'avait déjà fait pour le tronçon de Koniah et d'Angora auquel elle assurait respectivement un produit brut kilométrique de 15.000 et de 15.500 francs. En outre, on assurait que des négociations se poursuivaient entre les groupes français et allemand, en vue d'un accord destiné à compléter en matière de direction, de fournitures et de personnel, celui qui avait réglé les parts respectives des deux marchés dans les capitaux à prêter. Le bruit courait que ces négociations étaient laborieuses, que le groupe alle-

mand résistait aux demandes du groupe français qui estimait que l'égalité des parts de capitaux devait entraîner une égalité en toute autre matière. La question ne semble pas encore résolue, et en tout cas, aux termes de la dépêche publiée par l'Agence Reuter, elle le serait, comme nous l'avons dit plus haut, dans un sens défavorable que l'on devrait juger très inquiétant, si les présents arrangements ne se bornaient pas, comme on l'affirme, à la section de médiocre longueur à construire entre Koniah et Eregli.

Le bruit a couru, et la *Gazette de Francfort* s'en est fait en particulier l'écho, que la diplomatie française apportait une très grande mauvaise volonté à aider à l'accomplissement de l'œuvre du chemin de fer de Bagdad. Si telle était réellement son attitude, elle pourrait avoir deux motifs, dont l'un est très compréhensible, et dont l'autre pourrait être plus discutable. Il est évident que notre diplomatie doit s'efforcer de réagir de plus en plus contre certaines tendances fâcheuses de nos grandes institutions de crédit. Comme nous l'avons déjà dit, et comme nous ne cesserons pas de le répéter, dans toutes les questions analogues, les capitaux français sont généralement prêtés à des entreprises étrangères sans aucune garantie que la part des Français dans la direction, les fournitures et le personnel sera proportionnelle à la quantité de capitaux fournis par notre pays. Nous avons bien ainsi assuré un placement à notre argent, mais nous avons perdu cependant l'occasion d'exercer, dans certaines grandes entreprises, la part d'influence que nous aurait donnée une participation plus nette à leur direction. En outre, nous avons laissé cette source de vie qu'est l'argent employé à la création de richesses nouvelles, profiter presque exclusivement à des étrangers, alors qu'un grand nombre de Français ayant les aptitudes nécessaires ne trouvaient pas d'emploi, et aussi que notre industrie nationale avait besoin de nouveaux débouchés. S'il est vrai que les fournitures françaises soient en moyenne plus chères que celles de l'étranger, cela n'est pas exact dans tous les cas, et dans ceux où nous pouvons soutenir la concurrence, il est fort regrettable que les Compagnies qui vivent, grâce au capital français, ne soient pas amenées par les conditions mêmes où ce capital est prêté, à se fournir, lorsqu'elles le peuvent à égalité de prix, dans les usines françaises. D'autre part, le personnel français, lui, n'est jamais plus cher que le personnel étranger, et nous pouvons toujours, sans crainte de nuire aux Compagnies qui l'emploieraient, l'imposer en une proportion égale à celle du capital que nous fournissons. Si, dans les négociations avec le groupe allemand intéressé dans les chemins de fer d'Anatolie, nous rencontrons une opposition à la demande légitime d'avoir une part de direction, de personnel et de fournitures proportionnelle à celle de l'argent prêté par nous, on ne serait pas en droit de s'étonner de ce que notre diplomatie n'ait pas montré un zèle extrême à favoriser notre participation.

Il est parfaitement normal que notre ministre

des Affaires étrangères résiste à un emploi des capitaux français qui ne nous donne pas tous les avantages possibles, surtout lorsqu'il s'agit d'entreprises qui, en elles-mêmes, ne sont pas clairement à l'intérêt de notre politique, comme le chemin de fer de Bagdad. C'est avec raison — et nous hésitons d'autant moins à le reconnaître que nous n'avons pas hésité davantage à combattre, quand nous la trouvions mauvaise, la politique du ministère des Affaires étrangères — que M. Delcassé a résumé, de la manière suivante, à la séance de la Chambre des députés du 19 novembre, l'attitude qu'il avait prise, en ce qui concerne la participation de nos capitaux au chemin de fer de Bagdad :

J'ai dit il y a deux ans à l'honorable M. Firmin Faure que, si ce chemin de fer doit se faire — et je me demande qui oserait affirmer que, dans un pays comme la Turquie d'Asie, dont vous venez de vanter les ressources, ce chemin de fer ne pourra jamais se faire — il est désirable que les intérêts français y soient représentés.

Mais j'ai ajouté — c'est le point essentiel, d'après moi, et c'est ce qui m'a fait prendre la permission de vous interrompre — que les capitaux français doivent faire payer à sa valeur le concours qu'on sollicite d'eux.

J'ai dit que le gouvernement, autant qu'il peut intervenir dans ces affaires, ne saurait conseiller la participation des capitaux français que tout autant que ces capitaux auraient obtenu préalablement la garantie que, soit dans la direction, soit dans la construction, soit dans l'exploitation de l'entreprise, ils auraient une part égale à celle de l'élément étranger le plus favorisé.

Il faut que les institutions françaises de crédit s'habituent à avoir une conception nationale de leur rôle. Le capital n'est pas seulement une chose qu'on prête en échange d'un intérêt, c'est encore une force — la seule même que nous possédions encore au plus haut point — qui permet à un grand nombre de nationaux de trouver un emploi fructueux de leur énergie et à un pays d'exercer son influence.

Il serait bon que l'attitude de nos financiers, comme celle de notre diplomatie, fit enfin sentir aux étrangers que, lorsqu'ils veulent recourir aux grandes disponibilités du marché français, qui, à l'heure actuelle, est celui où l'on peut trouver, et de beaucoup, la plus grande quantité de capitaux, à ne pas considérer les prêteurs français comme des hommes incapables de tirer de leur argent des avantages autres que l'intérêt modéré qui leur en est donné.

Une autre raison, plus discutable, de l'opposition de la diplomatie française serait le désir de ne pas heurter les tendances naturelles de la Russie en pareille matière. La politique constante de la Russie a été de résister autant que possible au développement du réseau ferré de Turquie. Il n'est pas très malaisé de découvrir les motifs d'une pareille opposition. Moins la Turquie a de moyens modernes de communication, et moins la mobilisation de son armée est possible, par conséquent, la Porte reste sous le coup des menaces de son grand voisin du Nord. D'une manière générale, la politique russe s'efforce de maintenir à l'état

inorganique les pays situés le long de la frontière de l'Empire, en attendant que ce dernier puisse faire l'effort nécessaire pour les absorber. Tel est le cas de la Turquie, tel est sans doute aussi celui de la Perse et celui de la Chine, au delà de la Mandchourie actuellement occupée par les Russes. Lorsqu'en 1893 il fut question de prolonger vers l'Est, vers Bagdad, le chemin de fer d'Anatolie, on préconisait le tracé Angora, Césarée, Sivas, Diarbékir, Mossoul et Bagdad. C'était faire un détour de 400 kilomètres, mais aussi desservir plus directement l'Arménie, et par conséquent la région de

trême de la participation des capitaux français. Tout récemment encore, la *Gazette de Francfort* signalait que l'ambassade de Russie à Constantinople protestait contre l'attribution projetée de 36.000 livres turques de dîmes du vilayet de Koma à la garantie d'intérêts du chemin de fer, sous prétexte que la Turquie aliénait ainsi des ressources qui pouvaient être considérées comme un gage de l'indemnité de guerre russe qui n'est pas encore complètement payée.

Il est évident que, dans toute notre politique, nous sommes obligés de tenir compte des néces-



contact de la Russie et de la Turquie. La diplomatie moscovite fit la plus vive résistance à ce projet, et sous sa pression, le futur chemin de fer de Bagdad s'infléchit vers le Sud, son premier tronçon étant construit vers Koniah. Depuis lors, chaque fois qu'il a été question d'aller plus à l'Est, l'opposition russe s'est manifestée. Nous n'avons pas besoin de rappeler les articles des journaux que nous avons signalés ici même et dans lesquels la presse russe, qui, en pareille matière, étant donné la censure qui règne en Russie, ne peut être considérée que comme officieuse, faisait campagne contre le chemin de fer de Bagdad. Ils déconseillaient à tous les capitalistes russes de s'intéresser à cette entreprise et même ils allaient jusqu'à parler avec une mauvaise humeur ex-

sités de l'alliance russe, mais ces nécessités ne sauraient aller jusqu'à paralyser toute notre action, à nous condamner, en échange de la garantie que nous avons reçue contre certains périls européens qu'il dépend en grande partie de nous de ne pas provoquer, à ne participer en rien à la vie d'une grande partie des régions encore à développer sur le globe. L'alliance laisse à la Russie, et même lui fournit une bien autre liberté d'action : par la sécurité qu'elle lui donne, elle lui a permis de mener en toute tranquillité la remarquable politique que le gouvernement de Saint-Petersbourg suit depuis dix années, en Extrême-Orient. Bien plus, elle lui a fourni directement, sous forme d'emprunts français, les moyens matériels absolument nécessaires pour permettre à cette politique

de se réaliser, par la construction des chemins de fer de Sibérie et de Mandchourie. En échange de services de cette nature, la Russie nous doit autre chose que ce qu'elle nous assure négativement en Europe, et il est certain que notre expansion devrait trouver dans l'alliance des facilités parallèles dans des pays comme le Siam et surtout comme le Maroc. Mais nous ne pouvons, sans profit pour nous-mêmes et sans autre profit pour nos alliés que retarder un peu les choses, nous tenir systématiquement à l'écart d'entreprises ayant pour but de mettre en valeur la Turquie, la Perse et sans doute même la Chine du Nord. Notre alliance avec la Russie ne saurait nous frapper d'une pareille incapacité, d'autant plus que la Russie elle-même n'a rien à gagner à ce qu'elle nous entrave. Que nous participions à des entreprises comme celle du chemin de fer de Bagdad, comme celle des chemins de fer à construire en Perse, ou encore dans la vallée du fleuve Jaune ou du fleuve Bleu, c'est pour elle une garantie que ces entreprises ne seront pas systématiquement dirigées contre ses intérêts. Sa sécurité comme nos profits sont solidaires en pareille matière, car, nous le répétons, les œuvres nécessaires qui ne se feraient pas avec nous finiraient, malgré la difficulté de se procurer des capitaux en dehors du marché français, par se faire sans nous, et nous ne voyons pas ce qu'auraient à y gagner nos alliés russes, alors que nous voyons très clairement tout ce que nous aurions à y perdre en influence morale et en expansion économique.

Une opposition de notre politique à la construction du chemin de fer de Bagdad ne saurait donc s'expliquer que par une résistance du groupe allemand intéressé à nous faire la place qui nous convient, et non par la peur de causer des inquiétudes, assez peu justifiées dans la circonstance, à la Russie.

LE BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES

Le budget des colonies pour l'année 1904 s'élève à la somme de 409.269.675 francs. Ce chiffre, qui est celui auquel s'est arrêtée la commission du budget de la Chambre des députés, représente une diminution de 4.088.422 francs par rapport au chiffre proposé par le gouvernement, lequel dépassait de 4.036.878 francs le montant des crédits accordés pour l'exercice 1903. Les chiffres de la commission ayant été légèrement remaniés à la Chambre et pouvant l'être encore d'ici le vote final du budget, on peut dire qu'en chiffres ronds le total du budget des colonies est aujourd'hui de 410 millions de francs.

Ce chiffre, très important en lui-même, apparaît formidable quand, remontant en arrière, on le compare à ceux des budgets coloniaux d'il y a dix ou vingt ans. Au budget de 1885, les dépenses du service colonial n'étaient que de 34 millions et

demi. Dix ans plus tard, en 1895, au lendemain de la création du ministère des Colonies, elles s'élevaient à près de 80 millions. En 1900, le chiffre de 100 millions était dépassé.

Cette progression rapide des charges que les colonies imposent au budget métropolitain n'a pas été sans soulever de très vives protestations. Les adversaires de toute colonisation s'en sont servis comme d'un argument précieux. On peut cependant, tout en les trouvant exagérées, ne pas condamner pour cela notre œuvre coloniale. Il n'est pas temps encore d'ailleurs de dresser un compte de profits et pertes ; et si la balance aujourd'hui pouvait s'établir aux dépens des premiers, nous sommes convaincus qu'un jour elle changera, et que l'opération coloniale dont les profits politiques et sociaux sont déjà indiscutables en fournira de pécuniaires qui ne seront pas négligeables.

Il est bien entendu que plus on sera sévère à l'égard des dépenses qui incombent à la métropole du chef de ses colonies, plus les avantages pécuniaires que ces dernières doivent lui valoir se manifesteront rapidement. Or, si on n'abuse pas des crédits supplémentaires ou extraordinaires, si les évaluations de dépenses ne se trouvent pas en fin de compte trop au-dessous de la vérité, le budget de 1904, comme celui de 1903, affirmera un effort très net pour ne point grossir le total des crédits accordés au ministère des Colonies. C'est déjà quelque chose. Il vaudrait mieux certes une notable diminution ; mais quand des dépenses ont progressé aussi rapidement que celles des colonies, un simple arrêt dans la marche vertigineuse en avant est déjà de bon augure.

Le chiffre de 410 millions de francs ne doit pas être pris d'ailleurs comme l'expression exacte des charges que son domaine colonial impose à la France. Il comporte certaines réductions. Il faut en effet déduire de ce chiffre les recettes que le budget métropolitain fait du chef des colonies. Ces recettes s'élèvent à environ 17 millions de francs. La plus grande partie de cette somme est fournie par l'Indo-Chine en atténuation des dépenses militaires faites pour elle par la métropole. Le contingent de cette colonie est pour l'exercice 1903 de 12.365.470 francs. En 1901, il était de 10.285.794 francs, et en 1902 de 11.411.000 francs. La commission du budget, estimant qu'aucun signe n'était de nature à faire concevoir des doutes au sujet du développement ultérieur de la richesse de cette colonie, a maintenu le principe du relèvement graduel de son contingent et elle a porté à 13.000.000 de francs la prévision à inscrire au budget de 1904 au titre contingent de l'Indo-Chine.

Si, à ces recettes provenant des colonies, on ajoute les 9 millions de francs environ que coûte chaque année le service pénitentiaire, ces 9 millions étant une dépense qui n'a rien de colonial bien qu'ils figurent au budget du ministère des Colonies, on arrive à un chiffre total de 26 millions environ qu'il convient de déduire de celui de 410 millions que nous inscrivions tout à

l'heure. Cette déduction faite, les charges que nos possessions coloniales imposent à la métropole ressortent à 84 millions environ.

Ce chiffre de 84 millions, bien que plus satisfaisant que le premier, est encore très considérable et nous devons nous efforcer de le diminuer. Cette diminution ne fera du reste aucun tort aux colonies, car elle peut être liée à moins de gaspillages; les dépenses utiles n'auraient pas à souffrir d'une diminution sensible de ce chiffre de 84 millions.

Le mouvement croissant de la contribution de l'Indo-Chine est un bon symptôme et cette grande possession extrême-orientale, qui nous occupe plus particulièrement ici, donne un excellent exemple. On peut espérer voir diminuer chaque année les charges qu'elle impose encore à la métropole. D'autres colonies pourraient aussi contribuer à cet allègement et on pourrait arriver à réaliser ce que M. l'inspecteur Piquié a naguère tracé dans un rapport demeuré célèbre et auquel on devrait plus énergiquement songer.

Les économies qu'on entrevoit comme possibles et qui sont depuis longtemps réclamées par les coloniaux les plus compétents risquent, fort malheureusement, d'être singulièrement compromises — à supposer qu'on se décide enfin à les réaliser — par les projets recommandés par certains rapporteurs du budget. M. Dubief, rapporteur du budget pour 1904, ne préconise pas précisément des économies quand il recommande, avec une énergie qu'il conviendrait d'employer à une meilleure cause, de mettre d'accord notre politique coloniale avec notre politique intérieure au point de vue de la laïcisation. La satisfaction qu'on donnera aux idées chères à M. Dubief se chiffrera par d'importantes dépenses, mais la passion ne calcule pas.

Si M. Dubief, dans le volumineux rapport qu'il a rédigé sur le budget des colonies, préconise des réformes qui seraient onéreuses comme la laïcisation à outrance, la création d'inspecteurs du travail, etc., il en recommande d'autres qui ne rendraient pas précisément facile l'œuvre de nos administrateurs coloniaux. Ce rapport contient quelques bonnes choses, mais elles sont noyées dans une masse de ces idées qu'on développe d'ordinaire dans les réunions publiques et qui ne tiennent compte ni des réalités ni de l'expérience.

Trop souvent, les rapports sur le budget des colonies nous présentent un certain nombre d'idées de cette sorte, si peu pratiques que quand ceux qui les ont émises arrivent au pouvoir et savent réfléchir et s'éclairer, ils s'empressent de les laisser dormir. Il en arrivera de même pour celles lancées dans la circulation par M. Dubief. L'expérience nous prouve qu'il en advient presque toujours ainsi et on ne peut que s'en féliciter, car notre domaine colonial serait dans un piteux état si toutes ces idées recevaient un commencement d'exécution.

Ce domaine colonial pourrait certes nous coûter moins cher, mais déjà il nous rapporte. Si on

songe que beaucoup de ses parties sont d'acquisition récente, on jugera qu'un commerce de plus de 650 millions de francs (Algérie et Tunisie non comprises), dont plus de 300 millions avec la France, constitue un résultat dont les promesses pour l'avenir sont plutôt rassurantes. Pour ceux qui ne veulent que des chiffres et qui étudient la colonisation comme un Grand-livre, cela peut diminuer leurs inquiétudes. Les autres, sans négliger ce côté, jugent qu'il y a autre chose dans l'œuvre coloniale, quelque chose qui ne se mesure pas, mais qui est acquis et dont la France a déjà profité.

LES GUINÉES DE L'INDE

Les adversaires des fabricants de guinée de l'Inde sont persévérants. On se souvient qu'il y a plusieurs années M. Méline et quelques-uns de ses collègues avaient déposé une proposition de loi qui ne tendait à rien moins qu'à tuer l'industrie de la guinée dans l'Inde en supprimant la franchise dont les produits de cette industrie jouissent, d'après la loi douanière de 1892, à leur entrée dans les colonies françaises. Cette fermeture radicale des débouchés ordinaires de la guinée de l'Inde aurait ruiné une industrie qui, depuis un certain temps, va se développant; aussi la proposition de loi de M. Méline fut-elle vivement combattue dans une partie de la presse. Nous avons dit alors (1) pourquoi la prétention émise par le protectionnisme anticolonial nous paraissait inadmissible tant au point de vue particulier de l'Inde française qu'au point de vue général de toutes les colonies françaises, la proposition soumise au Parlement n'étant que l'application à un cas particulier d'un principe que certains espéraient et espèrent encore voir reconnu et respecté comme une règle intangible de la colonisation moderne, de la colonisation française tout au moins, à savoir : qu'on ne doit tolérer dans les colonies aucune industrie susceptible de faire concurrence à une industrie métropolitaine.

Devant les protestations qui s'élevèrent de divers côtés, les auteurs de la proposition radicale que nous venons de rappeler, la modifièrent sans perdre cependant de vue leur but qui est de neutraliser un concurrent. Aujourd'hui, M. Noël se prononce, au nom de la Commission des douanes de la Chambre des députés, sur cette proposition amendée. Il nous faut donc voir en quoi consiste la modification apportée au texte primitif et nous demander si la concession faite par les auteurs de la proposition la rend désormais acceptable.

D'après l'article 1^{er} de la proposition adoptée par le rapporteur de la Commission des douanes, les produits de l'Inde française ne bénéficient plus du paragraphe 1^{er} de l'article 5 de la loi du

(1) Voir le Bulletin du mois de mai 1901, p. 65.

11 janvier 1892 qui dispose que « les produits originaires d'une colonie française importés dans une autre colonie française ne seront soumis à aucun droit de douane ». Toutefois, cette possession de l'Inde française aura le droit d'importer annuellement, en franchise de droit, dans les colonies françaises, 2 millions de kilos de tissus de coton de toute nature jusqu'au n° 26 français et 1.500.000 kilos de filés en les limitant au n° 20. C'est là l'innovation de la proposition nouvelle. Au lieu de la suppression pure et simple de la franchise, on laisse subsister cette franchise pour une certaine quantité de produits. Ce sacrifice fait au respect dû aux droits acquis est-il suffisant pour empêcher de renaître les objections qui s'étaient produites lors du dépôt de la première proposition? Les partisans de la mesure l'espèrent. M. Noël explique dans son rapport que Pondichéry, ayant beaucoup à souffrir des droits que les Anglais ont établis sur tous les produits qui, du territoire français, passent sur le territoire britannique, la Commission des douanes a pensé que « le devoir de la France était d'user de bienveillance envers sa colonie » et qu'on devait rechercher une solution « consolidant la situation actuelle, respectant les droits acquis, mais ne permettant pas à l'Inde française de développer au delà d'une certaine limite sa vente sur nos colonies sans acquitter des droits de douane ». Le moyen préconisé pour donner satisfaction à cette bienveillance qu'il serait difficile de juger excessive, nous venons de voir quel il est. Il rappelle le système qui fonctionne entre la Tunisie et la France, mais M. Noël reconnaît lui-même qu'il a « moins de souplesse », ce qui, déjà, n'est pas précisément, selon nous, pour le recommander. Mais il y a plus : le système proposé ne pourra que paralyser l'industrie pondichéryenne.

C'est bien mal connaître, en effet, les conditions qui conviennent à une industrie quelle qu'elle soit que de croire que, sous un tel régime, elle pourra se développer ou même se maintenir. Les horizons bornés ne conviennent pas plus aux industries qu'aux individus. Quiconque les accepte est jugé, une telle acceptation emportant le renoncement à toute initiative et à tout progrès, et il est vraiment plaisant de parler du respect des droits acquis en présence d'une mesure qui, pour être en apparence moins brutale que la première proposée, n'en arrivera pas moins au même résultat; c'est la manière douce au lieu de la manière forte, et c'est là toute la différence qu'il y a entre la première et la seconde proposition.

Est-ce l'industrie française au moins qui profitera de la déchéance de l'industrie pondichéryenne et qui fournira aux noirs du Sénégal les tissus que l'Inde française leur envoie actuellement? Rien n'est moins probable et nous avons cité naguère (1) des chiffres qui paraissent bien montrer que ce que l'Inde ne fournira plus, c'est l'étranger qui le fournira.

A considérer la mesure proposée en ce qui con-

cerne spécialement l'Inde française, elle ne nous paraît donc pas plus acceptable que celle qui l'avait précédée. Si maintenant on l'envisage en tant que manifestation d'une tournure d'esprit colonial, nous la jugeons plus mauvaise encore. La concession qui est faite pour l'Inde ne l'est que parce qu'on se trouve là en présence d'une situation acquise; cette concession nous paraît illusoire, mais enfin elle prouve que partout ailleurs non seulement on ne favorisera pas l'éclosion d'une industrie, mais encore qu'on s'efforcera de l'empêcher. Cette politique, contraire aux principes de liberté, aboutira à une situation toute artificielle qui, un jour, constituera une réelle faiblesse, car tous les peuples colonisateurs ne suivront pas forcément notre exemple. Il en est qui créeront des industries là où ils jugeront qu'il y a intérêt à en créer et contre la concurrence de ces industries, il faudra encore nous protéger par de nouvelles réglementations dont les victimes seront les nombreux indigènes qui vivent sous notre drapeau. On ne se protège, en effet, contre un concurrent que parce que celui-ci vend meilleur marché que vous : or, si la protection est efficace, votre client paie plus cher que si la liberté commerciale régnait. C'est très simple et très évident. La proposition que la Commission des douanes soumet à la Chambre, tout amendée qu'elle soit, nous conduit à un pareil régime, aussi son vote serait une grave faute.

E. P.

LE CHEMIN DE FER DU YUNNAN

M. Delcassé a annoncé le 30 octobre au Conseil des ministres que, la veille, le ministre de France à Pékin, M. Dubail, avait signé avec le gouvernement chinois le règlement relatif à la construction et à l'exploitation du chemin de fer de Laokay à Yunnan-sen. Jusqu'ici, on n'avait pu s'entendre sur ce règlement; il avait été impossible de le signer à Yunnan-sen avec les autorités locales du Yunnan, et l'accord conclu marque une date importante dans la réalisation du projet de chemin de fer de pénétration du Tonkin dans la Chine méridionale.

Nous n'avons pas encore le texte de ce règlement, mais, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, il serait entièrement satisfaisant pour la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan qui s'est chargée de construire et d'exploiter la ligne de Yunnan-sen. Il s'agissait de déterminer les relations des agents de la Compagnie avec les autorités chinoises, les modes selon lesquels les terrains seraient achetés et payés, la manière dont la police serait faite aux abords des gares, et, en ce qui concerne l'exploitation, les relations de la Compagnie avec le public, la fixation des indemnités en cas d'accidents,

(1) Voir l'article précité.

bref, toutes les affaires contentieuses, et aussi les contacts douaniers à établir à la frontière entre la Chine et l'Indo-Chine française.

Ce règlement signé, il reste d'ailleurs, avant de commencer les travaux sur la dernière partie de la ligne entre Mong-tseu et Yunnan-sen, à trancher la question que nous signalions à nos lecteurs dans notre Bulletin d'août.

Comme nous le disions alors, une loi a été votée le 10 juillet dernier par le Parlement, pour permettre de modifier le tracé du chemin de fer de Laokay à Yunnan-sen qui avait été imprudemment fixé, d'une manière beaucoup trop précise, par une autre loi du 5 juillet 1901, à la suite de reconnaissances un peu sommaires, effectuées par le service des travaux publics de l'Indo-Chine, puis par la Compagnie. Il avait été reconnu que la vallée du Sin-tchien-ho, d'abord adoptée pour monter de la vallée du fleuve Rouge au plateau yunnanais, était beaucoup plus abrupte que celle de Namti, qui devait permettre des développements plus longs, et par conséquent l'adoption de pentes plus faibles et de courbes plus larges, et d'autre part, qu'au delà de Mong-tseu, il était beaucoup plus facile de gagner Yunnan-sen par A-mi-tchéou, la vallée de Pata-ho et I-lang-hien que par le tracé de 1901, qui adoptait la voie Mong-tseu, Lin-ngan-fou, Sinn-hsinn-tchéou. La loi du 10 juillet 1903 approuvait des avenants à la convention du 25 juillet 1901, passés entre le gouvernement et la Compagnie concessionnaire, et qui autorisaient la substitution du tracé Namti, Mong-tseu, A-mi-tchéou, à celui par le Sin-tchien-ho, Mong-tseu et Sinn-hsinn-tchéou, en remettant d'ailleurs au gouvernement général de l'Indo-Chine la décision finale à prendre. Cette dernière n'est pas encore intervenue. Mais, d'après ce que l'on assure, elle ne serait pas douteuse et le choix du gouverneur général se porterait sur le tracé nouveau préconisé par la Compagnie. Le discours prononcé par M. Beau à l'ouverture de la session du Conseil supérieur, le 28 août, permettait d'ailleurs, comme on a pu en juger en le lisant dans notre dernier Bulletin, de prévoir ce choix du gouverneur général, qui signalait les facilités plus grandes d'exploitation du nouveau tracé.

Comme nous l'avons déjà dit, il aura l'inconvénient de ne pas desservir des régions aussi peuplées que celle de Lin-ngan-fou et de Sinn-hsinn-tchéou, mais il ne faut pas oublier que la partie la plus riche du Yunnan n'est pas située sur ce tracé même, mais bien dans la région lacustre de Tong-hai-hien et de Tching-kiang-fou, située entre l'ancien et le nouveau tracé. Il sera facile de la desservir ultérieurement, si son activité économique paraît le justifier, en établissant un petit embranchement de 25 kilomètres environ, qui relierait la voie passant dans la vallée de Pata-ho au lac de Tching-kiang-fou qui est navigable et communique avec le petit lac situé légèrement en amont par un canal dont se sert déjà la batellerie indigène. Toute cette région du Yunnan lacustre se trouverait donc directement desservie par un chemin de fer suivant le nouveau tracé. Il va sans

dire d'ailleurs qu'en ce qui concerne les environs de Yunnan-sen la situation ne serait pas changée, et que le chemin de fer en arrivant à la capitale du Yunnan, se trouverait en communication directe avec la batellerie du lac au Nord duquel la ville est située. Ainsi donc, le tracé par A-mi-tchéou n'aurait pas, au point qu'on a pu croire tout d'abord, l'inconvénient de laisser de côté la partie la plus efficacement exploitable du Yunnan, mais, de plus, dans cette direction même, on trouve des plaines bien cultivées, à A-mi-tchéou et à I-lang-hien. Enfin, ce qui semble devoir entraîner la décision du gouvernement général, on a rencontré sur 150 kilomètres dans la vallée du Pata-ho, au Nord d'A-mi-tchéou, une section sur laquelle le chemin de fer ne devra pas franchir de pentes supérieures à celle qu'il rencontre beaucoup plus bas, dans la vallée du fleuve Rouge, entre Yen-bay et Laokay. C'est au point de vue de l'exploitation un avantage considérable. Par le nouveau tracé oriental, toutes les difficultés se trouveront accumulées sur deux points, dans la vallée du Namti d'une part, et, de l'autre, dans la région où le chemin de fer franchira le seuil montagneux séparant la plaine d'I-lang-hien de celle de Yunnan-sen. Partout ailleurs, la ligne pourra être exploitée sans locomotives spéciales pour aborder des rampes anormales, alors que par l'ancien tracé par Lin-ngan-fou et Sinn-hsinn-tchéou, les difficultés se trouveraient répétées en grand nombre de points où l'on rencontrait des pentes dépassant 30 millimètres par mètre. Sur le nouveau tracé, au contraire, le maximum, ainsi que nous l'avons dit, sera de 25 millimètres.

Quant aux richesses minières, bien qu'il soit encore trop tôt pour se prononcer d'une manière définitive, elles paraissent aussi abondantes sur le nouveau tracé que sur l'ancien. On signale même dans la région d'A-mi-tchéou des mines de houille qui ont été étudiées par l'ingénieur Leclère, et qui fournissent un combustible gras, riche en matières volatiles; elles seront utilisables sans aucun mélange pour le chauffage des machines du chemin de fer. Ce combustible, qui s'exploite en carrières, à 25 kilomètres d'A-mi-tchéou, arrive à l'heure actuelle dans ce centre à raison de 7 francs la tonne. Il se peut que dans ces conditions, et grâce à la facilité plus grande d'exploitation du nouveau tracé, cette houille puisse être exportée un jour au Tonkin. Quant aux autres minéraux, le cuivre et l'étain, on en signale des gisements sur le nouveau tracé, comme d'ailleurs partout dans le reste du Yunnan, mais il faudra de nouvelles études et même des essais d'exploitation pour permettre d'en déterminer la valeur au point de vue pratique.

AVIS

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

La Russie et le Japon

Il est impossible, d'après les nouvelles qui sont arrivées depuis un mois, de se faire une opinion positive de l'état actuel des relations entre la Russie et le Japon, et des développements qu'on en doit attendre. Un jour on annonçait que les négociations menées à Tokyo entre le baron Rosen et le baron Komura étaient en bonne voie, et le lendemain le bruit courait que des difficultés nouvelles avaient surgi et que l'issue était plus éloignée que jamais. Un seul fait est certain, c'est que rien de précis n'a été dit sur les progrès de négociations, et qu'il est impossible de savoir si elles ont chance d'aboutir dans un délai raisonnable. Un fait même en rend la conclusion plus difficile qu'on ne l'aurait cru au premier abord : il est évident que le seul terrain d'entente possible entre la Russie et le Japon serait celui où la seconde de ces puissances reconnaît à la première la situation qu'elle occupe en Mandchourie, en échange de la reconnaissance de droits analogues au Japon en Corée. Or, d'après les nouvelles qui nous arrivent au Japon, si l'on ne sait pas quelles sont à cet égard les dispositions du gouvernement, il est clair, d'après les manifestations de l'opinion, que la diplomatie japonaise ira contre le sentiment public, si elle reconnaît la situation de la Russie en Mandchourie, même en échange d'un procédé analogue en ce qui concerne la situation que le Japon désire occuper en Corée.

Les bruits les plus singuliers ont d'ailleurs couru pendant ce mois. L'entrevue de Darmstadt entre le tsar et l'empereur d'Allemagne a été exploitée par les journaux russes pour effrayer le Japon. Les *Viedomosti* de Saint-Petersbourg écrivaient par exemple : « L'entrevue de Wiesbaden est une réponse unanime de l'Europe aux cris de guerre dont le bruit nous arrive d'Asie. » Un peu après, on a fait courir la rumeur que les deux souverains avaient surtout parlé des affaires d'Extrême-Orient, et même qu'une entente avait été conclue entre les deux gouvernements, aux termes de laquelle l'Allemagne viendrait à l'aide de la Russie au cas où l'Angleterre mettrait en vigueur son alliance avec le Japon dans un conflit extrême-oriental. Nous ne signalons d'ailleurs ce bruit qu'à titre de curiosité ; il n'a pas tardé à cesser de se faire entendre sans qu'il eût été besoin du moindre démenti pour le faire tomber, son invraisemblance y suffisant largement.

Il est incontestable d'ailleurs que l'attitude des Russes a été plus conciliante depuis un mois, et qu'elle semble désirer tout au moins ajourner un conflit. On a bien dit que 6.000 hommes de troupe d'élite étaient envoyés de Kief en Mandchourie et que le gouvernement russe avait décidé de consacrer trois nouveaux millions de roubles aux fortifications de Port-Arthur, mais ce peuvent être là des mesures de prévoyance et nullement des

mesures prises hâtivement en prévision d'une guerre considérée comme prochaine. Il est à remarquer d'ailleurs que quelques symptômes pacifiques se font jour. L'amiral Alexeïef a été appelé de Port-Arthur pour conférer avec le tsar, ce qui l'éloigne pour un mois au moins d'Extrême-Orient. On a annoncé que le siège de la lieutenance générale impériale d'Extrême-Orient serait prochainement transféré de Port-Arthur à Vladivostok, ce qui semblerait un gage de paix. On peut se demander si même il n'y a pas eu dans ces derniers temps un zèle belliqueux plus grand parmi les autorités russes d'Extrême-Orient qu'au siège même du gouvernement de Saint-Petersbourg. Ce serait assez conforme à ce qu'on a déjà observé chez les autorités locales d'autres pays qui avaient tendance à aller plus loin que les autorités centrales, responsables de l'ensemble de la politique nationale. A plusieurs reprises des journaux ont opposé l'esprit pacifique bien connu du tsar aux tendances plus accentuées de l'amiral Alexeïef : le journal du prince Mestcherly, le *Grazhdanine*, a, par exemple, critiqué l'attitude du *Novy Krai* de Port-Arthur que l'on dit être inspiré par l'amiral Alexeïef, et qui s'est distingué depuis quelques semaines par la violence de ses attaques contre le Japon.

En Corée même, la Russie, autant qu'on peut en juger par les nouvelles toujours incertaines qui arrivent d'Extrême-Orient, surtout de cette région, semblent bien avoir modéré son action. On affirme, à vrai dire, qu'elle se prépare à exploiter des mines de charbon dans les environs de Tchémoulpo ; cinquante-six machines auraient même déjà été importées, et les diplomates japonaise, anglaise et américaine s'inquiéteraient de ce renouvellement de l'activité russe. Mais il est à remarquer que la nouvelle n'a pas été confirmée et qu'on a pu lui donner une signification excessive. Ce qui paraît plus certain, c'est que les Russes ont beaucoup diminué leur activité à Yonghampo ; il n'y resterait plus guère qu'une vingtaine de soldats dont la présence serait justifiée par la nécessité de protéger les travailleurs de la concession forestière russe du Yalou. Un secrétaire de la légation japonaise à Séoul, M. Hagiwara, qui a fait récemment une tournée de ce côté, déclare que la construction élevée par les Russes à Yonghampo ne ressemble pas à un fort, qu'elle ne renferme en tout cas aucune artillerie, et que les bruits relatifs aux mouvements des troupes moscovites dans la vallée du Yalou ont été d'autant plus exagérés qu'ils émanaient de sujets japonais.

On peut donc admettre que pendant le dernier mois la situation ne s'est pas modifiée en Corée de manière à nous rapprocher d'un conflit : il ne faut pas en effet considérer comme un incident grave et devant avoir une signification sérieuse la bagarre qui s'est produite à Tchémoulpo entre les marins d'une canonnière russe et des Japonais employés aux travaux du port. Cette bagarre indique un mauvais sentiment réciproque des deux partis en présence, mais c'est un fait-divers local qui semble n'avoir eu aucune influence sur la

politique, malgré l'importance que d'aucuns lui avaient d'abord donnée.

L'élément le plus inquiétant à l'heure actuelle de la situation semble être l'énerverment de l'opinion japonaise. Comme nous le disons plus haut, elle ne semble nullement disposée à céder en Mandchourie pour obtenir des concessions en Corée, ce qui serait le seul terrain pratique d'entente. Les sociétés patriotiques sont allées demander au gouvernement de prendre des mesures énergiques pour en finir avec les difficultés actuelles, et à l'une d'entre elles, le comte Katsura, président du Conseil des ministres, a répondu que la situation était très critique. Cependant il est à observer que le gouvernement japonais n'a pas paru en rien, depuis le commencement de la tension russo-japonaise, céder au mouvement de l'opinion. Il est donc possible qu'il admette le terrain de conciliation que le public japonais semble juger inacceptable. Dans une récente interview, le comte Katsura avait même fait des déclarations de nature à fortifier cette manière de voir. Il a laissé entendre que le gouvernement japonais ne demandait pas au gouvernement russe d'évacuer matériellement la Mandchourie, qu'il lui reconnaissait même le droit d'y conserver des troupes pour garder le chemin de fer aux termes des arrangements passés entre le gouvernement de Pékin et la Banque russo-chinoise, et que ce qu'il demandait à la Russie, c'était simplement de ne pas s'opposer au maintien du principe de la porte ouverte dans les trois provinces mandchoues et de n'y pas porter atteinte aux droits souverains de la Chine. Cette dernière exigence peut s'interpréter de bien des manières, et il est parfaitement admissible que les Russes restent en Mandchourie tout en laissant aux Chinois l'administration locale, ce qui sauvegarderait en apparence du moins et sur un terrain strictement juridique, l'autorité du gouvernement de Pékin. D'autre part, le prince Katsura se montre beaucoup plus résolu en ce qui concerne la Corée, et a déclaré que le Japon ne pouvait admettre, aucun instant, qu'une autre puissance intervienne, en quoi que ce soit, dans les affaires de la péninsule.

Tout cela n'indique pas un conflit prochain, bien que d'autre part, comme nous l'avons dit à maintes reprises, il n'y a aucun élément qui puisse dissiper les inquiétudes aussi longtemps qu'on ne saura rien de précis sur l'issue des négociations de Tokyo. Il est possible que les deux gouvernements n'aient d'autre but que d'ajourner un conflit en raison d'abord de cette hésitation naturelle que l'on éprouve en présence d'une grosse résolution à prendre, et aussi parce qu'ils croient tous deux trouver leur compte à des retards. L'intérêt de la Russie est assez clair : elle peut désirer amener par le Transsibérien plus de troupes en Extrême-Orient, attendre que de nouvelles unités renforcent son escadre et aussi que l'arsenal de Port-Arthur soit plus complet qu'il ne l'est actuellement ; elle se trouve même à cet égard dans une situation de réelle infériorité par rapport au Japon bien muni d'arsenaux.

Quant à ce dernier, il a peut-être une pensée, nous dirons même une grande pensée de derrière la tête, qui lui fait désirer laisser aussi longtemps que possible les choses en suspens : il peut estimer que le temps travaille pour lui en faisant peu à peu venir le moment où se réalisera son rêve d'une entente sino-japonaise contre la Russie, en attendant que ce soit contre d'autres puissances européennes. Quelques dépêches donnent à réfléchir à cet égard. Les Russes ont réoccupé Moukden, le 29 octobre, pour une cause quelconque, ce qui n'est pas important, et avec une force quelconque que certains Européens ont mis un soin qui nous semble bien puéril à déterminer. Que les autorités moscovites aient fait rentrer dans les murs de Moukden 400 soldats comme elles le disent, ou 1.500 comme disent d'autres sources d'information, la chose a peu d'importance, étant donné que dans le quartier russe de la gare, situé à moins de 4 kilomètres du centre de la ville, ils ont toujours pu garder, aux termes mêmes des conventions relatives au chemin de fer de l'Est-Chinois, autant de soldats qu'ils le désiraient. L'important est l'émotion produite à Pékin par cet événement que les Russes expliquent en disant que l'ordre n'était pas suffisamment maintenu par les autorités chinoises à Moukden. On assure que Yuan-Chi-Kaï et Tchong-Tche-Tong ont été appelés au palais pour discuter la situation de l'empereur, que des princes de la famille impériale auraient recommandé l'adoption d'une politique résolue envers la Russie : tous les Mandchoux seraient en effet effrayés de la réoccupation officielle des yamens de Moukden qui risque de leur faire perdre la face aux yeux des Chinois. Le gouvernement de Pékin aurait demandé à Yuan-Chi-Kaï de se rendre à Moukden pour étudier la situation, mais le vice-roi, fixé d'avance sur l'effet de cette démarche, aurait refusé cette mission. Une certaine agitation se serait produite parmi les autorités chinoises. Les soldats chinois en Mandchourie auraient été augmentés en nombre, et un de leurs détachements, pris soi-disant pour une bande de brigands par une troupe russe, serait même entré en collision avec cette dernière près de la grande muraille. Les arsenaux chinois travailleraient sans relâche et enverraient des munitions dans le Nord. Bref, les gouvernants de Pékin manifesterait, en présence de l'évidence de l'occupation russe de Mandchourie, que la réoccupation de Moukden viendrait encore de faire éclater avec plus de clarté, une inquiétude contrastant fort avec l'apathie qu'ils avaient montrée depuis plusieurs années. On signalait en outre que l'influence japonaise grandit à Pékin, que des fonctionnaires connus pour être favorables à une alliance japonaise sont nommés en plus grand nombre, en un mot que toute la politique qui est le rêve des Japonais depuis la déception de 1895 semblerait gagner du terrain en Chine.

Il est évident que ce n'est pas en peu de temps que la Chine pourrait apporter un appoint appréciable au Japon dans la lutte contre la Russie. Les trois armées chinoises actuellement existantes,

celles des vices-rois de Nankin, d'Ou-tchang et du Petchili, la dernière, forte peut-être d'une quinzaine de mille hommes, pourraient entrer en ligne contre la Russie, aussi longtemps du moins que les communications ne seront pas mieux assurées qu'elles le sont à l'heure actuelle entre le centre de la Chine et le Nord. Mais, en admettant que le conflit doive éclater demain, le Japon aimerait sans doute mieux y entraîner la Chine dans l'espoir d'élargir la question et d'obliger d'autres puissances à intervenir au cas d'une victoire des Russes.

De plus, en s'associant aux inquiétudes des Chinois, en les poussant à refuser, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, de renoncer à l'administration de la Mandchourie, en recevant dans les universités nippones un millier d'étudiants chinois qui en reviennent avec des idées japonaises, des goûts de réformes, un patriotisme jusqu'ici peu répandus en Chine, les Japonais préparent cette union de la race jaune qu'ils rêvent depuis le traité de Simonoseki. C'est peut-être pour donner à cette politique le temps de se développer que le Japon semble désireux d'ajourner un conflit en vue duquel, si l'on ne tient compte que des forces des deux adversaires éventuels, il est sans doute mieux préparé qu'il le sera jamais. Il est difficile, en effet, de croire que ce soit simplement des calculs financiers qui amènent les Japonais à s'efforcer de retarder la lutte, et ces visées japonaises, qui expliqueraient le soin avec lequel le gouvernement de Tokyo a toujours refusé tout ce qui aurait paru être une reconnaissance de la perte de la souveraineté de la Chine sur la Mandchourie, seraient une raison de plus pour suivre avec plus d'attention l'évolution des éléments en présence en Extrême-Orient.

Il est à remarquer que les Etats-Unis et l'Angleterre font de moins en moins parler d'eux dans cette affaire; peut-être n'en sera-t-il pas ainsi longtemps, du moins en ce qui concerne le gouvernement de Washington, si les Russes ne respectent pas leur promesse de maintenir la porte ouverte en Mandchourie, et à cet égard, il est bon de signaler la dépêche de Changhaï qui annonçait que, dans le nouveau tarif du port de Port-Arthur décrété par l'amiral Alexeïef, les navires des puissances étrangères sont frappés de droits douze fois plus forts que ceux qui sont imposés aux navires russes. Si la nouvelle est vraie, elle est de nature à provoquer de nouvelles discussions sur la situation des Russes en Mandchourie et dans le Liaotong qui leur a été cédé à bail.

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1903 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l'« Asie Française », 19, rue Bonaparte.

LA NAVIGATION DU GOLFE PERSIQUE

Le Secrétaire général du Comité M. André Jouannin, qui accomplit en ce moment une mission d'études dans le golfe Persique, nous adresse la note suivante :

Après la Compagnie russe de navigation qui a fait son apparition dans le golfe en mars 1901, nous avons vu s'installer à Bassorah l'agence d'une nouvelle compagnie « The West Hartlepool St. N. C^o ». Mais la Turquie elle-même se préoccupe de ne pas se laisser complètement évincer de ces eaux riveraines, en partie, de son territoire. Voici qu'un journal de Beyrouth, *Al Ahwal*, dans son numéro du 31 août 1903 (n^o 3133), nous donne la nouvelle suivante sous le titre : La Compagnie « Mahssoussiah ».

« Pour se conformer au décret impérial ordonnant à la Société « Mahssoussa » l'établissement d'une ligne de navigation régulière entre Constantinople, la mer Rouge et le golfe Persique, le ministre de la marine a donné des ordres pour que l'on se hâte de réparer les navires affectés à la susdite ligne; de plus, il a donné l'ordre d'acheter de nouveaux vapeurs et d'organiser la ligne d'Izmid, de se préoccuper de la vitesse et de la propreté des paquebots et des bonnes relations entre les employés et les passagers. »

La Compagnie « Mahssoussiah » est une compagnie de navigation ottomane qui s'occupe principalement du transport des troupes turques et quelquefois de celui des pèlerins pour la Mecque. Elle dessert, *mais très irrégulièrement*, les ports de la mer Noire, de l'Archipel et de la Syrie; elle n'a aucune importance commerciale et est très mal organisée et dirigée. Elle manque à tel point de capitaux qu'elle se trouve souvent dans l'impossibilité de payer le charbon que consomment ses bateaux. Son personnel est inexpérimenté et sa flotte est composée de vieux navires achetés aux autres compagnies de navigation; quelques-uns même seraient, paraît-il, des navires échoués renfloués.

Cette Compagnie dépend du ministère de la marine au même titre que la Compagnie fluviale de l'Euphrate (Oman ottoman). Ce que nous connaissons de cette Compagnie nous permet d'affirmer qu'elle est dans l'impossibilité d'assurer un service aussi important que celui de la mer Rouge et du golfe.

Nous avons ici, à Bassorah, en ce moment un des navires de cette Compagnie, l'*Adana*, ancien paquebot du Lloyd autrichien qui, lorsqu'il appartenait à cette Compagnie, portait le nom de *Mars*.

Ce navire est employé par le gouvernement ottoman au transport de ses troupes et des céréales entre Bassorah, la côte orientale d'Arabie et l'Yémen.

Cependant cette nouvelle contient pour nous un excellent enseignement: c'est que la Turquie

elle-même, qui n'est pas coutumière des initiatives hardies, comprend l'importance qu'il y a à prendre place parmi les nations qui font visiter le golfe par leur marine marchande. C'est un exemple de plus à l'appui de la thèse que nous soutenons depuis plus de deux ans en demandant la création d'une ligne de navigation française dans la mer Rouge et le golfe Persique, où seuls nos trente-cinq boutriers protégés français de Sour montrent notre pavillon à côté de celui des gros vapeurs anglais, russes, autrichiens et turcs qui, la semaine passée, étaient au nombre de dix-sept dans le port de Bassorah.

A. J.

LE CONFLIT ANGLO-THIBETAIN

Le différend anglo-thibétain dont nous avons exposé les antécédents et la genèse sous la rubrique « Chine », dans le numéro du Bulletin de septembre, vient de prendre une forme aiguë et paraît sur le point de dégénérer en un conflit violent. Nos lecteurs savent comment le gouvernement britannique fut amené, il y a quelques mois, à préparer l'envoi au Thibet d'une mission dont le chef devait être chargé de régler avec les autorités thibétaines la vieille question si souvent soulevée des relations commerciales entre l'Inde et le pays du Dalai-Lama, et de mettre fin, par une entente discutée sur place avec les gens responsables de son observation, aux difficultés que les représentants de la Chine à Lhassa et les chefs de la théocratie bouddhique n'avaient cessé de soulever chaque fois qu'il s'était agi d'exécuter les accords conclus à Pékin entre le Céleste Empire et la Grande-Bretagne. Lorsque le colonel Younghusband, que lord Curzon avait placé à la tête de cette mission, se mit en route, on annonça qu'il n'emmenait avec lui qu'une escorte de 300 hommes, ce qui indiquait nettement le caractère tout pacifique de son voyage. Les choses en étaient là et l'on savait le colonel arrivé à Khamba-Jong, en territoire thibétain, où il devait rejoindre les commissaires chinois, lorsque, au commencement de novembre, on apprit par un télégramme expédié de Simla aux agences anglaises que l'escorte du colonel Younghusband allait être renforcée de deux régiments de pionniers, d'une compagnie de sapeurs, etc., que des troupes étaient tenues à proximité de la frontière, prêtes à marcher pour soutenir la mission en cas de besoin; on eut l'impression qu'il s'agissait d'une véritable expédition et cette impression n'a fait que se confirmer lorsque, il y a quelques jours à peine, une communication officielle à l'Agence Reuter est venue apporter sur l'objet réel de la mission Younghusband et sur ses premiers actes des détails complémentaires qui permettent de se rendre compte de l'étendue des visées de l'Angleterre dans cette

portion du continent asiatique. Voici le texte de la note à laquelle nous faisons allusion :

L'Agence Reuter est informée que la mission anglaise au Thibet est sur le point de procéder à un important mouvement en avant.

La vallée de Chumbi — bande de territoire d'environ 20 milles (32 kilomètres) de large sur 40 milles (64 kilomètres) de long qui s'étend entre le Bhoutan et le Sikkhim et qui est considérée comme la clef du Thibet — va être occupée : après quoi la mission marchera sur Gyantsé, centre important à environ 150 milles (241 kilomètres) de Lhassa et plus rapproché de cette ville que Khamba-Jong, de 90 milles (144 kilomètres). C'est à Khamba-Jong, qui est lui-même situé en territoire thibétain, à 30 milles (48 kilomètres) de la frontière que la mission Younghusband se trouve campée depuis plusieurs mois. Cette action est motivée par la situation sans issue que crée l'attitude peu satisfaisante, pour ne pas dire hostile, des Thibétains à notre égard. Les nouvelles de caractère belliqueux venues de Lhassa, ayant donné de fortes raisons de considérer comme improbable une solution pacifique des questions en discussion, le colonel Younghusband a été mandé de Khamba-Jong à Simla, pour conférer avec le vice-roi. Il est arrivé au rendez-vous il y a trois semaines, ayant fait un rapide voyage *via* Darjeeling où il s'est entretenu avec le colonel Macdonald de l'avance projetée. Depuis lors un télégramme a annoncé que le colonel Macdonald aura le commandement de l'expédition. On avait annoncé que le colonel Younghusband devait se mettre en route pour le Thibet après son entrevue avec lord Curzon, c'est-à-dire à la fin d'octobre; mais on n'a pas encore reçu avis de son départ et le 28 octobre il était encore à Simla, discutant avec lord Kitchener la composition et l'effectif du corps expéditionnaire ainsi que le plan des opérations.

Ajoutons qu'une dépêche du 12 novembre a fait connaître que les troupes désignées pour prendre part à la campagne — et parmi lesquelles doivent figurer des corps purement anglais — se rassembleraient au Sikkhim dans une quinzaine. Elles doivent être réunies au moment où paraissent ces lignes.

Pendant ce temps, les 300 hommes d'escorte partis en juillet avec le colonel Younghusband attendent à Khamba-Jong la suite des événements. Solidement retranchés dans une position naturellement très forte, ils sont abondamment pourvus de vivres et de munitions et l'on n'a en Angleterre aucune inquiétude sur leur sort. Ils ne sont pas et n'ont jamais été menacés. Au reste il ne s'agit point, nous l'avons vu, pour le corps expéditionnaire qui se concentre au Sikkhim de leur porter secours, puisque son objectif est la vallée de Chumbi et Gyantsé. Il semble même, à la lecture des journaux anglais, qu'il ne s'agit plus d'obtenir des Thibétains la simple observation des conventions conclues en vue de régler les relations commerciales de leur pays avec l'Inde. Ce que le gouvernement tant à Calcutta qu'à Londres a en vue, c'est en réalité l'établissement au Thibet de l'hégémonie anglaise.

On sait avec quel soin jaloux le Thibet a toujours maintenu son isolement et quelle vigilance il a apportée à interdire l'accès de Lhassa aux étrangers. Cette consigne a-t-elle été observée

par tous les étrangers au cours de ces dernières années ? et n'a-t-elle pas fléchi récemment en faveur d'envoyés du gouvernement russe ? Il est bien difficile de le savoir, mais le bruit en court, en Angleterre et dans l'Inde, avec une certaine persistance et nos confrères d'outre-Manche, sans prendre au sérieux les conventions russo-chinoises que nous avons reproduites à titre documentaire en septembre dernier, paraissent admettre la réalité des tentatives qu'aurait récemment faites le gouvernement du tsar afin d'acquérir de l'influence dans les conseils du grand lama. Si nous ne craignons d'employer une métaphore de réunion publique, nous dirions que lord Curzon et M. Balfour sont en train d'*agiter le spectre russe* devant le public anglais. Le truc réussit toujours aujourd'hui comme au temps des guerres afghanes et il ne faut pas s'étonner de voir l'opinion anglaise, à la pensée que les cosaques auraient pu s'installer à Lhassa, approuver sans réserve l'idée d'une expédition destinée à prévenir un semblable malheur.

« Dans l'état actuel de l'Asie, écrivait la *Morning Post* le 17 novembre, ce serait une excellente chose d'établir l'influence anglaise à Lhassa, parce que, si nous ne l'y établissons pas, quelque autre influence s'y établira à sa place. » Et le *Standard* ajoutait : « Il est indispensable que si une puissance quelconque obtient la prépondérance au Thibet, cette puissance soit l'Angleterre. »

L'objet de l'expédition que préparent lord Curzon et lord Kitchener se trouvant ainsi déterminé, il reste à envisager la nature et l'étendue des conséquences qu'elle peut entraîner et à déterminer la place que doit occuper cette tentative nouvelle pour reporter plus au Nord les limites de l'influence britannique dans l'histoire du développement de la puissance anglaise en Asie centrale. C'est ce que nous essayerons de faire dans le prochain numéro du Bulletin.

C. M.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A LA CHAMBRE

Dans la discussion à laquelle a donné lieu le budget du ministère des Affaires étrangères, M. Delcassé n'a dit que ces quelques mots au sujet du Siam :

L'honorable M. Deloncle m'a interrogé sur la situation au Siam ; je lui répondrai par une brève déclaration.

La politique, tirée du traité de 1893, n'avait pas donné — je ne crois pas que cela puisse être sérieusement contesté — tous les résultats qu'on en attendait. J'ai voulu en essayer une autre, basée sur la confiance réciproque que se doivent deux voisins décidés à vivre en bons voisins et sur la manifestation préalable de cette confiance. C'est à cette seule condition que pouvait être appliquée la con-

vention d'octobre 1902, à l'égal avantage des deux contractants.

Le gouvernement siamois a eu l'occasion de nous marquer qu'il était vraiment pénétré de l'esprit qui avait inspiré la convention ; il ne l'a pas saisie, contrairement à ses assurances ; nous sommes donc obligés de chercher dans des dispositions complémentaires les garanties qui nous font défaut à Bangkok, et, en attendant, toutes les dispositions des traités antérieurs subsistent et doivent, dans leur esprit comme dans leur lettre, être strictement observées. (*Très bien ! très bien !*)

Tout le reste du discours du ministre ne se rattache qu'indirectement aux questions dont s'occupe ce Bulletin ; mais après le ministre, M. Etienne est revenu sur cette question du Siam.

Je voudrais, a dit M. Etienne, avant de descendre de la tribune, ajouter quelques mots en ce qui concerne les affaires du Siam. (*Parlez ! parlez !*)

M. le ministre des Affaires étrangères nous a fait connaître l'état actuel des négociations avec le Siam. Il nous a dit qu'après avoir fait effort sur le gouvernement siamois pour obtenir de lui les avantages réciproques qui devaient découler des négociations antérieures, il s'était heurté à un silence négatif, ou à une mauvaise volonté bien significative.

Je voudrais prier instamment M. le ministre des Affaires étrangères de ne plus s'arrêter aux manifestations personnelles de la cour de Bangkok.

M. François Deloncle. — Très bien !

M. Etienne. — Je désirerais, étant donné que nous ne pouvons parler aujourd'hui sans souci d'aucune complication ultérieure, étant donné que le gouvernement français a le bon droit pour lui, étant donné que le traité de 1893 n'est exécuté dans aucune de ses parties, étant donné qu'au moment même où je parle des nationaux français sont molestés, maltraités et pillés par les agents du gouvernement siamois, — j'en ai la preuve dans une lettre qui me parvient par le dernier courrier et qui est signée de MM. Henri Deville, Marcel Ferdissot, Alexandre Tardiff, Max Laurent et Victor Dupuis, tous négociants, — je désirerais, dis-je, que M. le ministre des Affaires étrangères renoncât à attendre la bonne volonté du Siam et qu'il voulût bien faire exécuter le traité de 1893 dans toute sa vérité. Je le prie également de ne pas oublier qu'il y a une convention de 1896 conclue entre la France et l'Angleterre, qui donne liberté d'action à la France dans tout le bassin du Mékong.

Nous ne vous demandons pas, vous le savez, Monsieur le ministre, de reprendre au Siam proprement dit, c'est-à-dire dans le bassin de la Ménam, une situation que malheureusement nous avons perdue. Je m'incline devant les faits accomplis ; je ne m'attarde pas en récriminations stériles : le temps a travaillé contre nous, sachons accepter les destinées qui nous sont faites. Mais étant donné que la convention de 1896 est encore entière, que nous pouvons agir dans le bassin du Mékong avec une liberté d'action absolue, je demande à M. le ministre de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que nos intérêts soient sauvegardés et sagement défendus. L'Angleterre sait pratiquer, elle, cette convention de 1896 avec une activité sans égale. Vous savez qu'à l'ouest du bassin de la Ménam, l'Angleterre a pensé qu'elle pouvait établir, dans la presqu'île de Malacca, son protectorat, je ne dis pas effectif, mais nominal, aussi bien sur Kélangan que sur Trengganou, qui sont deux petites principautés. Je demande que dans le bassin du Mékong notre autorité s'impose à Battambang, à Korat, à Oubone, à Sisophon, et que nous fassions respecter notre drapeau par des agents

entourés des forces de police nécessaires pour que nos intérêts soient sérieusement défendus. Tel est le vœu que je forme et qui sera, j'espère, bien accueilli par le Gouvernement.

Mais pourquoi ne profiterions nous pas, étant donné qu'actuellement l'Europe entière est engagée dans une politique de paix, pourquoi ne profiterions-nous pas de ce moment si heureux pour régler au moins les questions qui nous intéressent au premier chef (*Très bien! très bien! sur divers bancs*), questions où nous ne sommes nullement en mauvaise posture, qui ne sollicitent pas de notre part des réclamations injustifiées, mais où, au contraire, notre bon droit s'est affirmé à plusieurs reprises et ne peut pas être contesté?

Ces questions ne sont pas nombreuses et, si on le veut, elles peuvent être résolues avec une bonne foi et une entente parfaites.

J'ai, du reste, eu l'occasion — je n'ai pas à m'en cacher ici — dans un voyage récent que j'ai fait en Angleterre, de causer avec les hommes d'Etat anglais. Eh bien! quand j'ai eu à leur soumettre les petites difficultés qui existent encore entre nous, aussi bien au sujet des Nouvelles-Hébrides, de la délimitation de nos possessions entre le Niger et le lac Tchad, que de Terre-Neuve ou du Siam, je dois déclarer que les réponses que j'ai reçues de ceux qui gouvernent actuellement l'Angleterre ont été absolument satisfaisantes.

Je prie instamment M. le ministre des Affaires étrangères de montrer une activité suffisante pour que les solutions interviennent dans le plus bref délai; je dis dans le plus bref délai, parce que personne ne peut affirmer que demain, après-demain, dans un temps que nous ne pouvons pas limiter, la situation sera aussi bonne qu'elle l'est aujourd'hui.

Je viens de déclarer que les idées de paix dominaient dans le monde; je ne saurais donc me dispenser de dire un mot sur l'arbitrage que les uns désirent facultatif, d'autres obligatoire et permanent.

J'avoue que j'attache peu d'importance à ces mots, à ces épithètes multiples. Je conçois très bien que des âmes généreuses désirent et sollicitent pour tous les conflits de l'avenir l'arbitrage entre les nations; ce sera la plus heureuse des solutions. Mais je ne saurais m'abuser moi-même et, quelque désir que j'aie de voir aboutir ces bonnes dispositions, permettez-moi d'être un peu sceptique quant à leur résultat. J'ajoute que je ne voudrais pas que cette question d'arbitrage pût influencer cette autre question qui paraît lui être connexe, la question du désarmement. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

Je ne suis pas, je dois le déclarer nettement et expressément, partisan du désarmement. (*Applaudissements.*)

J'en suis même l'adversaire résolu. Je ne comprendrais pas — je ne dis pas que je ne comprends pas — je ne comprendrais pas que mon pays, qui ne peut oublier et qui n'oublie pas, je l'espère, les conditions cruelles qui lui ont été imposées il y a trente ans... (*Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite. — Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

Un ordre du jour présenté par MM. Etienne et François Deloncle et accepté par le gouvernement, ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, comptant sur le gouvernement pour faire respecter sur le Mékong les traités de 1893 et de 1896, passe à l'ordre du jour », a été adopté et a clos la discussion au sujet du Siam.

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je lis, dans notre Bulletin de septembre un article sur la marine japonaise, dont l'auteur m'attribue une conception tactique à laquelle je n'avais point songé. C'est au sujet d'une disposition nouvelle d'artillerie introduite par moi sur le *Matsousima* dont l'origine a été la suivante :

Le tir des pièces de gros calibre était si lent, en 1886, qu'on obtenait à peine cinq coups à l'heure dans les exercices et que, pendant toute la durée du combat de Yalou, il n'a été envoyé que six ou sept obus par chaque pièce de 32 c/m. De semblables canons devaient réserver leur feu et tirer seulement à distance bien connue et à peu près invariable de l'adversaire; ils ne devaient servir, par suite, que par le travers. Le poste d'un canon unique aurait pu, dans ces conditions, être choisi indifféremment vers l'avant ou vers l'arrière, si d'autres considérations, en particulier celle du tir en chasse, n'avaient milité en faveur du poste à l'arrière. En effet, la grosse pièce, placée sur l'avant, supprimait toute artillerie de chasse.

Grâce à la position donnée à son canon de 32 c/m, le *Matsousima* s'est trouvé le seul navire japonais armé en chasse, et ses deux canons de 12 c/m. de l'avant avaient une réelle importance, car l'artillerie moyenne adoptée en 1886 sur les garde-côtes japonais était à tir rapide, et même à affûts à berceau du modèle que nous prenons cette année. Les canons de 12 c/m. ont tiré, au Yalou, 100 à 120 coups chacun.

La différence d'armement des trois garde-côtes surprit, au premier abord, les amiraux japonais. Ensuite le ministre, ayant compris les avantages de *Matsousima*, me demanda pourquoi les deux autres bâtiments n'étaient pas prévus avec la même disposition. Je répondis que c'était un pur sacrifice de ma part aux idées régnantes et que, sur ordre, je ferais volontiers trois *Matsousima*. Après réflexion, ma première solution fut jugée préférable.

A la discussion sur l'armement des trois bâtiments n'assistait pas l'amiral Youkiou Ito, si j'ai bonne mémoire; il était alors à la mer. C'est donc spontanément que, huit ans plus tard, menant son escadre au feu en ligne de file et laissant l'adversaire s'empêtrer dans la formation classique, il prit la tête de la colonne en mettant son pavillon sur le *Matsousima*. Ce bâtiment était tout désigné pour un tel poste par son artillerie de chasse.

A un point de vue seulement, l'article de septembre est exact : c'est quand il qualifie de « garde-côtes protégés » les navires vainqueurs à Yalou. Leur mérite était, en effet, dans leur protection sérieuse, à une époque où l'on construisait, sous le nom de garde-côtes et même de cuirassés, des bâtiments dont la ceinture blindée, beaucoup trop basse pour les protéger, leur laissait tout le risque d'être anéantis par l'explosion d'un obus de moyen calibre à la base de l'œuvre légère. De tels garde-côtes auraient pu chavirer, à la bataille de Yalou, mieux encore que les croiseurs chinois ont chaviré.

J'ai vraiment regret de vous demander l'insertion de ma lettre dans notre Bulletin. C'est malheureusement une conséquence forcée de ma collaboration à l'œuvre du Comité. Jamais je ne relève les affirmations d'aucun journal. Mais ne pas le faire, en ce qui concerne le *Bulletin*, serait moi-même donner corps à une légende que je ne veux pas laisser accréditer.

Croyez-moi, Monsieur le Directeur, votre cordialement dévoué

(Signé) BERTIN.

VARIÉTÉS

LA LÉGION ÉTRANGÈRE (1)

Au lendemain des événements dont le Sud-Oranais vient d'être le théâtre et auxquels la Légion Etrangère a pris une si large et si glorieuse part, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire quelques mots de ce corps d'élite, où se conservent pures et brillent d'un si vif éclat les traditionnelles qualités de l'armée française, la bravoure, l'entrain, l'abnégation et l'esprit d'initiative. Ce sera, en outre, un hommage rendu à ces vaillants qui, versant leur sang ou donnant leur vie sous le drapeau de la France, travaillent, obscurs, à augmenter le patrimoine de gloire militaire de leur pays d'adoption, et épargnent à bien des mères françaises la douleur de pleurer un de leurs propres enfants.

I

La Légion Etrangère, dont la composition a souvent varié, comprend aujourd'hui deux régiments à six bataillons de quatre compagnies, plus deux compagnies de dépôt (quatre pour les deux régiments), soit, en tout, environ 12.000 hommes. En outre, dans certains cas, quand les circonstances l'exigent, comme à Madagascar il y a quelques années (après la conquête et jusque vers 1898 et 1899), des *bataillons de marche* sont formés par prélèvement sur les différentes unités des deux régiments. Enfin, dans chacun de ceux-ci, il existe une compagnie montée qui fait partie intégrante d'un des bataillons employés dans l'extrême Sud de l'Algérie. — Nous dirons plus loin un mot de ces compagnies montées.

Les corps étrangers actuels datent de la loi du 9 mars 1831, c'est-à-dire presque au lendemain de notre débarquement dans la régence d'Alger. Aux termes de cette loi, « les corps d'étrangers ne peuvent être employés que hors du territoire continental de la France » ; — ce qui n'a point empêché un bataillon de la Légion Etrangère d'entrer en 1870 dans la composition de l'armée de la Loire, où, — il est presque superflu de le dire, — il fit vaillamment son devoir, comme nous le verrons.

* *

Les régiments de la Légion se recrutent par voie d'engagements volontaires sans prime.

Aucun Français n'est admis à s'engager comme tel dans ces corps, sinon à titre exceptionnel et par autorisation spéciale du ministre en vue du

recrutement des cadres. Dans les mêmes conditions et dans le même but, un militaire français servant dans un corps français, *peut passer* dans un régiment étranger par voie de changement de corps. — Ces dispositions exclusives n'ont jamais empêché et n'empêchent point encore nombre de Français de servir à la Légion ; ceux-là usaient et usent d'un subterfuge, dissimulant leur nationalité et se forgeant un nom d'emprunt à physionomie étrangère. D'ailleurs, depuis quelques années (10 février 1892), les Français appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale sont autorisés à s'engager à la Légion pour cinq ans, mais *au titre étranger*. Quant aux étrangers, ils s'engagent de même pour cinq ans. Les engagements spéciaux à la Légion Etrangère se contractent devant les sous-intendants militaires, à la différence des engagements volontaires ordinaires qui sont reçus par les maires.

Tous les militaires faisant partie des régiments étrangers peuvent se rengager pour une durée de deux, trois, quatre ou cinq ans, et atteindre ainsi la retraite à quinze ans de services. — Cette disposition ne s'applique pas aux militaires français, lesquels ne sont pas plus admis à se rengager qu'à s'engager *comme Français* dans les régiments étrangers.

Si arides que ces détails puissent être, ils sont si peu connus qu'il ne nous a pas paru oiseux de les donner. Nous espérons que le lecteur nous pardonnera leur sécheresse, et nous permettra de les compléter succinctement :

Les étrangers qui veulent s'engager à la Légion doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1° Avoir dix-huit ans au moins et quarante ans au plus ;

2° Etre sains et robustes ;

3° Avoir la taille de 1^m55 environ.

Ils sont tenus de présenter en outre :

1° Leur acte de naissance ou une pièce équivalente ;

2° Un certificat de bonne vie et mœurs ;

3° Un certificat d'acceptation de l'autorité militaire constatant qu'ils ont les qualités requises pour faire un bon service.

Ces conditions ne sont pas toujours remplies. Dans les cas d'urgence, quand, sous la pression des circonstances, on est obligé d'ouvrir largement la porte à ce recrutement spécial, on n'est pas toujours très regardant, — quelquefois même pas assez à notre avis, — sur l'âge, la vigueur, la taille des candidats. Et ceci n'est pas sans inconvénient.

Quelques-uns, en effet, sont pris en dépit de leur usure nettement apparente ; ils ne sont capables d'aucun service, ne peuvent supporter aucune fatigue, et ne tardent pas à encombrer les hôpitaux, à moins que l'on ne prenne d'emblée

(1) Cet article a été écrit dans les premiers jours d'octobre 1903 (terminé le 7).

vis-à-vis d'eux la sage mesure de les présenter à la première commission de réforme qui suit leur arrivée au corps. — A vrai dire, rendus à la vie civile, beaucoup recommencent aussitôt à tenter la chance d'un nouvel engagement ; et, comme ils peuvent se présenter sous un nom nouveau au fonctionnaire chargé de dresser l'acte, rien ne peut avertir ce dernier qu'il est victime d'une mystification.

Peut-être conviendrait-il de ne recevoir les engagements que dans les deux ports où s'embarquent les militaires à destination de l'Algérie, Marseille et Port-Vendres. Là, de vieux adjudants de chacun des régiments étrangers, ayant longtemps appartenu aux compagnies de dépôt, connaissant par suite de vue la plupart des légionnaires, puisque tous passent d'abord par les rangs de celles-ci, et étant ainsi à même de distinguer les mauvais chevaux de retour, pourraient déjouer les plans de ces derniers, en découvrant leurs ruses et leurs supercheries aux sous-lieutenants.

On éviterait encore, de cette manière, d'engager à nouveau les sujets dont l'inconduite et l'incorrigibilité sont notoires, et qui parviennent, en se présentant après leur libération devant un fonctionnaire qui naturellement ne les connaît pas, à éluder cette disposition réglementaire en vertu de laquelle les militaires étrangers ne doivent être admis à se rengager que lorsqu'ils sont présents au corps et par continuation de service.

Mais les roueries ne se bornent pas là. Souvent aussi certains candidats réussissent à induire les autorités en erreur, quant à leur âge. Il nous souvient, entre autres, d'un jeune Lorrain français, qui parvint, malgré ses apparences très juvéniles, à s'engager à quatorze ans, bien entendu à l'insu de ses parents, aux recherches desquels il échappa longtemps et qui, ayant un jour fini par découvrir sa trace, n'eurent pas de peine à faire annuler administrativement par le ministre de la Guerre l'engagement de leur fils. Celui-ci quitta à son grand regret la Légion, — il avait alors dix-huit ans, — et revint, trois ans plus tard, avec le contingent des recrues de sa classe, accomplir son temps normal de service dans un régiment français. Malgré sa jeunesse, il avait vaillamment supporté les fatigues parfois très dures qui sont le lot habituel des légionnaires dans les régions désolées où ils sont le plus souvent employés en Algérie, et emportait en partant le vif chagrin de n'avoir pu, durant les quatre années qu'il avait passées à la Légion, trouver l'occasion de s'en aller expédier aux colonies. C'était un excellent soldat, d'une tenue parfaite, d'une conduite irréprochable et d'un esprit éveillé.

D'autres, enfin, parfaitement malingres, trouvent moyen, grâce à une substitution de personne,

de se faire accepter en présentant en leur nom et à leur place quelque gaillard solide et complaisant, qui, l'engagement signé, disparaît pour toujours.

* * *

On est peut-être encore plus coulant en ce qui concerne les conditions autres que les conditions physiques. Et, à notre avis, on n'a pas tort. Certains, en effet, dont la vie n'a pas toujours été régulière, et dont la conscience est plus ou moins lourdement chargée, viennent à la Légion chercher l'oubli d'un passé qui leur pèse, et souvent aussi leur réhabilitation. N'est-ce pas une œuvre hautement morale que de leur tendre la main pour les aider dans ce relèvement et de leur dire : « Nous ne connaissons pas votre passé ; nous ne voulons pas le connaître ; ou si nous le savons, nous voulons l'oublier. Ne nous l'apprenez pas, ne nous le rappelez pas. Ici vous pouvez faire peau neuve, nettoyer votre conscience et un jour reprendre votre place dans la société ? » Et combien, maintenus d'abord par le frein de la discipline, touchés plus tard par la clémence de cet accueil, dont le sentiment, vague au début, finit par se préciser dans leur âme, gagnés enfin par le contagieux exemple du devoir simplement mais rigidement accompli sous leurs yeux chaque jour, ont fini par se régénérer ! Les souffrances, les privations, les dangers, l'esprit d'abnégation et de sacrifice qu'ils font naître, les réflexions salutaires qu'ils inspirent, ramènent souvent au bien des natures quelquefois généreuses, du moins plus dévoyées que corrompues. Le sang courageusement versé lave bien des souillures, et la mort affrontée sous ses formes les plus sombres, fièvres pernicieuses ou épidémies, même lorsqu'elle ne frappe pas, apporte dans sa seule menace, le pardon de fautes qui parfois n'ont été que des entraînements passagers ou des erreurs de jeunesse.

Le souvenir nous revient de tel sous-officier, d'allures distinguées et de haute mine, ayant vaillamment fait son devoir en cent rencontres au Tonkin, lors de la conquête, et répondant à un des officiers de sa compagnie, qui, étonné de ses manières — capables de surprendre dans un pareil milieu — et flairant un mystère sous l'énigme du nom d'emprunt, lui demandait, avec cette indiscrete sollicitude que peuvent autoriser la vie de campagne et la pratique journalière du péril bravé en commun, la secrète raison de sa présence parmi les légionnaires : « Ah ! mon lieutenant, la Légion, c'est le *refugium peccatorum* ! » Qui était-il ? On ne le sut jamais. Qu'avait-il fait avant de s'engager ? On l'ignora toujours. Ce qu'on put dire, sans crainte de faire erreur ni d'être démenti, grâce à l'épreuve d'une campagne de trois années, c'est que c'était un honnête homme, qui,

après un faux pas, dont en tout autre milieu il fût peut-être à jamais demeuré boiteux, s'était relevé sous ce drapeau et redressé pour toujours.

Et plus récemment, cet autre, ancien officier, condamné par un conseil de guerre à la destitution, pour une faute qui, au dire de ses camarades, n'atteignait point son honneur et pourtant l'avait terni, engagé sous un nom supposé, forçant par dix années d'une conduite exemplaire, de services appréciés et d'une probité méticuleuse, l'estime de tous ses chefs, conquérant ainsi de haute lutte sa réhabilitation et regagnant avec elle le droit de reprendre son véritable nom.

Enfin ce dernier exemple; il date de ce mois-ci. Nous le relatons dans les termes mêmes où les journaux viennent de le publier.

« Le sergent-major L. B..., du 162^e d'infanterie, déserta en 1889, après avoir commis des détournements.

« En 1890, il s'engagea à la Légion Etrangère sous le faux nom de D..., fit les campagnes d'Algérie, du Dahomey, du Siam et du Tonkin, et devint adjudant et médaillé militaire.

« Après quatorze années de service, L. B... rentra en France et vint se constituer prisonnier au 162^e à Verdun.

« En 1890, il avait été condamné par contumace à vingt ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à vingt ans d'interdiction de séjour, pour faux et vols comptables militaires.

« Il comparait hier (1) devant le conseil de guerre de Châlons pour purger sa condamnation et être jugé pour désertion.

« L. B..., ayant remboursé l'argent détourné, a été acquitté à l'unanimité. »

N'avons-nous pas le droit de dire, après de tels exemples, que la Légion Etrangère, école de bravoure, est aussi une école d'honneur ?

**

Les officiers se classent en deux catégories :

1^o Les Français ;

2^o Les étrangers ou les Français servant au titre étranger.

Les premiers sont soumis au droit commun, c'est-à-dire aux règles qui régissent le recrutement, l'avancement, l'état des autres officiers de l'armée nationale; ils proviennent des corps de cette armée et y rentrent indifféremment.

Quant aux officiers étrangers, leur condition est régie par l'ordonnance du 16 mars 1838. Ils ne peuvent entrer dans la Légion qu'avec un grade égal ou inférieur à celui dont ils justifient avoir été en possession au service d'une autre puissance. Ils ne peuvent obtenir d'avancement que dans la Légion, et les services dans les corps dont

elle se compose déterminent seuls cet avancement.

Tout Français sorti du service étranger et admis comme officier à la Légion est également soumis aux dispositions de l'ordonnance de 1838. Il en va de même pour tout officier ayant quitté l'armée nationale et admis à servir avec son ancien grade au titre étranger à la Légion. C'est le cas de beaucoup d'officiers démissionnaires de l'armée active et d'un certain nombre d'officiers de réserve.

Les officiers étrangers ou servant au titre étranger sont susceptibles d'obtenir de l'avancement au tour du choix et au tour de l'ancienneté. Ils ne bénéficient toutefois de l'avancement sur toute l'arme que lorsqu'une vacance existe et peut leur être affectée dans l'un des deux régiments étrangers au moment où ils sont aptes à être promus. — Les officiers de cette catégorie qui sont reconnus indignes de servir sont purement et simplement révoqués.

Le passage d'un officier du cadre étranger dans le cadre français peut être accordé à titre de récompense; cette faveur est toujours concédée par décret.

Au nombre des officiers étrangers ainsi admis à servir la France, était le lieutenant danois *Selchauhansen*, qui vient de tomber glorieusement au combat d'*El-Moungar*.

**

Au point de vue des nationalités, les militaires qui composent la Légion se répartissent comme il suit (1) :

FRANÇAIS (servant comme tels ou au titre étranger).

ALSACIENS-LORRAINS (annexés).

Environ 55 o/o.

ALLEMANDS (y compris ceux de l'Autriche) :

Environ 30 o/o.

AUTRES NATIONALITÉS (Italiens, Belges, Polonais, Luxembourgeois, Tchèques, Hongrois, Suisses, Espagnols, Grecs (2) :

Environ 15 o/o.

RUSSES ET ANGLAIS.

Quelques rares individualités.

Chaque nationalité se présente ici avec les qualités particulières de sa race, et aussi, cela va de soi, avec ses défauts.

Il est superflu de parler des Français.

Les Allemands sont généralement vigoureux, un peu lourds de corps et d'esprit, braves, propres, disciplinés.

(1) Les proportions qui figurent au tableau que nous présentons au lecteur sont des moyennes qui résultent d'une statistique établie à deux reprises, à trois ans de distance, dans un bataillon de la Légion.

(2) Ils sont classés dans cette énumération par ordre d'importance numérique.

(1) Commencement d'octobre 1903.

Les Alsaciens-Lorrains participent des Français et des Allemands.

Polonais, Tchèques, Suisses, Espagnols, sont intelligents, soumis, durs à la peine.

Le Luxembourgeois tient de l'Allemand.

Les Italiens, les Belges, les Grecs, forment le moins bon élément. Italiens et Belges, souvent plus vaillants en paroles qu'en actions, ont un penchant à la hâblerie et à la mollesse. Les Belges, en outre, sont parfois sournois et indisciplinés.

Les Russes et les Anglais, en raison de leur très petit nombre, comptent à peine; il n'y a rien à en dire.

Les Français, les Alsaciens-Lorrains et les Allemands dominant; cela ressort du précédent tableau. Ce sont eux qui donnent le ton à la Légion et lui impriment son caractère. Leurs qualités respectives s'amalgament, passant des uns aux autres, réagissant sur chacun, et arrivent à faire de l'ensemble un merveilleux corps de troupes, qui possède au plus haut degré le sentiment militaire et les vertus guerrières.

D'esprit aventureux et d'humeur vagabonde, le légionnaire en général est peu fait pour la vie régulière et monotone de la garnison; il la supporte avec peine, s'y adapte mal et en secoue quelquefois les entraves. Mais en campagne il se retrouve; n'ayant souvent plus de famille, ou n'étant attaché à la sienne que par des liens assez lâches, rien ne le retient en face du danger, il fait aisément le sacrifice de sa vie, et peut ainsi déployer au combat toutes les ressources d'un esprit libre de préoccupations, toutes les audaces d'un tempérament valeureux, toute l'énergie d'une volonté qui ne s'applique qu'à vaincre. Ce sont là de puissants gages de succès.

Sans doute, il y a des ombres à ce tableau; le légionnaire n'est point sans défauts, voire même sans vices. Dans ce troupeau, il se rencontre des brebis galeuses; parmi ceux que, hors de l'armée, le manque d'ardeur à chercher du travail ou l'impossibilité de s'en procurer ont privés de moyens réguliers d'existence, plusieurs ont glissé et ont failli; il y a certes, de-ci de-là, des tares morales. Un penchant excessif pour la boisson est le péché mignon du plus grand nombre. Mais il est possible d'amender la plupart de ces natures, qui n'ont souvent de rebelles que les apparences. La corde de l'honneur vibre encore en elles; il suffit de savoir s'y prendre pour la toucher. Un stimulant puissant d'ailleurs est la perspective d'une réhabilitation, qu'on ne refuse jamais à ceux qui persévèrent dans leur effort vers le bien. L'exemple aussi du devoir régulièrement accompli sous leurs yeux par les braves gens qui abondent autour d'eux, ramène beaucoup de ces égarés.

Pour les autres, il reste un moyen infallible quand il est employé avec discernement et dans un esprit élevé de justice: la discipline, fût-elle de fer. Ces révoltés, qui, comme les primitifs, les sauvages, ne reconnaissent guère que la force, et ne cèdent que devant elle, apprécient et aiment le chef qui, indifférent à la fausse popularité, mais plein d'une véritable sollicitude pour ces êtres qu'il veut et qu'on peut relever, frappe sans crainte et sans faiblesse et s'occupe avec conscience de leurs besoins matériels et moraux. Après plus de dix ans, le souvenir était resté vivant au cœur des vieux légionnaires, — un souvenir fait d'une sorte de vénération dévouée et affectueuse, — de tel colonel, dont la main vigoureuse avait toujours omis de se ganter de velours.

Nous avons dit que les qualités respectives des uns et des autres s'amalgament par le fait de la vie en commun. C'est là le résultat de la fusion des races pratiquée dans les différentes unités, quelque échelon que l'on considère, depuis la compagnie jusqu'à l'escouade. En effet, on a heureusement dérogé aux dispositions de l'ordonnance constitutive de 1831, d'après laquelle « chaque compagnie devait, autant que possible, être composée d'hommes de même nation et parlant la même langue ». C'eût été organiser à plaisir l'antagonisme et la rivalité de ces divers éléments tout prêts à devenir ennemis, et préparer ainsi d'interminables conflits qui eussent pu produire les conséquences les plus graves. Au contraire, dans l'état actuel de l'organisation, cette Babel qu'est une compagnie de légionnaires arrive à s'unir et à s'entendre sur le terrain du français et se laisse docilement commander en cette langue. L'âme diverse de toutes ces races s'uniformise et se mue en une âme nouvelle, unique, l'âme de la Légion, sous la sobre devise de son drapeau empruntée à la médaille militaire « Valeur et discipline »; car il ne pouvait s'agir pour les régiments étrangers d'arborer la devise du drapeau national: « Honneur et Patrie », puisque la France n'est pour leurs soldats qu'une patrie d'occasion, une patrie en quelque sorte provisoire, laquelle ne deviendra définitive que pour ceux — assez rares — qui, par leurs mérites, auront conquis leur droit de cité et obtenu ainsi cette haute récompense qu'est pour quelques élus la naturalisation.

II

L'âme de la Légion! — Façonnée par d'héroïques souvenirs, par des traditions glorieuses, par les privations, par les souffrances, par les périls affrontés ensemble, que de nobles actions, que de dévouements, que de sacrifices n'a-t-elle pas enfantés! Sans remonter au delà des qua-

rante dernières années, au Mexique, au Tonkin, au Dahomey, au Soudan, à Madagascar, au Siam, en France même, et surtout dans le Sud-Oranais à toutes les époques, que d'admirables pages écrites avec le sang au Livre d'Or de la Légion Etrangère !

Au Mexique, le plus beau fleuron de cette couronne de gloire, c'est *Camaron*, — Camaron, où une petite compagnie, une soixantaine d'hommes à peine, sous le héros que fut le capitaine *Danjou*, tiennent sans défaillance, comme à Sidi-Brahim les Chasseurs d'Orléans, dans la proportion de un contre trente, et succombent jusqu'au dernier, derrière les murs éventrés d'une hacienda de rencontre (1) ! Il faut lire dans l'historique de la Légion les péripéties émouvantes de cette lutte ; il faut voir, entre cent autres, dans la salle d'honneur du 1^{er} régiment étranger, héritier des souvenirs de l'ancienne Légion, le portrait du capitaine Danjou, appendu au mur auprès du tableau qui fait revivre la journée sanglante, et surmontant la main articulée, la main de bois du glorieux mutilé. Il n'y a qu'à passer dans cette salle d'honneur lorsqu'on porte un cœur de soldat dans la poitrine, pour sentir courir sur soi, comme un vent de fierté et un souffle de vaillance. Qui pourrait se défendre contre de semblables émotions ! L'arrivant, le débarqué d'hier, officier ou homme de troupe, sortira un autre homme de ce modeste musée militaire ; de cette visite, de cette sorte de pèlerinage date comme une manière d'initiation : on était soldat, on est devenu légionnaire !

Après le Mexique, voici 1870. La France est envahie, Paris investi, l'armée impériale prisonnière ; pour essayer d'arrêter l'ennemi, une armée s'improvise derrière la Loire : rares débris de nos vieux régiments ; jeunes soldats des nouvelles levées, mobiles, ces deux dernières catégories presque sans instruction militaire. Il faut à ces jeunes gens, pleins de bon vouloir sans doute, mais nécessairement sans discipline, sans cohésion, sans consistance, quelques anciens pour leur servir de modèles et leur donner la leçon suprême qui apprend comme on doit mourir. C'est un bataillon de la Légion qui donnera cette leçon et sera ce modèle, le bataillon du commandant *Arago*.

Demeuré engagé le dernier dans la forêt d'Orléans, lors de la seconde tentative des Allemands contre cette ville, il recule à son tour et couvre la

(1) A Camaron, 62 légionnaires luttèrent contre les 2.000 fantassins ou cavaliers du colonel mexicain Millan, qui plusieurs fois les somma de se rendre après avoir tenté de les intimider. — Le capitaine et les deux lieutenants tombèrent les premiers. Après eux, tous leurs soldats, — blessés ou morts.

retraite de son corps d'armée. Aux premières maisons du faubourg des Aydes, il s'arrête et fait tête ; il lutte assez longtemps pour permettre au gros des troupes de se retirer vers la Sologne par l'unique pont d'Orléans. Le faubourg se prête mal à la défensive. C'est un boyau long, étroit, où l'on ne peut présenter à l'ennemi qu'un front restreint ; l'attaque déborde, étend ses bras et les referme pour envelopper. Le combat est opiniâtre : reculant pied à pied, de maison en maison, le bataillon des légionnaires résiste à outrance. Le commandant tombe blessé à mort, le bataillon tient encore, il tient aussi longtemps qu'il le faut pour permettre à l'armée de s'écouler par le pont. Enfin, elle est sur l'autre rive ; elle est sauvée. Alors, à son tour, le bataillon, extrême arrière-garde, se décide à rompre la lutte, entame sa retraite et parvient à rejoindre le gros.

Une plaque commémorative, placée sur une maison des Aydes, indique l'endroit où le commandant Arago est tombé mortellement frappé.

L'insurrection du *Sud-Oranais* (1881-1882) marque la phase où la Légion Etrangère a mis le sceau à sa perfection militaire.

Régiment unique, à quatre bataillons, opérant presque entièrement réuni sous un seul chef, doublé lui-même d'un second dont l'énergie a depuis continué à faire ses preuves, elle a, dans ces conditions particulièrement propices à leur développement, porté au plus haut degré ces qualités de premier ordre qui l'avaient toujours signalée et que nous énumérons en tête de cet article : bravoure, entrain, endurance, abnégation, initiative. Et après cette suprême épreuve, elle était préparée à accomplir comme choses que l'habitude lui avait rendues naturelles, ces étonnantes prouesses qui soulevèrent deux ans plus tard l'admiration de tous au Tonkin.

C'est que l'Algérie est l'école par excellence de la discipline, qui se trouve à la base de toutes les vertus militaires et qu'une phrase désormais consacrée d'un de nos plus anciens règlements pose comme la pierre angulaire de la force des armées. Nulle part, les privations et les souffrances ne sont plus dures à supporter que dans le Sud algérien ; nulle part on ne trouve réunis, comme sur les hauts plateaux, ces climats extrêmes qui, dans les mêmes vingt-quatre heures, exposent l'homme aux rigueurs d'un froid intense et aux ardeurs d'une chaleur que le contraste rend plus cuisante encore (1).

Là, dans ces plaines désolées à la maigre végétation et aux arbres rares, comme dans les pierres

(1) Djebel-Amour, hiver 1881-82 : — 13° la nuit, + 35° le jour suivant.

du Hamada ou les dunes de l'Erg, on subit la brûlure aiguë d'un soleil qu'aucun nuage ne voile ; puis, sans transition, lorsque la nuit tombe, dès le crépuscule, la morsure cruelle du froid produit par le rayonnement, — si fort sous l'immensité d'un ciel presque perpétuellement pur. Pour abri, la mince toile de la petite tente; pour nourriture, les conserves du sac ou du convoi; pour boisson, l'eau des *redir* (1) ou des *oglat* (2), et quelle eau! Que de fois, après la longue étape, ne faut-il pas curer le puits où l'on s'abreuvera, laisser se déposer la boue qu'on a ainsi remuée, et attendre de longues heures que les sentinelles chargées de la garde du précieux liquide, permettent aux corvées des différentes unités de venir puiser à tour de rôle les quelques gouttes qui, après cette dure attente, prolongée maintes fois jusqu'à une heure avancée de la nuit, formeront la mince ration de chaque soldat dans la distribution parcimonieuse! Eau saumâtre, magnésienne, souillée de mille impuretés, contaminée par les déjections des chameaux et des autres bêtes qui hantent ces solitudes, souvent corrompue par des cadavres d'animaux, d'oiseaux ou de sauterelles! Heureux quand on ne doit pas avoir recours à la provision de l'équipage d'eau qui a chauffé tout le jour dans des tonnelets disjoints par l'action solaire, avec tous ces germes putrides, et qu'on remplace, dès qu'on le peut, par un approvisionnement semblable, aussi pauvre en quantité que médiocre en qualité! Heureux surtout quand on n'a pas à endurer les tortures de la soif!

Courses à la poursuite de Bou-Amama vers *Mécheria*, *Aïn-Ben-Khelil*, *Aïn-Sefra*, *Sfissifa*, dans le *Beni-Smir*; camp d'observation de *Saldana*; meurtrière surprise du Chott Tigri: tel est à grands traits le bilan de ces expéditions où la Légion s'est entraînée et fortifiée en 1881 et 1882. — C'est l'époque où l'on fit revivre l'emploi fécond de l'infanterie montée, merveilleux instrument de guerre contre l'ennemi mobile, fluide, insaisissable, qui échappait jusqu'alors aux atteintes de nos colonnes trop lourdes et trop lentes.

* *

Aujourd'hui (3), chaque régiment étranger est doté d'une compagnie montée, destinée à former l'élément de résistance de l'avant-garde, du groupe léger des colonnes, aussi apte à la prise de contact qu'à la poursuite, éventuellement employée à l'escorte des convois.

Ici doit se placer une remarque importante. L'infanterie montée n'est point destinée à com-

battre à cheval, pas même à se porter à une allure vive, trot ou galop, au point où elle devra combattre. Pour elle, la monture de ses hommes n'est qu'un moyen de transport rapide, permettant de faire de longs trajets en un temps relativement court, mais toujours à l'allure du pas. Celle-ci, du reste, n'est point dépourvue de vitesse: les mulets la soutiennent à raison de 7 kilomètres à l'heure, et les chevaux ont grand-peine à les suivre.

La compagnie montée, à l'effectif de 250 à 275 hommes, est encadrée comme une compagnie ordinaire. Chaque officier est à cheval et dispose en outre d'un mulet comme monture. Tous les sous-officiers sont montés à mulet. Enfin les caporaux et les soldats ont un mulet pour deux hommes. Celui-ci porte une selle qui sert au cavalier-fantassin et sur laquelle sont arrimés les effets des deux hommes dans un bissac (une poche de bissac pour chacun), les vivres des deux hommes et de l'animal, la toile de tente et ses piquets, les outils de pionnier, les moyens d'attache. L'homme n'a sur lui que son fusil, son épée-baïonnette, ses munitions, son bidon de deux litres et son étui-musette contenant un repas froid. Ainsi équipées, les compagnies montées peuvent faire des étapes de 60 à 80 kilomètres, avec haltes horaires de cinq minutes et une grande halte, pendant lesquelles se fait l'échange des cavaliers, chaque homme n'ayant au bout de la journée fait à pied que 30 à 40 kilomètres, sans sac, reposé par l'alternance des pauses de marche accomplies tour à tour sur ses jambes et sur la selle. — Ainsi, en cas de rencontre de l'ennemi, la moitié des hommes qui est en bas des montures est toujours prête à faire immédiatement face à l'attaque, pendant que l'autre moitié, sous la protection de la première, met pied à terre, attache les mulets et peut ainsi rapidement venir prendre part au combat. Le mode d'attache employé est l'anneau italien, fait d'une corde à fourrage; tous les mulets d'une section sont attachés ensemble, par la longe du licol, à la même corde roulée en anneau; un seul homme suffit à en assurer la garde. Un petit convoi de quelques mulets de bât porte les tentes des officiers, leurs bagages et une petite réserve de vivres et de munitions. — La troupe campe en carré, suivant le procédé usité dans le Sud pour les autres troupes. Chaque section forme une face de ce carré, les tentes en première ligne, les mulets derrière; dans les angles, les selles; au centre, les tentes des officiers, les munitions, vivres et bagages.

* *

Admirablement préparée par les colonnes du Sud-Oranais en 1881 et 1882, la Légion prit en 1883 part à l'expédition du *Tonkin*.

On connaît les faits qui motivèrent la guerre.

(1) *Redir*, dépression du sol où s'amasse l'eau de pluie.

(2) *Oglat*, réunion de trous creusés de main d'hommes, sortes de puits primitifs sans maçonnerie.

(3) Depuis que cet article a été écrit, le nombre des compagnies montées a été augmenté de deux unités nouvelles.

Au mois de mai 1883, l'audace des Pavillons-Noirs croissant chaque jour et Hanoï, la capitale, se trouvant menacée par leurs entreprises, le commandant Rivière marcha contre eux. Tombé dans une embuscade, il périssait avec la majeure partie de sa colonne. Les débris du petit corps d'occupation français devaient s'enfermer dans la citadelle et dans la Concession. Un corps expéditionnaire, formé en toute hâte, était confié au contre-amiral Courbet et s'embarquait en septembre. Dans la composition de ce corps expéditionnaire entraient un régiment d'Algérie (deux bataillons de tirailleurs algériens, un bataillon de la Légion Etrangère); le 1^{er} bataillon de la Légion, commandant *Donnier*, en faisait partie. Il s'illustrait à la prise de *Sontay*. Là, le capitaine adjudant-major *Mehl* tombait avec une ample moisson de légionnaires.

Au mois de décembre suivant, partaient, avec un nouveau commandant en chef, le général Millot, et de nouvelles troupes, deux autres bataillons de la Légion, 2^e et 3^e; leur arrivée au Tonkin correspond aux affaires de *Bac-ninh* et de *Hong-hoa* contre les troupes régulières de la Chine et les Pavillons-Noirs, à l'occupation du Delta, aux expéditions contre les pirates.

La Légion est alors dédoublée. Deux régiments sont créés (décret du 14 décembre 1884).

Après l'affaire de *Bac-lé* (juillet 1885), qui remet tout en question, la campagne active recommence en octobre. Les combats de *Kep*, *Chu*, *Lam*, *Nui-bop*, marquent cette période, prélude de la marche sur *Lang-son*.

On connaît aussi cette prestigieuse et audacieuse aventure : deux petites brigades refoulant jusqu'à *Lang-son* une armée chinoise dix fois plus nombreuse, à travers les difficultés d'un pays hérissé d'obstacles naturels et de fortifications. *Thanh-moï*, *Dong-song* et bien d'autres rencontres jalonnent cette route; puis *Bac-viay* ouvre enfin *Lang-son* au corps expéditionnaire. Après, c'est *Dong-dang*, la *porte de Chine*, au delà de laquelle les Célestes sont rejetés; la sanglante et désastreuse affaire de *Bang-bo*; le retour à *Lang-son* et le combat de *Ki-lua*, enfin la retraite... Partout la Légion a joué le grand premier rôle et au retour, dans le corps expéditionnaire, on entendait ce concert unanime : « Certes, tous les corps engagés se sont vaillamment conduits; les tirailleurs algériens, l'infanterie de marine, le bataillon d'Afrique, les bataillons de ligne, les Tonkinois ont brillamment fait leur devoir; mais il est une troupe qui reste au-dessus de toutes les autres, devant laquelle tout le monde s'incline, c'est la Légion. » Quel plus bel éloge à faire de ces admirables soldats que de citer simplement l'hommage qui leur fut alors rendu par le corps expéditionnaire tout entier ?

Il faut dire qu'au même moment s'accomplissait l'héroïque défense de *Tuyen-quang* par deux compagnies de la Légion et un peloton de Tonkinois, sous *Dominé*, ce chef au caractère antique, dédaigneux de toute réclame, trop modeste pour revendiquer sa légitime gloire et se laissant magnanimement éclipser dans l'opinion par la renommée hyperbolique d'un de ses subordonnés, d'un mérite réel sans doute, mais combien au-dessous du sien !

Un autre bataillon de la Légion, le 4^e, avait, aussi en 1884, quitté l'Algérie pour l'Extrême-Orient. Celui-là fut de l'expédition de Formose, sous le commandement supérieur de Courbet, promu vice-amiral, et sous les ordres immédiats du colonel *Duchesne*. *Ké-lung* est encore une glorieuse page du Livre d'Or de la Légion étrangère.

Bien d'autres devaient y être ajoutées par la suite durant la répression de la piraterie, c'est-à-dire pendant les dix ou douze années qui suivirent la fin de la guerre de conquête et assurèrent définitivement l'occupation. Il n'est pas dans le cadre de cet article déjà long de retracer les exploits de ces poignées de légionnaires qui, dans les territoires militaires, vers *Lang-son*, *Cao-bang*, *Ha-giang* et *Lao-kay*, arrosèrent de leur sang et semèrent de leurs tombes ignorées la brousse sauvage, les cirques rocheux, les défilés et les montagnes de la Haute-Région. Le dernier de ces exploits est la défense (1) du poste de *Nuoc-hai* (cercle de *Cao-bang*) en 1900, où quelques légionnaires avec un petit groupe de *Linh-Co* (militiens) résistèrent victorieusement pendant trente-six heures, dans un mauvais blockhaus, à l'attaque soudaine d'une forte bande de pirates et à ses assauts répétés.

* *

Citons encore pour mémoire le *Dahomey*, le *Soudan*, *Madagascar*, le *Siam*, la colonne d'*Igli*. Il y en aurait trop long à dire.

Enfin, terminons cet aperçu rapide par un mot des événements qui ont eu pour théâtre *Figuig* et *El-Moungar*, au cours de ces derniers mois.

Ceux-ci sont dans la mémoire de tous. Là, comme partout, la Légion a noblement tenu le drapeau de la France. La compagnie montée du 1^{er} étranger (capitaine *Bonnelet*), à *Zenaga*, a excité l'admiration par sa bravoure. Son chef, aussi calme qu'intrépide, dut rester à cheval, sous les balles, pour mieux diriger les fractions éparses de sa compagnie, obligée de faire tête sur plusieurs points à la fois pour protéger le gouverneur général de l'Algérie et le général commandant la division d'Oran, assaillis, pendant leur entrevue avec l'amel de *Figuig*, par les contingents de ces fa-

(1) Par le lieutenant P. Dufor, du 1^{er} étranger,

rouches tribus marocaines que fanatise encore le vieil agitateur Bou-Amama.

Saluons en terminant les braves d'El-Moungar (1), les morts glorieux tombés au champ d'honneur et parmi eux, cet officier danois, si Français par le cœur, le lieutenant Selchauhsen, dont « les dernières pensées furent pour ses hommes et pour ses camarades », lisons-nous dans une lettre qui relate son agonie. Il laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'une noble et sympathique nature et un sentiment d'estime profonde pour son courage et son oubli de lui-même. Son regret, en 1897, au retour d'une campagne de deux années au Tonkin, était de n'avoir point obtenu la médaille coloniale comme souvenir de son passage au service de la France. Cette fois c'est la croix qu'il avait méritée et que sa mort si prompte l'a seule empêché de recevoir. — Inclignons-nous aussi devant les survivants ; honorons en particulier les derniers chefs de cette phalange, ceux qui, jusqu'au bout et malgré leurs blessures, dirigèrent la résistance et sauvèrent l'honneur, le fourrier *Tisserand* (2), le caporal *Detz*. Ce fait d'armes prend place à côté des plus glorieux de notre histoire militaire coloniale dans le dernier demi-siècle ; il égale Beni-Mered, Sidi-Brahim, Camaron, Tuyen-Quang !

III

Qu'on nous permette ici une réflexion que nous suggère ce combat d'El-Moungar. Ne nous étonnons pas que, à la Légion, des gradés subalternes, de rang inférieur, se révèlent tout d'un coup, à un moment donné dans les circonstances les plus graves, de véritables chefs. L'habitude des responsabilités forme les caractères. Détachés souvent au loin avec quelques hommes, investis de missions indépendantes, ces responsabilités, de simples caporaux, des sous-officiers en assument fréquemment. L'âge et l'expérience parfois douloureuse de la vie ont mûri ces hommes, qui depuis longtemps pour la plupart ont passé l'âge de la jeunesse, et leur donnent un ascendant incontestable sur leurs subordonnés. Combien de sous-officiers et de caporaux approchent de la quarantaine ! Un journal illustré (3) vient de publier le portrait de *Tisserand* ; les cheveux déjà rares, le port de la tête, l'assurance du regard, l'attitude révèlent un homme fait et sûr de lui. L'entraînement physique, résultat d'une vie de fatigues constantes, a endurci les corps de ces hommes, la fréquence du danger a trempé leur moral. C'est là le secret de cet ascendant sans conteste qu'exercent à leur heure,

sur leurs subordonnés, ces chefs de circonstance, improvisés par la mort des véritables chefs.

Enfin les traditions, les souvenirs d'un passé légendaire, en créant un esprit de corps puissant, engendrent une solidarité étroite entre le légionnaire d'aujourd'hui et ses devanciers, et le rendent capable, pour les égarer, des plus beaux traits d'héroïsme. Nulle part peut-être à notre époque, on ne trouve à un plus haut degré que dans les régiments étrangers cet inappréciable élément de force, à savoir la connaissance réciproque, confirmée par des épreuves sûres, qu'ont les uns des autres les légionnaires et leurs officiers, et d'où résulte une confiance inébranlable à l'heure du péril ; — puissant levier d'action morale aux mains des chefs qui commandent à de pareils soldats !

Un instant on aurait pu craindre que l'augmentation considérable accomplie en peu d'années du nombre des compagnies de la Légion Etrangère, nombre aujourd'hui supérieur à cinquante, n'eût, en dispersant les individus dans les unités nouvelles, rendu à peu près impossible cette connaissance prolongée du soldat par l'officier et de l'officier par le soldat, et que cette cause, jointe à la nature du service de la Légion aux colonies qui, en multipliant les circonstances où les légionnaires sont employés isolément ou par fractions infimes sous les ordres de caporaux ou de sous-officiers, trop souvent en dehors du commandement ou du contrôle indispensable de leurs officiers, vient les soustraire à leurs chefs naturels et relâche la discipline ; — jointe aussi à la substitution de la relève individuelle à la relève par fractions constituées, qui rompt le lien tactique, — on pouvait craindre que cette cause n'eût produit un affaiblissement de la valeur morale de l'ensemble du corps. — L'événement vient de prouver qu'il n'en est rien. Et le fait s'explique : la Légion a conservé le moule où, périodiquement, se refondent et se remettent en forme ses éléments divers, épars aux quatre coins du monde ; c'est l'Algérie, cette terre qui fut son berceau et où elle retrouve ses traditions, les souvenirs et les exemples du passé, l'action reconstituante d'un commandement supérieur permanent, la cohésion et la discipline que favorisent les groupements plus considérables qu'aux colonies d'unités réunies sous un chef unique, enfin cette rude vie du Sud-Oranais qui, avec ses fatigues, ses privations et ses dangers, fera toujours trouver plus douce et plus large aux légionnaires la vie qui les attend dans les autres colonies et les laissera sans étonnement devant les ennemis quels qu'ils soient, qu'ils pourront avoir à y combattre.

*
* *

Le passé répond de l'avenir et noblesse oblige. Il est donc permis d'affirmer que, fière de ses

(1) Sur 120 hommes, 84 hors de combat, dont 37 tués (y compris les 2 officiers) et 47 blessés.

(2) Vient d'être promu sous-lieutenant au titre étranger.

(3) *L'Illustration* du 3 octobre 1903.

exploits et jalouse d'en conserver la renommée intacte, la Légion Etrangère ne faillira jamais à la devise de son drapeau et restera la troupe d'élite qu'elle fut toujours. Partout où ils porteront les couleurs de la France, les légionnaires se montreront dignes d'elle et de son armée, et si d'aventure la victoire, comme en 1870, leur refusait son sourire, leur héroïsme du moins saurait sauver l'honneur et jetterait encore sur leur défaite un rayon glorieux.

CHALVAN.

ASIE FRANÇAISE

Les cours de la piastre. — La baisse de la valeur de la piastre qui a été un moment, au commencement de cette année, une préoccupation très grave pour le gouvernement de l'Indo-Chine, est conjurée déjà depuis quelque temps. On sait que l'argent métal a retrouvé sur le marché de Londres, qui est le grand marché d'argent du monde, des cours très supérieurs à ceux d'il y a une dizaine de mois. On ne peut pas espérer une hausse beaucoup plus considérable, car, étant donnée la richesse des mines, les hauts prix provoquent un accroissement de la production qui enraye une trop forte hausse. Quoi qu'il en soit, en octobre, les cours de la piastre étaient les suivants à Saïgon :

	Fr.
Banque de l'Indo-Chine.....	2 32
Hong-kong-Changhai Banking Corporation.....	2 32
Chartered Bank (Speidel et Cie).....	2 32
Taux officiel.....	2 31

L'amélioration des riz de Cochinchine. — Au cours d'une récente séance de la Chambre de commerce de Saïgon, il a été donné lecture à cette Compagnie du rapport de la commission chargée d'examiner les riz primés dans les concours régionaux. M. Schneegans, président de la Chambre, a présenté ensuite les observations suivantes :

« Le rapport qu'on vient de lire fait ressortir divers points, se rattachant aux concours agricoles des provinces, sur lesquels il est bon que je retienne votre attention. Tout d'abord, il semble que la composition du jury, tel qu'il est composé, n'offre pas assez de garanties d'indépendance et d'impartialité. En effet, si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur les listes de récompenses de la Chambre de commerce les années précédentes, nous verrons que, comme cette année, bien peu des premiers prix décernés dans les provinces gardent leur rang dans nos concours et que, au contraire c'est, en majorité, les moins favorisés chez eux qui sont les plus prisés chez nous. Votre commission estime que l'introduction dans les jurys provinciaux d'un élément européen contribuerait

à assainir, en quelque sorte, leurs jugements. Nous ne pouvons que nous ranger à son avis, en ajoutant que nous souhaiterions de voir le fonctionnaire ou le colon compétent qui serait choisi avoir droit à deux voix. En outre, il aurait pour instruction de tenir strictement la main à ce qu'aucun exposant ne fût admis à concourir s'il ne présentait pas, en même temps que son échantillon, une quantité minimale à pouvoir utiliser pour la reproduction, disons 1.000 kilos.

« J'appelle également, Messieurs, votre attention sur les mesures que votre commission désirerait voir prendre pour répandre dans les provinces, comme semis, les types primés.

« Je crois pouvoir affirmer que l'émulation produite par l'institution des concours régionaux et par les nôtres a déjà porté des fruits appréciables. Cependant, nous avons affaire à des apathies et à des routines héréditaires contre lesquelles l'autorité seule de l'administration peut agir efficacement. Sur ce point également, je vous propose d'appuyer le vœu de la commission et de le signaler à l'esprit d'initiative de notre lieutenant-gouverneur.

« En ce qui concerne l'importante question de la propagation des types primés comme semence, le rapport de la commission s'exprimait ainsi :

« Nous sommes amenés à rappeler à l'administration supérieure qu'en plus de l'encouragement par les concours des provinces et de la Chambre de commerce, à l'effet d'activer l'amélioration des types de nos riz, elle s'était déclarée prête à prendre sous son patronage la question de la propagation de la semence. Un crédit devrait être réservé aux budgets régionaux pour l'achat des meilleurs types à reproduire : de là, l'obligation pour l'exposant visant une récompense, de garder par devers lui une quantité raisonnable de son riz pouvant servir de semis. Jusqu'à présent aucune suite ne semble avoir été donnée à ce projet. » On sait la source de richesse qu'est le riz pour la Cochinchine. Rien de ce qui peut améliorer cette production ne saurait donc nous laisser indifférents, d'autant que la céréale cochinchinoise n'est pas considérée comme de première qualité et que, comparée aux riz du Siam et de Birmanie, elle a donné lieu, par exemple, aux plaintes des importateurs de Brême, comme le constatait un récent rapport consulaire.

La mise en valeur du sol par l'immigration chinoise. — Le gouverneur général, M. Beau, a manifesté l'intention d'ouvrir, par la création de petits lots de terrain de 5 hectares, la haute région du Tonkin à la colonisation chinoise. Cette haute région est, on le sait, peu habitée et convient mal à la race annamite, qui est plus atteinte par le paludisme que les Européens eux-mêmes.

Le chemin de fer de Saïgon à Bienhoa. — La jonction de la ligne ferrée de Saïgon à Bienhoa avec celle de Mytho est un fait accompli.

Le développement des tramways sur route en Indo-Chine. — Le *Journal officiel de l'Indo-Chine française* a publié une série d'arrêtés du gouverneur général, approuvant les conventions passées entre le gouvernement général de l'Indo-Chine et divers entrepreneurs, pour la concession et l'exploitation de lignes de tramways. Ce sont :

1° L'établissement d'une voie ferrée, à écartement de 1 mètre, entre Govap et Hocmon en passant par Hanh-thong-tay, Chomoi et Quan-tre (Cochinchine), avec embranchement industriel sur la ligne de Saïgon à Govap, aboutissant au rach Cau-bong, à Gia-dinh; au total 13 km. 496.

2° La construction de deux lignes de tramways allant l'une de Nam-dinh à Vu-ban (13 kilomètres) et l'autre de Nam-dinh à Thai-binh et Phu-ninh-giang (Tonkin) (59 kilomètres).

3° La construction d'une ligne de tramways allant de l'ilot de l'Observatoire (baie de Tourane) à Faifoo (Annam) (34 km. 900).

4° Enfin l'autorisation accordée à la Compagnie tonkinoise de tramways à vapeur sur route, de pourvoir à l'exploitation d'une ligne de tramways allant de Phu-ninh-giang à Késat (36 kilomètres) et l'autorisation accordée à cette même société de construire et d'exploiter une ligne allant de Késat à Cam-giang (9 kilomètres) en prolongement de la ligne précédente.

La lèpre. — Le Résident supérieur p. i. au Tonkin vient d'adresser aux Résidents chefs de province au Tonkin la circulaire suivante dont l'importance n'échappera à personne :

Hanoi, le 26 août 1903.

Mon attention a été appelée sur les progrès que la lèpre semble faire de jour en jour dans la population indigène du Tonkin, récemment même, un cas de lèpre a été constaté en France chez un Européen qui avait contracté cette maladie au Tonkin. En présence de l'extension de cette affection qui menace de devenir un péril social, des modifications s'imposent à l'organisation rudimentaire dont dispose actuellement le pays pour lutter contre elle.

Pour me permettre d'étudier utilement cette question, j'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître quelles sont, dans votre circonscription, les mesures prises à l'égard des lépreux, et comment sont utilisés les crédits inscrits à cet effet soit au budget local, soit aux budgets provinciaux.

D'autre part, j'ai été saisi d'une proposition tendant, par analogie avec ce qui vient d'être décidé en Cochinchine, à concentrer les lépreux dans une des îles du golfe du Tonkin et à les isoler du reste du pays.

Je vous prie de me faire connaître si une mesure de ce genre serait bien accueillie par la population et, en me renseignant à ce sujet aussi exactement que possible, de me donner également votre sentiment personnel sur son application.

GROLEAU.

Le recrutement des tirailleurs annamites. — Depuis l'Exposition universelle, les tirailleurs annamites sont connus de presque la majorité des Français. Il nous a paru intéressant pour cette raison de reproduire l'arrêté ci-dessous tout récent (il est du 24 septembre), qui indique dans

le détail comment cette troupe est recrutée en Cochinchine.

TITRE PREMIER

Dispositions générales. — ARTICLE PREMIER. — L'obligation du tirage au sort, en vue du service militaire, est la même pour tous.

ART. 2. — Le recrutement des tirailleurs annamites est fait par village et s'opère :

1° Par voie d'appel, après tirage au sort;

2° Subsidiairement par voie d'engagements et de rengagements.

ART. 3. — La durée du service des appelés est fixée à trois ans dans l'armée active et onze ans dans la réserve.

Dans le cas où les circonstances l'exigeraient, le gouverneur général peut donner l'ordre de conserver sous les drapeaux la classe qui a terminé sa dernière année de service, y rappeler une ou plusieurs classes de réserve, ou tout ou partie des réserves d'une ou plusieurs provinces.

ART. 4. — Les attributions dévolues par le présent arrêté aux administrateurs sont exercées, dans les villes de Saïgon et de Cholon, par les maires.

TITRE II. — Des appels.

CHAPITRE PREMIER

Répartition du contingent. — ART. 5. — Les opérations du recrutement auront lieu une fois tous les ans.

Le tableau de la répartition, entre les provinces, du contingent à fournir, ainsi que le chiffre de ce contingent, sera fixé par arrêté du gouverneur général. Il sera modifié suivant le rôle d'impôt personnel.

La répartition entre les villages de la province est opérée par l'administrateur, *au prorata* du nombre des inscrits, telle qu'elle est fixée par le gouverneur général. Les villages qui ne possèdent pas un nombre suffisant d'inscrits pour être astreints à l'obligation de fournir un tirailleur, seront groupés par les soins de l'administrateur.

CHAPITRE II

Recensement. — ART. 6. — Le contingent assigné à chaque village sera fourni par un tirage au sort entre les jeunes indigènes qui auront atteint l'âge de vingt-deux ans et seront domiciliés dans le village ou groupe de villages.

Seront considérés comme ayant vingt-deux ans les jeunes gens inscrits au rôle de l'impôt personnel de l'année comme ayant atteint cet âge.

Sont considérés comme domiciliés dans le village :

1° Les jeunes gens dont les parents habitent le village, sans qu'il y ait lieu de distinguer si ces jeunes gens sont ou non mariés;

2° Les jeunes gens qui habitent dans le village, à moins qu'ils ne justifient de leur inscription dans un autre village.

ART. 7. — Les tableaux de recensement sont dressés, chaque année, par l'administrateur, conformément au rôle de l'impôt personnel et par ordre alphabétique, dans chaque village ou groupe de villages.

Les jeunes gens omis l'année précédente sont inscrits sur le tableau de l'année suivante.

Les listes de recrutement seront publiées et affichées à la maison commune ou au marché de chaque village, deux mois au moins avant l'époque fixée pour les opérations du tirage au sort. Chacun sera admis à présenter ses réclamations et, en particulier, à se faire rayer d'une liste, s'il peut prouver qu'il figure sur celle d'un autre village ou qu'il a figuré sur une liste de l'année précédente.

Ces radiations ne sont plus admises après le tirage au sort, et les jeunes gens qui ne les auront pas produites antérieurement à cette opération seront maintenus sur les deux listes de tirage.

CHAPITRE III

Tirage au sort. — ART. 8. — Les opérations du tirage au sort commenceront le 15 mai de chaque année. Elles auront lieu au chef-lieu de la province et se feront par village ou par groupe de villages.

ART. 9. — Lorsque le tirage se fera par groupe de villages, l'ordre dans lequel chaque village tirera au sort sera fixé au moyen d'un roulement établi par le sort, qui sera suivi pour les autres années.

ART. 10. — Avant de commencer le tirage, l'administrateur comptera publiquement les numéros déposés dans l'urne et après s'être assuré que ce nombre est égal à celui des jeunes gens appelés à concourir, il en fera la constatation à haute voix.

Chacun des jeunes gens, appelés par ordre du tableau de chaque village, retirera de l'urne un numéro qui sera immédiatement proclamé et inscrit.

Les parents des inscrits ou, à leur défaut, les maires tireront pour les absents.

Le matériel qui devra servir au tirage au sort sera déterminé par l'administration.

ART. 11. — Les opérations du tirage sont définitives; elles ne pourront, sous aucun prétexte, être recommencées, et chacun gardera le numéro qu'il aura tiré.

La liste du tirage sera lue et arrêtée; elle sera publiée et affichée dans chaque village.

Elle comportera, en outre :

1° L'indication du chiffre du contingent fixé pour le village;

2° Les dispositions de l'article 12.

Les jeunes gens qui désirent bénéficier des dispositions de l'article 12 devront en faire la déclaration à l'administrateur et pourront faire valoir leurs droits jusqu'au moment du Conseil de revision.

CHAPITRE IV

Dispensés. — ART. 12. — Seront dispensés du service dans l'active et dans la réserve, et remplacés par les numéros subséquents, les jeunes gens qui se trouveront dans un des cas suivants, savoir :

1° Le chef de la famille chargé du culte ou son fils aîné, par ordre de primogéniture;

2° Le fils aîné d'une veuve;

3° Le plus âgé de deux frères appelés à faire partie du même tirage et désignés tous deux par le sort si le plus jeune est reconnu propre au service;

4° Celui dont le frère sera au service comme appelé, engagé ou rengagé;

5° Celui dont un frère sera mort en activité de service, ou aura été réformé, ou admis à la retraite pour blessures reçues en service commandé ou infirmités contractées dans le service.

Ces deux derniers cas de dispense ne peuvent être invoqués que par l'un des frères.

6° Ceux qui désirent s'exonérer du service moyennant le paiement préalable d'une prestation fixée par arrêté du gouverneur général. Le Conseil de revision prononce les exonérations, sur la présentation des récépissés des versements effectués au Trésor.

CHAPITRE V

ART. 13. — Les opérations du recrutement seront revues, les réclamations auxquelles ces opérations auraient pu donner lieu seront entendues et les causes d'exemption seront jugées, en séance publique, par un Conseil de revision, qui se tiendra au chef-lieu de la province, et composé de :

L'administrateur, président;

Un officier supérieur ou capitaine des troupes indigènes, *membre*;

Deux fonctionnaires indigènes (phu, huyen, ou conseiller d'arrondissement), *idem* :

Un médecin militaire, avec voix consultative, *idem* :

Un sous-officier, *secrétaire*.

ART. 14. — Les jeunes gens qui, d'après leur numéro, pourront être appelés à faire partie du contingent, seront convoqués, examinés et entendus par le Conseil de revision.

Sont également convoqués, dans une proportion à déterminer, selon les cas, par l'administrateur, les jeunes gens qui auront tiré les numéros subséquents.

ART. 15. — Aussitôt la séance levée, les hommes déclarés bons pour le service et faisant partie du contingent sont conduits à la compagnie de tirailleurs la plus voisine, qui a eu soin d'envoyer les cadres nécessaires à cet effet.

ART. 16. — Après que le Conseil de revision a statué sur les exemptions, les dispenses, les exonérations et les réclamations présentées, la liste du contingent de chaque village est définitivement arrêtée et signée par les membres et les noms inscrits sont proclamés.

Le Conseil de revision déclare ensuite que les jeunes gens, dont les noms ne figurent point sur cette liste, sont libérés sous la réserve que les numéros subséquents pourront être appelés en remplacement des insoumis et déserteurs du contingent du village. Cette déclaration, avec indication du dernier numéro compris dans le contingent du village et les noms des numéros subséquents, sera publiée et affichée dans chaque village.

ART. 17. — Les décisions du conseil de revision ne sont susceptibles d'appel que lorsque les règles édictées par le présent arrêté ont été violées ou que la majorité du conseil n'a pas tenu compte d'un avis défavorable du médecin sur l'aptitude physique d'un homme présenté.

Les appels sont déferés au conseil privé; ils n'ont pas d'effet suspensif.

CHAPITRE VI

Insoumis et déserteurs. — ART. 18. — Les remplaçants de l'insoumis et du déserteur sont toujours pris sur la liste de tirage de ceux qu'ils remplacent et sont libérés, quel que soit leur temps de service à faire, à l'époque où ceux-ci l'auraient été.

Les remplaçants des insoumis et déserteurs sont avisés de l'insoumission ou de la désertion dès qu'elles se produisent, mais ils ne sont incorporables que trois mois après le jour de la déclaration de celles-ci.

Si les insoumis ou les déserteurs sont retrouvés après l'incorporation des remplaçants, ceux-ci sont immédiatement libérés et, s'ils ont plus de trois mois de service, sont inscrits sur les contrôles de la réserve et admis à jouir de tous les avantages accordés aux réservistes.

TITRE III

Des engagements et rengagements.

Chapitre premier. — Engagements volontaires. — ART. 19. — Tout indigène qui se trouve dans les conditions ci-après est autorisé à contracter un engagement volontaire de trois ans, sans primes :

1° Avoir au moins vingt ans accomplis et, au plus, vingt-six ans;

2° N'avoir subi aucune condamnation;

3° Etre sain, robuste et bien constitué;

4° Etre de bonnes vie et mœurs;

5° Avoir l'autorisation du chef de corps ou d'un officier délégué.

L'engagé volontaire est tenu, pour justifier qu'il remplit les conditions requises par les paragraphes 1^{er}, 2 et 4

qui précèdent, de produire un certificat des grands notables de son village, établissant son identité et visé par le chef de la province.

Les conditions relatives à l'aptitude physique sont constatées par le service médical de la compagnie des tirailleurs la plus rapprochée du village de l'engagé.

L'autorisation du chef de corps est transmise par l'officier qui commande cette compagnie.

ART. 20. — Les engagements volontaires sont contractés devant les administrateurs, chefs de province, les clauses relatives à la durée de l'engagement sont inscrites dans l'acte même, elles sont lues et traduites à l'intéressé avant la signature du contrat.

Le service militaire compte du jour de la signature de l'acte d'engagement.

ART. 21. — Le nombre des engagés volontaires, n'ayant pas encore satisfait aux obligations militaires et incorporés dans le cours d'une année, vient en déduction sur le contingent à fournir, l'année suivante, par le village ou le groupe de villages auquel ils appartiennent.

Il ne peut dépasser un dixième de l'effectif budgétaire indigène du corps.

CHAPITRE II

Des rengagements. — ART. 22. — Après avoir satisfait aux obligations du service militaire, les militaires indigènes peuvent être admis à se rengager pour un, deux ou trois ans jusqu'à concurrence de vingt-cinq années de service.

ART. 23. — A un moment quelconque de leur présence au corps, les hommes de troupe indigène, qui se trouveront dans le cas d'être réformés pour maladies ou infirmités contractées en service ou à l'occasion du service, pourront être pourvus d'une pension de réforme.

ART. 24. — Les militaires indigènes peuvent contracter leur rengagement dans l'année qui précède ou dans celle qui suit leur envoi dans leurs foyers.

Pour les rengagements contractés après retour dans son village, le tirailleur devra :

1° Produire un certificat des grands notables de son village, comme il est dit à l'article 19, et indiquant, en outre, la durée de son séjour dans le village ;

2° Avoir l'autorisation du chef de corps ou d'un officier délégué.

ART. 25. — Le chiffre des rengagés ne doit pas dépasser les trois quarts de l'effectif budgétaire indigène pour les gradés et le tiers pour les tirailleurs.

TITRE IV

Dispositions pénales. — ART. 26. — Est déclaré insoumis l'appelé qui, sans excuse valable, ne se présente pas dans le délai de trois mois, après le jour de l'incorporation, en temps de paix, et de quinze jours, en temps de guerre.

Les individus déclarés insoumis seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an.

ART. 27. — Tout individu condamné à l'emprisonnement pour désertion ou insoumission, en outre des pénalités prévues, est déchu de la moitié des avantages concédés aux réservistes.

ART. 28. — Tout homme prévenu de s'être rendu impropre au service militaire, dans l'intervalle des opérations du tirage au sort, du Conseil de revision et de l'appel sous les drapeaux, soit temporairement, soit d'une manière permanente, dans le but de se soustraire aux obligations du service militaire, sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans.

ART. 29. — N'entre pas en ligne dans le décompte des services, dans l'armée active, le temps pendant lequel un tirailleur aura été empêché de remplir les obligations militaires, par suite de condamnation à l'emprisonnement.

Les tirailleurs qui se seront trouvés dans cette situation seront maintenus au régiment, après l'expiration de leur temps de service, pendant un temps égal à la durée de leur peine.

ART. 30. — Toute substitution de personne est punie de peines d'un emprisonnement d'un mois à un an.

ART. 31. — Les auteurs et les complices de fraude, ayant pour résultat de soustraire un indigène au service militaire, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an.

La tentative des mêmes fraudes est punie d'une amende de 10 à 100 francs.

ART. 32. — Toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont et demeurent rapportées.

ART. 33. — Le général de division, commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine, et le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui aura son effet à compter du 1^{er} octobre 1903.

Saïgon, le 24 septembre 1903.

BEAU.

Les recettes du service forestier de l'Indo-Chine. — Voici le chiffre des recettes effectuées en Indo-Chine par le service forestier, de 1897 à 1902 :

Année 1897.....	179.176 piastres.
— 1898.....	212.874 —
— 1899.....	247.863 —
— 1900.....	254.732 —
— 1901.....	234.606 —
— 1902.....	293.765 —
1 ^{er} semestre 1903.....	163.749 —

Les recettes forestières du domaine comprennent :

Le montant des permis de coupe ;

Le montant des redevances ;

La valeur des menus produits concédés à prix d'argent ou affermés (huiles, résines, etc.) ;

Le produit des transactions et amendes forestières.

A ces recettes effectuées, il convient d'ajouter la représentation de la valeur des délivrances gratuites de toutes sortes, consenties aux particuliers et aux services publics, lesquelles comprennent :

Des bois d'essences classées ;

Les bois de feu (gratuits depuis 1896) ;

Les menus produits des forêts.

Les chiffres ci-dessus sont satisfaisants, étant en continus progrès. Ils le sont surtout parce qu'ils correspondent non à une exploitation abusive, mais à une exploitation de mieux en mieux réglementée. Jusqu'en 1899, la Cochinchine seule était dotée d'une réglementation forestière : tout imparfaite qu'elle était, elle donnait cependant des résultats. On l'a corrigée en 1902 et on a pourvu d'une législation le Cambodge, l'Annam et le Tonkin. On s'efforce de plus en plus de conserver et d'augmenter les richesses forestières de l'Indo-Chine menacées d'une ruine graduelle par une exploitation abusive. Il y a encore beaucoup à faire, mais on est dans la voie d'une amélioration. Le domaine forestier de l'Indo-Chine vaut la

peine qu'on se préoccupe de lui. Il constitue une véritable richesse. On évalue à 50 millions d'hectares la surface boisée de l'Indo-Chine, non compris le Laos, qui, dans certaines de ses parties, n'est qu'une forêt. Sur ces 50 millions, 12 constituent la partie réservée au domaine et propre à donner un revenu.

Les mines d'or au Laos. — Le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* a publié sur les gisements alluvionnaires d'or du Mékong un rapport de M. l'ingénieur Lantenois, faisant fonctions d'ingénieur en chef au Tonkin. En voici les principaux passages :

« Au cours de notre récent voyage d'études au Laos, qui a eu lieu en mars-avril dernier, nous avons recueilli des renseignements auprès de diverses personnes, tant françaises qu'indigènes, sur les gisements alluvionnaires d'or de ce pays qui sont assurément, très nombreux. Il nous a été donné de voir quatre de ces gisements, deux sur les bords du fleuve Mékong près de Vientiane et de Nong-kay, le troisième au lieu dit Va-pha-Sanane, sur la rivière de Nam-sang, en nous rendant de Borrikan à Xieng-khouang; le quatrième dans le lit d'un ruisseau, près du village de Moung-pane, à 15 kilomètres au nord de Xieng-khouang.

« Nous décrirons dans ce rapport les gîtes que nous avons vus sur les bords du Mékong et nous présenterons, à ce sujet, quelques observations ayant trait au prolongement, que nous considérons comme très certain, de ces gîtes sur la rive droite du fleuve.

« Nous ajouterons à notre description quelques réflexions, au point de vue économique, sur l'avenir possible de ces gîtes, et plus généralement de tous les gîtes similaires qui peuvent exister et qui existent au Laos.

SITUATION DES GÎTES

« Le premier des gîtes que nous avons reconnu exister sur le fleuve Mékong est situé au lieu appelé dans le pays Hat-khon-kheng, et qui est marqué sur la carte au 1/500000^e, sous le nom de Dong-khieu, à 20 kilomètres environ en aval de Vientiane; nous avons mis près de quatre heures, en sampan, pour descendre de Vientiane à Dong-khieu.

« Le second point est à moins d'une heure de sampan de Nong-khay, en descendant le Mékong; il est connu sous le nom de Hat-kham.

« Le banc de cailloux roulés, exploité par les indigènes à Dong-khieu, forme une petite île, séparée de la rive droite du Mékong par un simple bras de rivière.

« Le banc a une longueur de quelques centaines de mètres et une largeur qui n'atteint pas 100 mètres. Il est constitué par des morceaux, de la grosseur d'un œuf de poule, de quartz blanc, porphyre vert et rouge, roche amphibolique verte, schiste blanc (rare), latérite (rare); le tout est empaté dans un ciment de quartz hyalin en petits

morceaux de 1 à 3 millimètres de diamètre. C'est ce ciment qui est aurifère. Au moment de notre visite, c'était la fin de la journée de travail, nous avons compté une cinquantaine d'indigènes, hommes et femmes occupés à l'extraction du cailloutis par un simple grattage superficiel, et au lavage de l'or, à l'aide de la batée.

« Afin d'éviter de trop grandes pertes de métal, l'opération de la batée n'est pas achevée d'un coup, mais elle est scindée en deux parties; l'une se fait au bord de la rivière, au fur et à mesure de l'extraction; l'autre a lieu à la maison chaque semaine, au sixième jour qui précède celui du repos.

« Par le lavage à la batée sur le bord de la rivière, on obtient un schlich noir ferrugineux, relativement très riche en or. L'opération terminée à la maison se fait avec un peu de mercure; l'amalgame est filtré, puis distillé dans un petit creuset au fond duquel l'or reste. Nous n'avons pas vu l'opération, mais les renseignements qui nous ont été donnés à cet égard par les orpailleurs, sur interrogation de notre interprète, ont été très nets et n'ont fait, d'ailleurs, que reproduire la description du procédé classique.

« Nous avons fait faire sous nos yeux plusieurs lavages à la batée en poussant l'opération jusqu'à l'apparition des paillettes d'or.

« Il est difficile, à moins d'être très exercé, d'apprécier ainsi la teneur en or du minerai. Mais, d'après les indications qui nous ont été données par les orpailleurs sur le produit moyen obtenu d'un certain nombre de charges, nous estimons que la teneur ne doit pas être éloignée du chiffre de 2 grammes d'or au mètre cube.

« Ceci concorde à peu près avec le renseignement qui nous a été donné par le Père Jeaules, de la mission catholique de Muong-kouk, située près de Nong-kay, d'après lequel les orpailleurs, en travaillant quelques heures par jour, arrivent à gagner 10 cents environ dans leur journée.

« On sait que le travail à la batée est beaucoup plus long et, par suite, plus coûteux que le travail au sluice. En outre il y a lieu de noter que le mercure employé par les Laotiens leur est vendu à un prix extrêmement élevé par les marchands chinois; nous avons fait le calcul et sommes arrivé à trouver que sa valeur de détail était à peu près centuple de son cours normal. Les Laotiens nous ont affirmé, en effet, que le mercure leur était livré à un prix égal à six fois celui de l'argent, à poids égal.

« Une exploitation conduite par des Européens offrirait de meilleures conditions économiques; mais, indépendamment des droits d'usage des indigènes qui s'y opposent, nous ferons remarquer qu'elle n'aurait, si elle était restreinte au banc exploité, qu'une importance médiocre et, à ce seul point de vue, il n'y aurait point lieu de la conseiller.

« A Hat-kham, comme à Dong-khieu, les alluvions sont travaillées par des Laotiens de la rive droite au nombre d'environ une centaine.

« On remarque la même association qu'à Dong-

khieu de roches vertes, quartz et roches sédimentaires, avec un ciment de quartz en très petits éléments. Parmi les gros éléments nous avons noté : calcaire (carbonifère) roches amphiboliques, porphyre quartzifère, microgranite.

« Ici les alluvions font partie, non d'une île du Mékong, mais de la rive droite elle-même.

« La plus grande largeur de cette berge plate peut atteindre 150 mètres; j'évalue sa longueur à 300 mètres. La superficie occupée par le banc est d'environ 2 hectares. Elle est trop médiocre pour motiver une affaire industrielle; d'ailleurs, comme à Dong-khieu, les droits d'usage des indigènes s'y opposent.

« Voici quelques détails au sujet des exploitations indigènes.

« Il y a à Hat-kham non pas un mais deux chantiers d'orpailleurs à peu de distance l'un de l'autre.

« Celui qui est en aval est le plus important. En ce moment on reprend les alluvions qui ont déjà été exploitées une première fois, nous voulons dire qu'après un ancien grattage tout superficiel des alluvions, on s'est décidé à creuser plus profondément et on a de véritables petites carrières d'aspect semblable à des carrières de ballast, d'une profondeur de un mètre. Comme ce travail se fait à 150 mètres du fleuve où s'opère le lavage, on évite un transport onéreux inutile, en procédant à la carrière même à un premier triage sur claie des produits de l'extraction. On jette ainsi les gros cailloux et on ne garde que le sable fin qu'on transporte près du fleuve où on le lave à la batée.

« Le chantier en amont est situé au voisinage de la berge escarpée, nous y avons relevé une coupe qui démontre que le cailloutis aurifère n'est point un apport actuel de la rivière, mais constitue une nappe stratifiée qui s'étend au delà des berges du fleuve, probablement sous la rive gauche, et à coup sûr sous la rive droite du Mékong.

« L'exploitation des alluvions d'or de Hat-kham par les Laotiens donne des résultats semblables à celle des alluvions de Dong-khieu.

AVENIR ÉCONOMIQUE DES GITES ALLUVIONNAIRES DU LAOS

« Les gîtes alluvionnaires d'or sont assurément très nombreux au Laos. Il n'est, pour ainsi dire, pas de rivière qui ne soit signalée comme aurifère.

« Des renseignements qui nous ont été donnés par le Père Jeales de la mission catholique près de Nong-kay, nous pouvons conclure que les affluents de la rive droite du Mékong sont également aurifères, particulièrement entre Vientiane et Paklay.

« Nous avons vu plus haut que les alluvions aurifères de Hat-kham se poursuivent sûrement sous la rive droite.

« Dans toute la grande plaine de Vientiane-Nong-kay, aussi bien sur la rive droite que sur la rive gauche du Mékong, les recherches seront

faciles; il suffira de creuser quelques puits à la recherche de la nappe caillouteuse.

« Il ne suffit évidemment pas de rencontrer au Laos une nappe caillouteuse pour affirmer qu'elle doit être aurifère. Mais on peut espérer pouvoir déterminer les zones d'enrichissement en procédant à des sondages et essais suffisamment nombreux.

« Une de ces zones d'enrichissement existe aux environs de Dong-khieu et de Hat-kham et c'est ce qui donnerait un intérêt, en quelque sorte immédiat, à des travaux de prospection entrepris sur la rive droite du Mékong.

« A l'heure actuelle, il serait tout à fait prématuré de porter une appréciation précise sur les gîtes alluvionnaires d'or du Laos. Cependant nous pensons, d'ores et déjà, que ces gisements sont très intéressants et mériteraient de la part des capitalistes un effort sérieux pour essayer d'en reconnaître la valeur.

« Le Laos a tous les caractères des pays aurifères. Les roches éruptives, génératrices des gisements d'or, y existent en très grande quantité; notre voyage nous en a donné la certitude. Les filons de quartz aurifères existent certainement; de ceci résulte l'existence des alluvions et d'ailleurs on commence en Indo-Chine à découvrir des filons de quartz aurifères. Nous citerons ceux de la région d'Attopen, dans le bas Laos, découverts par MM. Ruhle et Bei, et le beau filon aurifère de Bong-mieu, en Annam, dont l'exploitation est entreprise activement.

« Il n'est pas douteux qu'en prospectant le haut et le bas Laos, on y trouvera des filons de quartz aurifères; mais avant même de rechercher ces filons, l'attention devrait se porter sur les alluvions.

« Leur nature minéralogique les rapproche tout à fait des alluvions des pays d'or dont on trouve la description dans les ouvrages classiques.

« C'est en faisant des sondages suffisamment profonds et se rapprochant le plus possible du « bed rock » que l'on verra si les alluvions présentent les belles richesses de certaines nappes alluvionnaires connues dans les pays étrangers. Or, en beaucoup de points de plaines et de vallées du Mékong, le « bed rock » n'est pas à une grande profondeur: les grès du substratum sont visibles en maints points du Mékong, par exemple entre Pon-pissay et le confluent du Nam-ngoum et au delà de ce confluent. Nous noterons ici qu'à Mo-son, à 50 kilomètres de Hanoï, des alluvions, (d'une nature tout à fait identique à ceux du Mékong et des grands pays aurifères), ont donné des enrichissements considérables dans le voisinage du calcaire sous-jacent, alors qu'à la superficie on n'avait obtenu que des teneurs médiocres.

« Les indigènes ne savent exploiter en effet que les parties toutes superficielles des alluvions: s'ils voulaient entreprendre l'exploitation des parties quelque peu profondes, l'eau les gênerait. A Mo-son, il a fallu installer des pompes d'épuisement.

« L'emploi des procédés industriels modernes, pour la reconnaissance de ces gîtes alluvionnaires, est indispensable, et avec ces procédés il est possible que l'on obtienne des résultats d'une très grande importance.

Hanoi, le 23 juin 1903.

*L'Ingénieur des mines faisant fonctions
d'Ingénieur en Chef,*

LANTENOIS.

SIAM

L'administration de la justice. — M. Stewart Black, qui a appartenu jusqu'à l'année dernière au service consulaire anglais au Siam, et qui est maintenant conseiller judiciaire du gouvernement siamois, vient de publier à Bangkok un rapport sur l'œuvre accomplie par le ministère de la justice jusqu'à l'année 121 de l'ère siamoise, c'est-à-dire 1902-1903. Ce document est peut-être systématiquement optimiste, comme il convient à l'œuvre d'un homme qui est au service du gouvernement siamois, mais néanmoins il est intéressant, car il résume pour un des départements de l'Etat le travail d'organisation générale et de centralisation que le gouvernement de Bangkok poursuit depuis un certain nombre d'années. Ce travail est intéressant parce qu'il tend à centraliser peu à peu entre les mains du gouvernement de Bangkok toutes les branches de l'administration des provinces extérieures, entre autres celles de la vallée du Mékong, sur lesquelles nous sommes obligés de faire de plus en plus prévaloir notre influence si nous ne voulons pas abdiquer notre rôle nécessaire dans les régions qui couvrent les approches de notre Indo-Chine.

Le ministère de la justice siamois a été établi en 1892. Jusqu'à cette époque, chaque département de l'administration avait sa propre juridiction. Il arrivait souvent qu'un tribunal fût même incapable de faire exécuter ses jugements contre une administration puissante ou un gros personnage. Il y avait aussi une justice pour les cas où les affaires administratives n'étaient pas intéressées, mais sa procédure était compliquée et lente. En 1892, toutes les juridictions, à l'exception des cours navales et maritimes, et de celles du palais, furent concentrées entre les mains du ministre de la justice. Au début, le changement fut borné à Bangkok, mais trois années plus tard on étendit la réforme à toutes les provinces centrales. Cependant, les provinces extérieures sont restées comme auparavant, sauf que les appels peuvent maintenant être portés de toutes les parties du royaume à la cour d'appel de Bangkok. A mesure que la situation et l'argent le permettront, ces districts extérieurs seront peu à peu soumis au nouveau système.

La séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire est complète, et elle commence, d'après M. Black, à faire sentir ses effets. Le gou-

vernement et les départements trouvent leurs lois régulièrement appliquées par un corps de juges dont les idées juridiques ne coïncident pas toujours avec les prétentions des fonctionnaires et des personnages. Aussi la nouvelle puissance n'est pas la bienvenue auprès de toutes les classes dirigeantes, mais cela n'empêche que depuis quelques années un immense progrès a été accompli, et c'est, d'après M. Black, un des signes qui permettent le mieux d'espérer de l'avenir du peuple siamois.

Les provinces soumises à la réforme sont divisées en districts dont chacun possède sa cour pouvant prononcer en matière civile jusqu'à une valeur de 5.000 ticaux (le tical = 1 fr. 25), et en matière criminelle jusqu'à dix années d'emprisonnement. Les appels de ces tribunaux de districts sont portés à une cour dans la capitale de la province, cour qui a en outre le droit de juger de toutes les affaires civiles et criminelles sans aucune restriction, mais avec faculté d'appel à Bangkok. Cet appel final se fait au roi qui a délégué, du reste, son pouvoir judiciaire à cinq juges qui composent la cour suprême d'appel.

Les tribunaux locaux sont soumis aux inspections d'un corps de commissaires dont le ministre de la justice et le conseiller judiciaire sont membres. Ces tribunaux semblent fonctionner d'une manière satisfaisante. La procédure est essentiellement anglaise dans sa forme, et elle est basée sur celle du tribunal consulaire anglais de Bangkok. La loi est naturellement siamoise, mais les anciennes lois du pays sont si larges et si élastiques qu'elles peuvent faire face à presque tous les besoins modernes, et on a mieux aimé travailler sur cette base que d'importer de toutes pièces un nouveau code avec lequel le peuple n'aurait pas été familier. Peu à peu d'ailleurs on peut élargir la nouvelle législation sans faire violence à ce principe.

Une école de droit a été établie à Bangkok où les jeunes gens reçoivent une instruction et une éducation les préparant au rôle de juges subalternes. Le ministre de la justice est un fils du roi et a été éduqué à Oxford où il a spécialement étudié le droit. On dit que, depuis qu'il est rentré au Siam, il a acquis une connaissance approfondie de la loi siamoise.

Ce système d'organisation judiciaire hiérarchisé et ayant sa tête à Bangkok, se substituant peu à peu vers la périphérie du royaume à la juridiction ancienne des Tiaos laotiens, fait partie de cette œuvre d'organisation et de centralisation opérée par le gouvernement siamois, et que notre directeur nous signalait dans une de ses lettres de Bangkok.

La navigation allemande. — Une dépêche de Hong-kong, qui doit d'être signalée sous la rubrique « Siam », nous annonce un fait intéressant la navigation allemande entre Bangkok, Singapour et Hong-kong. En 1900, on le sait, la compagnie du « Norddeutscher » avait acheté tous les vapeurs de la compagnie anglaise « Scottish Orien-

tal » qui assurait jusque-là le service entre Bangkok, Singapour et la côte de Chine. Depuis ce moment, le « Norddeutscher Lloyd » semblait presque avoir le monopole des transports maritimes du Siam, mais il trouva un concurrent dans une autre compagnie allemande, la ligne Rickmer qui essaya de lui disputer la situation, et l'on vit pendant un certain temps les deux compagnies se livrer à un abaissement de tarifs désordonné pour décourager la partie adverse, et aller non seulement jusqu'à transporter gratuitement des coolies chinois de Chine à Bangkok et réciproquement, mais même encore à les nourrir gratuitement pendant la traversée. La ligne Rickmer qui avait moins de ressources a fini par être vaincue dans cette lutte; elle a abdicqué devant le Lloyd qui conserve son monopole, lui a acheté deux de ses navires et a loué les autres pour une longue période.

CHINE

Chemins de fer. — On a inauguré le 11 décembre les 17 premiers kilomètres de la ligne du chemin de fer de Canton à Hankéou jusqu'à Fat-chan. On espère qu'à la fin de janvier la section de la ligne s'étendant jusqu'à San-choui, au point où le Pei-kiang, que doit remonter la ligne, tombe dans le Si-kiang, sera achevée. Dès à présent, les indigènes, comme c'est d'ailleurs le cas pour tous les chemins de fer construits en Extrême-Orient, montrent un vif désir d'user du nouveau moyen de communication.

M. Armand Rouffart, représentant de la Compagnie générale belge des chemins de fer et tramways en Chine, a signé avec Chong Tajen, délégué par le gouvernement chinois à toutes les affaires des chemins de fer, un contrat en vue de la construction d'une voie ferrée de Kai-fong-fou, sur le Pékin-Hankéou, à Ho-nan-fou. La distance entre ces deux villes est de 250 kilomètres, entièrement dans la vallée du Hoang-ho, au-dessus du point où elle devient marécageuse, difficilement franchissable à un chemin de fer. L'emprunt fourni pour la construction de ce chemin de fer doit être de 25 millions de francs, portant intérêt à 5 0/0. La nouvelle ligne est parallèle dans le Sud à celle qui a récemment été concédée à la Banque russo-chinoise, et qui doit être construite par une compagnie française, entre Tchang-ting-fou, sur le Peking-Hankéou, et Tai-yuen-fou, la capitale du Chansi. Il est à remarquer que la nouvelle ligne belge traverse la région dans laquelle un syndicat anglais a obtenu en 1898 des droits miniers, et en outre, qu'elle suit un tracé sur lequel le « Peking Syndicate » espérait prolonger vers Si-ngan-fou le chemin de fer qui lui a été concédé en principe par la Chine entre Nankin et Kai-fong-fou.

Il est possible que les capitaux français soient appelés à participer à la nouvelle entreprise. Jus-

qu'à présent, le marché belge s'est montré incapable de satisfaire aux besoins d'argent entraînés par les entreprises des Belges en Extrême-Orient. C'est ainsi que, comme on le sait, la France a été appelée à fournir la très grande majorité des capitaux absorbés par la construction du chemin de fer de Pékin-Hankéou. Il est à espérer que si notre collaboration financière est de nouveau demandée, elle s'accompagnera de garanties en ce qui concerne la part de direction, de personnel et aussi de fournitures à laquelle elle nous donnera droit. On ne saurait trop insister sur ce fait, c'est que nous sommes loin de profiter de la situation exceptionnelle que nous occupons dans le monde à titre de principaux prêteurs d'argent. La puissance de notre capital devrait donner aux énergies françaises des débouchés qu'elle ne leur fournit pas, parce que, satisfaites de quelques opérations financières, de quelques courtages, nos grandes institutions de crédit ne se préoccupent pas suffisamment d'assurer au pays le principal bénéfice qu'une nation peut tirer du placement de ses capitaux, et qui est moins dans l'intérêt produit par ces derniers que dans le compte « dépenses » des affaires qu'ils permettent de créer.

Les services maritimes allemands vers l'Extrême-Orient. — Les journaux allemands annoncent qu'un arrangement vient d'être conclu entre la « Norddeutscher Lloyd » et la « Hamburg-Amerika Linie », qui assurent les services maritimes allemands vers l'Extrême-Orient, aussi bien pour le service postal subventionné que pour le transport des marchandises. Alternative-ment, un courrier de l'une et de l'autre compagnie quittait tous les quatorze jours Brème ou Hambourg pour l'Extrême-Orient. En même temps, ces deux sociétés exploitaient ensemble des vapeurs de charge qui se rendaient dans les eaux extrême-orientales. Le système adopté consistait à faire contrôler tout le service postal subventionné par la « Norddeutscher Lloyd » à quelque compagnie qu'appartinissent les bateaux qui l'assurassent, et, dans les mêmes conditions, tout le service des cargo-boats par la « Hamburg-Amerika ». On a reconnu que ce système mixte ne donnait pas de bons résultats, et il a été décidé qu'à l'avenir la « Norddeutscher » se chargerait, à elle seule, de tout le service postal, tandis que la « Hamburg-Amerika » prendrait, à elle seule aussi, celui des vapeurs de charge. Il a fallu faire quelques échanges de bateaux. Le « Lloyd » a reçu le nouveau navire à passagers, le *Kiautschou*, mais par contre, il a cédé cinq cargo-boats à la « Hamburg-Amerika ».

Dans ces dernières années, les résultats financiers du service subventionné n'ont pas été brillants. Ils avaient cependant passé par une période de prospérité après les pertes lourdes du début. En 1895 encore, ces pertes étaient de 300.000 marks; elles se changèrent, en 1896, en un bénéfice de 85.000 marks; puis les profits s'élevèrent rapidement à 600.000 marks en 1897,

à 1.400.000 en 1898, et à 2 millions de marks en 1899, date où commença à fonctionner le service mixte avec la « Hamburg ». Mais, depuis 1900, la période des déficits s'est rouverte. Cette année-là, la perte ne fut que de 27.000 marks, mais en 1901, elle montait à 488.000 et en 1902, à 1.200.000. Il ne semble pas que ces pertes considérables doivent être attribuées uniquement ni même surtout à la combinaison des deux lignes allemandes pour exploiter en commun le service postal subventionné. Les journaux allemands attribuent unanimement ces gros déficits aux services considérables que les deux compagnies ont dû rendre à l'Etat en échange de ses subsides : l'obligation de s'arrêter à certaines escales, l'interdiction de prendre comme cargaison de retour certains produits, et la nécessité de fournir de grandes vitesses. Il est vraisemblable que si l'on veut faire cesser cette situation désastreuse pour le « Norddeutscher Lloyd », il faudra faire suivre sa séparation d'avec la « Hamburg » d'une modification du cahier des charges auquel il doit satisfaire.

L'affaire du « Sou-pao ». — L'affaire du *Sou-pao* semble devoir être prochainement réglée. Le vice-roi de Nankin a répondu aux propositions qui lui avaient été télégraphiées le 26 octobre par le corps diplomatique de Pékin. Il s'est rallié à la méthode consistant à faire juger les journalistes inculpés de lèse-majesté par le tribunal de la concession internationale de Changhaï, dans lequel il invite le tao-tai de Changhaï à introduire un commissaire impérial qui veillerait à ce qu'une bonne justice soit rendue. Le vice-roi de Nankin, dans sa réponse, aurait exprimé l'espoir que le châtement soit d'une sévérité proportionnée au crime.

Il devenait nécessaire qu'une solution intervînt. A l'heure actuelle, les inculpés sont en prison préventive depuis quatre mois. Le conseil municipal de la concession internationale de Changhaï s'impatientait; on sait d'ailleurs qu'il n'a pas cessé d'être favorable aux journalistes. Il a adressé au doyen du corps consulaire une note lui annonçant que si l'affaire ne devait pas être prochainement jugée, il se verrait dans l'obligation de remettre les prisonniers en liberté provisoire sous caution. Nous n'avons pas à juger ici le caractère qu'aurait eu cet acte du conseil municipal, mais il est bon de signaler cette menace pour donner une idée de son état d'esprit en la matière.

Les services français du delta de Canton. — Dans peu de temps, les nouveaux navires de la compagnie française qui assure, avec une subvention du gouvernement général de l'Indo-Chine, un service sous pavillon français entre Hong-kong et Canton, arriveront en Extrême-Orient. Le premier de ces navires, construit sur les chantiers de la Compagnie française de navigation et de constructions navales à Nantes, le *Paul Beau*, est parti le 24 octobre pour l'Extrême-Orient, et il a déjà heureusement franchi

le détroit de Gibraltar et passé à Alger, sa première escale. Le second, le *Charles Hardouin*, vient de subir dans les meilleures conditions ses essais de vitesse. Il a fourni 13 nœuds 1/2, au lieu de 12, auxquels la compagnie constructrice s'était engagée. Ces navires doivent être parmi les plus beaux qui assurent le service du delta de Canton.

Une chambre de commerce italienne à Changhaï. — On annonce qu'une chambre de commerce italienne vient d'être créée à Changhaï où nos voisins transalpins ont d'ailleurs des intérêts assez considérables, puisqu'ils prennent une part appréciable au commerce des soies, et qu'un assez grand nombre d'entre eux sont employés comme directeurs du travail dans les filatures de soie indigènes. Le gouvernement italien a donné, à titre d'encouragement et pour la première année de son existence, une somme de 1.000 livres à la nouvelle Chambre de commerce.

Le chemin de fer allemand du Chang-toung. — D'après une information publiée dans la *Gazette de Cologne*, le chemin de fer allemand du Chang-toung sera ouvert jusqu'à Tsi-nan-fou avant le 1^{er} juin 1904. C'est la date spécifiée dans la concession, et l'exactitude, la hâte avec lesquelles les Allemands ont construit leur chemin du Chang-toung pourraient servir d'exemple à d'autres puissances dans les sphères d'influence auxquelles elles prétendent en Chine.

Le 1^{er} septembre, le rail avait dépassé Chaou-tsoun, le grand marché de soie du Chang-toung. Depuis Tsing-tao, la ligne avait déjà une longueur de 315 kilomètres. On aurait pu aller même plus vite, n'eût-ce été les difficultés rencontrées pour traverser quelques rivières. Pour en donner une idée, disons que pour franchir le Tse-ho, il a fallu un pont d'une longueur de 470 mètres : les cours d'eau du Nord de la Chine, vastes lits vides la saison sèche, deviennent, en effet, des torrents formidables pendant la saison des pluies.

D'après la *Gazette de Cologne*, la Compagnie allemande des chemins de fer a commencé à faire l'étude de la section septentrionale du chemin de fer qui doit être construit entre Tien-tsin et le Yang-tseu. Ces études seraient même assez avancées pour que la construction puisse être commencée aussitôt que le contrat entre les banques allemandes et le gouvernement chinois aura été conclu.

Le Fo-kien et l'indemnité. — Le consul anglais à Fou-tchéou vient de rédiger un rapport sur l'effet que produit sur le Fo-kien l'indemnité que la Chine s'est obligée à payer par le protocole final de 1901. Chaque année, pendant une durée de 40 ans, la province doit fournir au gouvernement central une somme de 800.000 taëls. Jusqu'à présent, contrairement à ce qui s'est produit ailleurs, ce paiement considérable n'a provoqué aucune difficulté; mais, d'après le consul britan-

nique, il est probable que plus d'un petit mandarin souffre des exigences nouvelles du pouvoir central. Pour lever l'argent nécessaire on a été obligé de mettre les douanes indigènes sous le contrôle des douanes maritimes impériales. Cette réforme fut opérée en novembre 1901, et, bien qu'il soit impossible jusqu'à présent de se procurer des statistiques donnant ses résultats exacts, il apparaît que la recette des douanes indigènes a augmenté, tandis que la dépense diminuait. Il est évident que de pareils résultats ne peuvent être obtenus qu'en restreignant les prélèvements qu'avaient l'habitude de faire les mandarins employés dans les douanes indigènes. Les exigences des puissances, en augmentant par contre-coup celle du gouvernement central, rendent la vie des autorités locales plus difficile. Il ne serait donc pas surprenant que ces dernières trouvassent moyen de causer quelques petites émeutes anti-étrangères au Fo-kien.

Mais le consul britannique estime que l'obligation de payer cette annuité de 800.000 taëls contribuera au progrès économique de la province ; les autorités locales chercheront de toutes manières à développer les richesses latentes du pays, et il est probable qu'elles se montreront plus disposées que par le passé à admettre des Européens pour exploiter les gisements miniers, qui paraissent exister en quantité considérable au Fo-kien. Déjà les Français ont obtenu quelques concessions dans la préfecture du Chao-kou, et les Anglais aux environs d'Amoy. Jusqu'à présent, rien n'a été fait de ces concessions ; mais il est à croire que le pays se développera peu à peu, d'autant que la population de Fo-kien est, avec celle du Kouang-toung et celle du Tché-kiang, une des plus intelligentes de la Chine.

JAPON

L'état de l'opinion et la question russo-japonaise. — Un correspondant nous écrivait de Tokyo, le 30 septembre, une lettre contenant le passage suivant que nous croyons de nature à intéresser nos lecteurs :

« Il n'est pas contestable qu'il y a un mouvement populaire très général, et très fort en faveur de la guerre. Je dis très général parce qu'il n'est pas limité à la foule badaude et cocardière, mais qu'il s'étend à toutes les classes de la société et que des professeurs de l'Université en ont pris la tête. Tous les journaux d'ordinaire les plus calmes, à une seule exception près, le favorisent plus ou moins nettement. Les réunions publiques en faveur de la guerre et les députations au ministère se multiplient. On vient d'apprendre avec joie que la Chine, sous la pression du Japon, a rejeté les demandes de la Russie ; et on déclare ne faire à crédit la Russie que jusqu'au 8 octobre, date à laquelle l'évacuation devrait être terminée.

Reste le gouvernement qui seul peut remplacer cette fumée par du feu. Or c'est le point absolument obscur. Le gouvernement japonais, aussi peu parlementaire que possible, considère que le secret est le premier de ses devoirs et s'entend admirablement à le garder. Personne ne peut deviner ce qu'il pense ou s'il pense quelque chose. Il est évident que l'Angleterre ne cherche qu'à le calmer (contrairement à ce que disent les journaux allemands et français) et que cela a déjà jeté un froid. Il est certain, d'autre part, que le gouvernement a le sentiment de ses responsabilités et de ses risques, plus que le menu peuple, qui ne songe pas à la question d'argent et ne doute pas de la victoire. Mais il a à compter aussi sur le terrible effet moral que produirait une reculade du Japon et sur le désir de la nation de prendre parmi les puissances, par une victoire sur la Russie, la place éminente que ne lui ont pas encore donnée ses victoires sur les Chinois. Seulement, tout cela, ce sont des hypothèses. La vérité est que l'attitude du gouvernement est « sphyn-gienne ». Je note seulement qu'il ne fait rien pour modérer les démonstrations qui se multiplient, que l'escadre se concentre dans le Nord et que des bruits (encore très vagues) courent sur des mouvements de troupes dans Kyu-shu.

Il va de soi que la brusque mainmise des Russes sur le Yalou après leur longue inaction en Corée (j'attribue, pour ma part, ce changement d'attitude non au désir d'une diversion, mais à certains mécomptes donnés par Dalny) n'a fait qu'attiser les flammes : toucher à la Corée, but de ses espérances millénaires, c'est toucher au point sensible du Japon. Mais on ne met nullement en avant l'idée de chercher une compensation en Corée et de laisser les Russes tranquilles en Mandchourie. Il est possible que les choses finissent par en venir là : elles n'en prennent pas le chemin. Je ne crois ni les Japonais (eux, sûrement pas) ni les Russes désireux d'aboutir à une pareille solution ; et si elle prévaut en fin de compte, ce sera par la force des circonstances, nullement par un dessein prémédité.

Les instituteurs japonais. — L'Annuaire de l'enseignement public du Japon donne des détails très curieux sur les traitements des instituteurs dans l'Empire.

Un seul de ces fonctionnaires a un traitement mensuel de 70 yen (le yen vaut environ 2 fr. 55) ; la grande majorité ne touche que 14 ou 20 yen ; beaucoup ne reçoivent même que 8 à 9 yen ; enfin un instituteur a une solde de 4 yen par mois.

Il n'y a pas très longtemps, les maîtres d'école des provinces n'avaient que de 1 à 6 yen.

Il reste, on le voit, beaucoup à faire. Jusqu'ici le Japon a réservé presque exclusivement ses ressources à l'augmentation de ses forces militaires.

ASIE RUSSE

Les chemins de fer. — Les projets de chemins de fer se succèdent rapidement dans les milieux russes qui se préoccupent de l'expansion de leur pays en Asie. Tout récemment, on en signalait un d'une grande audace, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de relier Andijan, le terminus actuel du chemin de fer transcaspien, à Lang-tcheou-fou, capitale du Kansou. Cette ligne ne devait pas avoir moins de 2.000 kilomètres de long. Franchissant la chaîne du Tian-tchan, elle devait passer à Kachgar, Karachar, Hami, Sou-tcheou, et finalement à Lang-tcheou-fou, sur le Hoang-ho. Ce projet, si audacieux qu'il aurait rendu inutile la ligne projetée du lac Baïkal à Pékin par Ourga et Khalgan, ou qui du moins la doublerait, présenterait certainement des avantages : il mettrait la Russie en communication beaucoup plus directe avec les provinces occidentales de la Chine, étant donné que le chemin de fer d'Orenbourg à Tachkent va, d'ici moins d'une année, relier le réseau russe au Transcaspien, et par conséquent à Andijan d'où partirait la ligne du Kansou.

Mais les dépenses seraient très considérables, surtout pour franchir les montagnes qui séparent le Turkestan russe du Turkestan chinois, et le *Novoé Vremia* s'est effrayé d'un projet qui ne pourrait pas absorber moins de 800 millions de francs, surtout à un moment où il y a encore tant à travailler pour faire circuler une vie plus intense dans le grand corps un peu amorphe qu'est jusqu'à présent l'Empire russe.

Un autre projet plus modeste, récemment signalé par la *Gazette de Cologne*, aurait pour but de relier la ligne en construction d'Orenbourg à Tachkent au Transsibérien. Des ingénieurs militaires se seraient mis en relations avec des capitalistes de Moscou et de la Sibérie pour former une compagnie qui obtiendrait du gouvernement la concession de la ligne projetée. On demanderait la garantie d'un intérêt de 40/0 sur le capital fourni. En un mot, il s'agirait d'un nouvel emprunt de la Russie qui a déjà consacré une si grosse partie des sommes empruntées à créer son réseau de domination en Asie. Il est difficile de penser, en effet, qu'une pareille ligne puisse donner un rendement suffisant pour couvrir les frais d'exploitation et rémunérer le capital, et il est impossible, jusqu'à plus amples informations, de considérer de tels projets comme ayant en réalité un objet économique, et non pas la consolidation de la situation politique de plus en plus grande que les Russes veulent prendre dans les parties extérieures du Céleste Empire.

Deux missions nouvelles. — Suivant la *Gazette de Saint-Petersbourg*, une importante expédition sera équipée en 1904 pour l'exploration des régions occidentales de la Chine, entre Kobdo, Ouliassoutaï et Ouroumtsi. L'expédition aura pour

tâche principale d'étudier la question de favoriser l'importation des produits russes dans cette partie de la Chine.

Cette mission complétera l'œuvre entreprise depuis quelques années par des voyageurs, officiellement envoyés par la Russie, comme M. Groum-Grgimaïlo. Le Bulletin a tenu ses lecteurs au courant de chacune de ces expéditions. En outre on prépare une grande expédition commerciale à laquelle on allouerait une somme de 27.000 francs. Cette expédition se rendra, au cours de 1904, dans la partie Nord-Ouest de la Mongolie. Les fonds susmentionnés et ceux qu'il sera sans doute nécessaire de fournir encore aux membres de la mission seraient imputés sur les crédits ouverts pour les entreprises auxiliaires de la construction du chemin de fer.

Pour qui a lu attentivement le rapport de M. Vitte sur l'Extrême-Orient, c'est le programme même du ministre des Finances que l'on continue à appliquer. Il a donné aux affaires russes en Asie un mouvement trop énergique pour que ces idées et ces projets puissent être abandonnés.

La navigation russe à Nagasaki. — Un rapport du consul anglais de Nagasaki signale les progrès de la navigation sous pavillon russe dans ce port japonais. Comme nombre des navires, sinon par le tonnage, elle vient immédiatement après la navigation sous pavillon japonais. L'an dernier, 249 navires russes, ayant ensemble 385.609 tonnes sont entrés ou sortis de Nagasaki. Pendant la même période, le nombre des navires anglais n'était que de 173, mais leur tonnage s'élevait à 481.873 tonnes. C'est d'ailleurs presque exclusivement la navigation subventionnée qui assure ce mouvement, et en particulier les vapeurs du chemin de fer de l'Est-Chinois qui continuent dans les mers voisines de la Mandchourie et de l'Oussouri l'œuvre impériale que cette compagnie russe fait sur le continent. Nagasaki est relié régulièrement par ses vapeurs à Dalny, et comme Changhaï le port japonais est en réalité une tête de ligne du Transsibérien, puisque deux fois par semaine des bateaux de la Compagnie de l'Est-Chinois assurent la correspondance des trains transcontinentaux. Mais, en outre, les vapeurs de la même Compagnie relient Nagasaki à la Corée et à Vladivostok, et les navires de la Flotte Volontaire touchent à ce port japonais en allant d'Odessa en Extrême-Orient.

Les mines d'or de Sibérie Orientale. — Les journaux d'Irkoutsk et de Vladivostok parlent beaucoup des mines d'or en ce moment.

L'expédition commandée par M. Vonlarski a exploré et prospecté dans les régions d'Extrême-Sibérie : les recherches ne sont pas restées sans résultats. Une mine d'or très importante a été découverte non loin de la mer de Behring, près du cap Tioukotski. Une société s'est formée aussitôt pour l'exploitation de la mine nouvelle. Un capital de plusieurs millions de roubles a été réuni à cet effet et le bateau *Nadiéjda* vient de

quitter Vladivostok et de transporter les premiers travailleurs.

Au même moment, une autre société se fondait sous la direction d'un spécialiste des mines d'or très connu en Extrême-Orient, M. N. G. Permykine. Après de grandes difficultés, M. Permykine a reçu du gouverneur de Ghirine l'autorisation d'exploiter les placers de la vallée de la rivière Vantzina.

Enfin, il y a quelques semaines, une assemblée des industriels travaillant dans les mines d'or s'est tenue : on y a discuté des questions importantes sur des nouveaux plans d'administration et de gérance, les rapports avec les pouvoirs publics, les conditions d'admission comme ouvriers de Chinois et de Coréens, le vœu de création d'une école des mines à Blagovestchensk.

Le gouvernement russe et l'Eglise arménienne. — Les dépêches qui arrivent depuis quelque temps du Caucase, les télégrammes envoyés aux journaux par les correspondants d'Eriwan et de Tiflis indiquent qu'une agitation à caractère révolutionnaire se produit dans l'Arménie russe, sur la frontière de la Turquie d'Asie. Tout dernièrement, on apprenait qu'un attentat avait été commis sur la personne du prince Galitzine, gouverneur général de ces provinces; et on affirme que, constamment exposé à ces attaques, le gouverneur en est réduit à porter une cote de mailles. Déjà, le 26 août dernier, l'archiprêtre orthodoxe Vassilov avait été frappé à mort dans l'une des rues d'Alexandropol. Ces actes criminels, de plus en plus fréquents, sont le résultat d'une véritable *mafia* arménienne, l'indice d'un mouvement des comités arméniens.

L'origine de cet état de choses est dans une mesure prise par le gouvernement russe, et qui a eu un grand retentissement dans toute l'Eglise arménienne, non seulement du Caucase, mais encore de l'Asie Mineure et de la Perse. Un oukase impérial du 12 juin dernier a, en effet, enlevé au clergé arménien russe, sinon la propriété, du moins la libre disposition des biens ecclésiastiques. L'initiative de cette disposition est attribuée précisément au prince Galitzine et explique son impopularité. Jusqu'alors le clergé arménien avait la disposition absolue des biens de son Eglise. En la lui enlevant, le gouvernement prétend avoir eu pour but d'empêcher l'affectation des revenus à des desseins politiques, notamment à l'organisation du mouvement en faveur de la création de la Grande Arménie. Désormais le contrôle étroit des ministres de l'intérieur, de l'agriculture et de l'instruction publique obligerait le clergé à affecter ces revenus uniquement aux institutions religieuses.

Or, il apparaît bien que la population arménienne n'accepte pas les mesures prises et la résistance est centralisée autour du *catholicos* d'Eschmiadzine, auquel sont adressées des pétitions et des protestations nombreuses. D'ailleurs, l'Eglise arménienne tout entière fait cause commune, dans cette revendication, avec l'Arménie

russe. La thèse qu'elle soutient est que ces biens ne sont pas la propriété exclusive de l'Eglise arménienne russe, mais de toute l'Eglise arménienne. Leur valeur est estimée à 113.000.000 de roubles et ils proviennent des libéralités anciennes faites tant par les pèlerins que par les monarques persans eux-mêmes, au temps où ces pays étaient sous leur domination. Ils ont été respectés, ajoutent les défenseurs de l'Arménie, par les despotes tartares ou turcs qui, avant la Russie, exerçaient sur ces régions leur souveraineté.

Appuyés sur ces arguments, les chefs religieux ont déclaré qu'ils résigneraient leurs fonctions, et qu'ils transporteraient le quartier général de leur Eglise à Sis, en Turquie d'Asie, si le gouvernement russe persistait dans ses décisions. De plus, ils menacent de ne plus rien donner pour les institutions publiques et de réserver leur concours pécuniaire aux institutions nationales du pays où la religion arménienne est en repos. Ils n'ont pu cacher, enfin, le caractère révolutionnaire que ne peut manquer de prendre un pareil mouvement de résistance.

D'après les plus récentes dépêches, il semble qu'on ne soit disposé, ni d'un côté, ni de l'autre, à céder.

On télégraphait au milieu d'octobre, à Saint-Petersbourg, que la foule s'était opposée par la force à la remise des biens de l'Eglise arménienne à une commission du gouvernement russe, et que le transfert ne put être effectué.

Il est assez difficile d'être exactement fixé sur la portée de tous ces événements et sur les responsabilités, dans une région où la police russe doit plus facilement que partout ailleurs rédiger les télégrammes à son gré. Mais il est certain que la mesure prise soulève une vive effervescence et risque d'exaspérer définitivement les Arméniens contre la domination russe. C'est une épisode de la lutte entreprise contre ce rêve de la Grande Arménie, que les pires duretés, loin de déraciner, ne font que rendre plus tenace, et, malheureusement, pour tout reconnaître, plus révolutionnaire et plus violent.

TURQUIE

Le commerce de l'île de Rhodes en 1902.

— L'île de Rhodes, qui serait une station d'été admirable pour l'Orient et où beaucoup d'étrangers pourraient venir chercher la fraîcheur des vents alizés, est profondément atteinte dans son essor par le régime des quarantaines qui pèse annuellement sur l'Egypte et la Syrie. C'est ainsi qu'en 1902 le mouvement de son port est en diminution de 25.000 tonnes sur l'année précédente, étant passé de 324.917 à 299.401 tonnes.

A cette cause exceptionnelle d'abaissement des affaires, il faut, d'ailleurs, ajouter l'exiguïté des bâtiments de la douane, insuffisants pour abriter

les marchandises qui restent exposées aux intempéries. Cet inconvénient est tellement sérieux qu'il décourage le commerce et explique la mauvaise réputation de la place auprès des compagnies d'assurances.

Le port est, aussi, des plus médiocres, n'ayant que 10 pieds d'eau et se trouvant exposé aux vents du Sud. Cette disposition empêche beaucoup de bâtiments qui passent en vue de l'île de songer à communiquer. Il fut, un instant, question de draguer l'ancien port de guerre des Chevaliers. Mais la dépense, évaluée à 450.000 francs, a fait reculer le gouvernement ottoman.

Il y a donc lieu de croire que Rhodes ne se relèvera pas au niveau de son ancienne splendeur, lorsqu'elle était le siège d'un ordre puissant.

Cependant il n'est pas sans intérêt de relever quelques-uns des chiffres que fournit, sur sa situation commerciale en 1902, le rapport récemment publié par le vice-consul de France, M. Fradin de Belabre.

Les opérations générales se sont élevées à 11.867.680 francs. Dans ce chiffre le commerce français figure pour environ 300.000 francs, dont 154.760 francs à l'importation, 68.500 francs à l'exportation et le reste au transit. Cette proportion est assez faible. Jadis presque toute l'importation venait de France; mais il y a bien des années déjà que nous sommes dépassés. La Turquie, comme il est naturel, est en tête avec 2.509.000 francs d'importation; puis l'Autriche, par Trieste, avec 895.320 francs, l'Allemagne avec 476.200 francs, et l'Angleterre avec 202.600 francs nous précèdent encore. Notre chiffre se rapproche de celui du Brésil, de l'Égypte et des Indes.

Les principaux articles importés sont : l'alcool, les allumettes, la bière, le café, les cuirs et peaux, les farines, les tissus et les quincailleries, la morue française et les harengs anglais, et, dans une large mesure, les sucres.

A son tour, l'île exporte principalement des cocons, des fruits frais et des primeurs, des figues sèches, quelques peaux, une gomme résineuse spéciale appelée *styrax*, des sésames et de la cire jaune. La récolte des éponges dans les îles de l'Archipel ne passe presque plus par Rhodes, et son produit diminue chaque année.

Les Compagnies maritimes qui touchent à Rhodes sont au nombre de cinq : les Messageries maritimes, la Compagnie autrichienne du Lloyd, les Compagnies ottomanes Hadji-Daout et Mah-soussiah, la Compagnie grecque Pantaléon. Les paquebots des Messageries venant de Marseille et se rendant en Syrie passent tous les vingt-huit jours et quinze jours après au retour.

Les observations générales qu'il y a lieu de faire sur le commerce français sont les mêmes que dans tout le Levant. D'une part, nos prix restent trop élevés alors que nos concurrents abaissent les leurs. D'autre part, nous n'envoyons ni assez de voyageurs, ni assez d'échantillons. Il convient d'ajouter que le service des Messageries maritimes est insuffisant. Les relations de l'île étant plus

fréquentes avec Trieste qu'avec Marseille, c'est au bénéfice du commerce autrichien.

« Pourtant, comme l'écrit le vice-consul de France, notre langue et nos idées y sont depuis quelques années très répandues grâce à nos écoles. Notre colonie est la plus importante, nous avons ici un bureau des postes françaises, ce qui est une grande facilité pour les petits paiements. Pour certains articles, comme les peaux et les cuirs, le ciment, la droguerie, les papiers de cigarettes et autres, la verrerie, les pointes de Paris, les plombs de chasse et en lance, les tuiles, la morue, les nouveautés, les montres, les armes, les bicyclettes, etc., la clientèle serait heureuse de venir à nous, mais il faut faire quelque effort pour l'attirer. »

Ces remarques s'appliquent à toutes les places de la Turquie d'Asie, riveraines de la Méditerranée. Le même effort s'y impose partout au commerce français, s'il ne veut pas perdre irrémédiablement l'Orient et y compromettre l'influence si ancienne de la France elle-même.

PERSE

Le voyage de lord Curzon. — Le programme du voyage de lord Curzon dans le golfe Persique vient d'être définitivement fixé, et l'on parle même de la date approximative de son passage dans les différents ports de cette mer intérieure : Mascate 18 novembre, Chargha 21, Bender-Abbas 22, Bahreïn 26, Koueit 30, Bender-Bouchir 4 décembre. On annonce partout que des préparatifs importants sont faits pour recevoir le vice-roi des Indes, et en particulier à Bender-Bouchir; le gouverneur de la province du Farsistan viendra le saluer au nom du Chah de Perse. Un article de bienvenue a d'ailleurs été publié dans la *Gazette de Téhéran*, le journal officiel du gouvernement persan.

Il est à remarquer que la presse russe parle en général avec bienveillance de ce voyage, qu'elle ne doit cependant pas considérer sans défiance, étant donnée l'idée très arrêtée que lord Curzon se fait du rôle impérial de l'Inde, et en même temps de la nécessité pour l'Angleterre de se préoccuper longtemps d'avance de couvrir les approches de cet empire. Le *Novosti*, par exemple, déclare que la Grande-Bretagne et la Russie devraient adopter en Perse une attitude analogue à celle que la Russie et l'Autriche-Hongrie ont prise en ce qui concerne la péninsule des Balkans. Il se demande s'il ne serait pas possible, en obtenant pour les deux puissances des droits égaux, de rendre inutile la démarcation des sphères d'influence.

Il est facile de comprendre les raisons d'une pareille attitude : la Russie, engagée à l'heure actuelle en Extrême-Orient, et désireuse de consolider la situation qu'elle y a acquise avant de poursuivre une politique active sur d'autres ter-

rains, reste à présent partout ailleurs dans l'expectative : elle cherche seulement à réserver l'avenir, et il est évident que toute action énergique de l'Angleterre en Perse qui l'obligerait, ou bien à un conflit prématuré, ou bien à céder à ses rivaux d'une manière très nette une nouvelle région de l'Asie, serait un obstacle à ses idées d'expansion future, qui n'admettent sans doute l'hypothèse d'aucun partage. La Russie doit être désireuse de suivre en Perse la politique qui s'affirme en Asie Mineure par l'opposition qu'elle fait au projet du chemin de fer de Bagdad. Maintenir à l'état inorganique les pays avoisinant l'Empire russe, y consentir aux autres des droits égaux à ceux de la Russie, mais sans jamais trancher la situation, tel est évidemment le désir nécessaire et logique des dirigeants de la politique moscovite.

Celle que poursuit pour son pays lord Curzon est fort active, mais il faut reconnaître qu'elle se trouve dans des conditions singulièrement difficiles. Il est vrai que l'activité anglaise en Perse ne fait que se développer. Nous avons signalé ici à diverses reprises les progrès faits par la route de Ketta à Nouchki et Méched dans le Korassan, destinée à permettre aux produits anglo-indiens et à l'influence britannique de contre-balancer dans l'est de la Perse le commerce et l'action de la Russie. Il est cependant difficile d'admettre que dans le Korassan, dans une ville où même un embranchement du Transcaspien doit prochainement arriver, les Anglais puissent tenir tête à la poussée moscovite, en établissant une route qui franchit sur une longueur de près de 4.500 kilomètres des pays déserts, et qui échappe en grande partie à l'action directe de l'empire anglo-indien.

D'autre part, le télégraphe actuellement en construction dans le centre de la Perse, et qui doit relier Téhéran à la frontière du Béloutchistan par Kachan, Ispahan et Kerman, est terminé maintenant jusqu'à la dernière de ces villes, c'est-à-dire que cette œuvre anglaise, faite sous le couvert de la Perse, est en grande partie achevée, puisque si la contrée qui reste à traverser est la plus difficile à franchir, elle est infiniment moins longue que celles qui ont déjà été couvertes par le fil.

Récemment, le correspondant du *Novoé Vrémia* en Perse signalait un autre effort des Anglais. Ces derniers ont beaucoup amélioré la route qui va de la rivière Karoun, un affluent du Chatt el Arab, sur lequel la navigation britannique est active, à Ispahan. Cette nouvelle route double celle qui va de Bender-Bouchir à Ispahan par Chiraz, et qui est d'ailleurs beaucoup plus longue. De plus, les Anglais auraient pour projet de construire une route susceptible de porter voiture depuis Chouster sur le Karoun jusqu'à Téhéran par Dizfoul, Khourechabad et Sultanaabad. Il est vrai que dans le pays de montagnes entre Khourechabad et Dizfoul la paix est loin de régner, et les transports commerciaux seraient loin donc d'être assurés. D'après le correspondant du journal russe, les Anglais

s'efforcent de pacifier les tribus qui occupent cette région montagneuse en leur donnant de l'argent, et il semble qu'ils soient sur le point d'obtenir des résultats. Le *Novoé Vrémia* tire de ces faits la conclusion que les Anglais travaillent non seulement à disputer aux Russes l'exploitation économique de la Perse méridionale, mais qu'encore ils cherchent à s'insinuer dans le centre de ce pays, et même à venir attaquer les marchés du Nord.

Mais, lorsqu'on y réfléchit de près, on voit bien que si les Anglais, en améliorant dans le Sud des communications qui sont mauvaises dans tout l'Empire, peuvent pendant un certain temps disputer le marché persan aux Russes, on découvre moins aisément la manière dont ils s'y prendront pour empêcher la Russie, le jour où elle aura la main libre en Extrême-Orient, de faire très lourdement sentir à la Perse le poids de sa politique, et même d'y exercer une domination de plus en plus incontestée. La question qui se pose entre les deux politiques est non pas, en définitive, de savoir par quelle habileté elles sont toutes les deux menées, mais sur quelles forces elles s'appuient respectivement, et il est difficile d'admettre que celles de l'Empire anglo-indien, malgré l'admirable équilibre politique avec lequel l'Angleterre gouverne ce pays, puissent être comparées à celles de l'Empire russe.

Mais en attendant le développement ultérieur de la question persane, que celle de Mandchourie ajourne pour quelque temps au second plan, il est bon de se demander quelles conséquences le voyage de lord Curzon peut avoir pour nous. Nous n'avons évidemment aucun intérêt matériel dans le golfe Persique qui ait quoi que ce soit à craindre de l'activité qu'y dépense le gouvernement anglo-indien. Nous pouvons, quelle que soit la politique suivie par lord Curzon, essayer de développer nos affaires sur les deux rives du golfe, de créer sur ses eaux une ligne de navigation que pourrait alimenter le commerce que nous sommes en droit d'espérer dans cette région. Mais il est à remarquer que le vice-roi des Indes va s'arrêter deux fois sur la côte d'Oman. Il ne faut pas oublier que de ce côté se pose pour nous une question, peut-être secondaire, mais néanmoins irritante, parce que les procédés employés par nos concurrents pour la résoudre portent atteinte à notre dignité. Nous n'avons pas besoin de rappeler on quoi elle consiste : il a plusieurs fois été question ici des boutriers de Sour naviguant sous pavillon français, et dans notre dernier Bulletin encore, le secrétaire général du comité, M. André Jouannin, qui accomplit une mission dans ces pays, nous signalait la manière très cavalière dont ces protégés français avaient été traités par les autorités de Mascate encouragées par le consul britannique. Il se peut, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, qu'au moment où une entente générale franco-anglaise semble pouvoir être conclue, nous ayons intérêt, en échange de compensations, à nous effacer devant l'Angleterre dans une région où le traité de

1862 nous assurait cependant une situation égale à la sienne. Mais, on ne saurait trop le répéter, cet effacement ne doit pas être le résultat d'agissements locaux ; il ne peut nous être imposé que par un accord entre les deux puissances. En attendant que ce dernier intervienne, nous devons, en particulier au moment du voyage de lord Curzon, veiller à ce que nos protégés ne soient pas maltraités et notre pavillon insulté, dans des conditions absolument désastreuses pour notre prestige chez toutes les populations de cette partie de l'Asie, et aussi pour le respect que nous devons avoir de nous-mêmes.

Le nouveau grand vizir et la situation politique. — La Perse a été récemment le théâtre d'une importante révolution de palais, dont il est plus difficile d'apercevoir les résultats certains que les causes probables. Le grand vizir tout-puissant et favori, l'Atabeg-Azam, vient de quitter le pouvoir. Une première fois, en 1897, le même personnage était tombé de la même toute-puissance avec la même soudaineté. Le retour de la fortune qui l'a déjà ramené aux affaires peut ultérieurement se produire à nouveau. Mais la disgrâce apparente ou réelle est le fait du jour, et le successeur est déjà choisi : ce serait Aïn-ed-Ouleb. Celui-ci passe pour antiétranger ; et cette qualification, qu'il nous est, pour le moment, impossible de confirmer, trouve cependant quelque vraisemblance dans les circonstances qui paraissent avoir déterminé le départ de l'Atabeg-Azam.

Il semble, en effet, qu'on puisse considérer la chute de l'ancien vizir comme la conséquence de l'agitation générale qui s'est manifestée en Perse pendant ces derniers mois. Or quelle en était l'origine ?

A n'en pas douter, les troubles constatés à Chiraz, à Ispahan, à Yezd, bien que d'allure religieuse, étaient causés par la situation économique. A Chiraz, notamment, l'émeute est venue d'une augmentation du prix du pain. D'une façon générale, le peuple persan s'est plaint des nouveaux tarifs douaniers résultant des récents traités de commerce, spécialement du traité avec la Russie. Il leur a reproché d'avoir augmenté le prix des denrées et de la vie, au profit des étrangers. De là les mouvements quasi insurrectionnels dont nous avons eu l'écho depuis l'été dernier. Et comme cette politique économique était représentée et encouragée par l'Atabeg-Azam, il en porta toute la responsabilité. — Si, dans la suite, l'agitation revêtit un caractère religieux et devint surtout une persécution contre la secte des « Babys », il ne faut voir dans ce changement apparent qu'un dérivatif créé par le gouvernement lui-même, pour satisfaire les prêtres et dissimuler ses propres actes. En réalité, la période de troubles que viennent de traverser les Etats du Chah a été spécialement causée par la politique économique favorable aux étrangers.

Malgré les nouvelles, plus ou moins exagérées, des correspondants allemands, il est permis de

croire que la situation est aujourd'hui un peu calmée. Mais le départ de l'Atabeg-Azam n'en paraît pas moins être une concession faite par le Chah aux doléances de son peuple, et la preuve d'un besoin urgent de tranquillité publique.

De ces considérations à conclure que le successeur est antiétranger, il n'y a qu'un pas. On aurait tort, cependant, de le franchir sans hésiter. Il faudra voir le premier ministre à l'œuvre. Les dépêches d'origine anglo-indienne considèrent la chute de l'Atabeg-Azam comme un échec à la Russie, dont, à leur dire, il était l'agent. S'ensuivrait-il que le successeur devienne, à son tour, l'agent des visées britanniques ? Pas davantage. Jusqu'à plus ample informé, et tout en admettant les causes générales que nous relatons plus haut, on doit se contenter de croire que le nouveau grand vizir n'aura d'autre tâche que celle de rétablir l'ordre public. Et, dans l'intérêt de tous, on doit également espérer qu'il y réussira.

La Russie dans le golfe Persique. — Il est intéressant de signaler, comme suite des efforts de la Russie pour exercer une action plus grande dans le golfe Persique, que le gouvernement de Saint-Petersbourg a décidé de faire stationner à demeure dans cette mer un croiseur pour répondre à la situation nouvelle créée par l'établissement d'un service régulier de bateaux à vapeur entre Odessa et les ports du golfe.

Les colis postaux. — Un décret du 2 novembre 1903 dispose qu'à partir du 1^{er} décembre 1903, les taxes actuellement perçues pour l'affranchissement des colis postaux à destination de Kuh-Malek, Siah, Ourmouk, Mazirabad, Birdjund, Torbet, Haidari et Meched seront réduites de 1 franc. Le total des taxes à percevoir de France, de Corse et d'Algérie sera de 7 fr. 50 ou de 8 francs. Pour certains bureaux postaux français des colonies, elle pourra s'élever à 10 francs et même 10 fr. 50, dans le cas de Taïti.

ASIE ANGLAISE

Affaires d'Afghanistan. — L'Agence Reuter a dernièrement annoncé que l'émir d'Afghanistan aurait manifesté l'intention de rendre visite au vice-roi des Indes aussitôt que la situation de son pays le permettrait. On sait que la dernière entrevue qui soit intervenue entre l'émir de Caboul, qui était alors Abdurrahman, et le gouverneur général, remonte à 1885, aux temps de l'administration du marquis de Dufferin. Lorsque l'émir défunt eut jugé nécessaire d'envoyer en mission à Londres un de ses enfants, il choisit, pour le représenter son second fils, Nasrullah, qui, au reste, fit à Londres une assez médiocre impression et échoua dans ses démarches. La visite projetée mettra ainsi pour la première fois le successeur d'Abdurrahman, Habibullah, en contact direct avec le monde officiel de l'Inde.

Les mines de charbon de l'Inde. — M. Vossion, consul de France à Bombay, vient d'adresser au ministre des Affaires étrangères un long et substantiel rapport sur la production du charbon de terre dans l'Inde et sur les progrès remarquables qu'a faits dans ces dernières années une industrie dont le développement présente une importance capitale pour l'expansion des grandes industries modernes. Ne pouvant faute de place, reproduire *in extenso* le rapport de M. Vossion, nous nous contenterons de résumer les parties essentielles en en citant des extraits aussi étendus que possible.

Rien n'est plus remarquable, écrit M. Vossion, que les progrès accomplis par la production de charbon dans l'Inde... En 1880, l'Inde ne produisait guère qu'un million de tonnes; en 1895, la production atteignait 3 millions et demi et pour l'année 1902 on trouve le chiffre énorme de 7.434.372 tonnes, dont près de 5 millions extraits des mines en galerie.

Le groupe de mines le plus important est situé dans la résidence du Bengale où les gisements abondent. On y trouve vingt-six compagnies montées par actions, dont trois fournissent, à elles seules, 30 0/0 de la production totale de l'Inde :

The Bengal Coal Co.....	637.000 tonnes.
The East-India Railway coleries.....	614.000 —
The Bied and Co coleries.....	662.000 —

Les mines les plus importantes de l'Inde méridionale sont celles du groupe de Singareni, Haïderabad (sur les territoires du Nizam), qui produisent près d'un demi-million de tonnes.

Le tableau ci-après résume le mouvement de la production de l'importation, de la consommation et de l'exportation des charbons dans l'Inde en 1880, 1890, 1901 et 1902 :

Quantités en tonnes.

	1880	1890	1901	1902
Charbon importé...	729.058	817.004	237.622	258.026
Charbon produit dans l'Inde.....	1.019.793	2.168.521	6.849.249	7.434.372
Total disponible pour l'année.....	1.748.851	2.985.525	7.086.871	7.692.398
Consommation.....	1.748.798	2.958.876	6.499.000	7.261.899
Charbon exporté...	53	26.649	587.871	430.499

Sur la production de l'année 1902, M. Vossion donne les détails suivants :

Dans les 305 mines relevant, sauf pour le travail à moins de 20 pieds, de la loi minière, la production a été de 6.790.507 tonnes, en augmentation de 538.985 tonnes sur 1901 et se répartit ainsi :

Bengale.....	280 mines.	6.269.294 tonnes.
Assam.....	5 —	220.640 —
Provinces centrales..	7 —	197.007 —
Pundjab.....	3 —	56.373 —
Belouchistan.....	10 —	33.889 —

A ce chiffre il convient d'ajouter 643.465 tonnes provenant des Etats indigènes, ce qui porte la production totale à 7.343.372 tonnes valant à la sortie du puits 37 millions et demi de francs, à peu près le double mis à bord et quatre fois autant, soit plus de 140 millions, au port d'arrivée.

Ajoutons qu'en ce qui concerne le charbon importé, et dont la quantité a été, en 1902, de 258.026 tonnes, c'est principalement par Bombay qu'il pénètre dans l'Inde. La grande ville manufacturière de la côte occidentale a importé un total, en 1902, de 670.000 tonnes de charbon : 496.000 de charbon indien venant de Calcutta et 174.000 de charbon étranger dont 160.000 tonnes d'Angleterre, le reste du Japon et de l'Australie. Le prix du charbon indien, rendu au quai à Bombay, a été, en 1902, de 20 à 22 francs la tonne. Comme à Calcutta il a été seulement de 11 à 12 francs mis à bord, on voit que le prix du fret fait presque doubler le prix du charbon entre les deux grands ports indiens.

* *

Ne pouvant que mentionner les parties du rapport de M. Vossion dans lesquelles il expose les chances d'avenir de l'industrie des mines de houille dans l'Inde, nous insisterons un peu plus longuement sur les passages relatifs à la situation des ouvriers employés dans ces mines et sur les conditions dans lesquelles ils accomplissent leur tâche.

Le nombre des personnes employées dans la totalité des mines de l'Inde — et non pas seulement dans les mines de charbon — et qui sont soumises à la loi minière de 1901 est de 113.500 dont 76.800 (55.000 hommes et 22.000 femmes et enfants) employés au travail souterrain. Sur ce total, 73 0/0 représentent la part des charbonnages du Bengale, 6 0/0 la part des autres charbonnages de l'Inde, les mines de mica occupant 8 0/0 de ce total, les mines de manganèse 6 0/0, les autres exploitations 7 0/0.

Les accidents sont relativement rares. Sur les 90.000 individus employés dans les mines de charbon, on n'a compté en 1902 que 71 accidents mortels, contre 90 en 1901.

Les salaires sont payés, surtout dans les mines de Bengale, chaque semaine, le dimanche matin; il a été reconnu que ce système poussait plus à l'épargne que le paiement quotidien.

Beaucoup de mineurs, ajoute M. Vossion, travaillent par familles. Les hommes détachent le charbon et les femmes et les enfants le portent aux bennes. Un homme arrive à détacher une tonne un quart par journée de huit heures. Les semaines sont de cinq jours de travail. Les salaires sont en moyenne, pour les hommes, de 8 à 12 aunas (0 fr. 80 à 1 fr. 20), au fond et à la surface de 35 à 40 centimes.

Les femmes reçoivent 20 centimes au fond et 15 centimes à la surface. Dans les groupes familiaux travaillant à la quantité extraite, le salaire se partage également entre hommes et femmes. Il y a toujours un médecin indigène attaché à chaque mine.

Il existe, dans les mines réglementées, un fonds de se-

cours et d'imprévu, alimenté par une très faible retenue sur le salaire. En cas de mort par accident, la coutume est de donner à la famille de la victime six mois de salaires.

Les mineurs malades reçoivent 1 fr. 20 [par semaine pour les hommes, 0 fr. 60 pour les femmes et 0 fr. 40 pour les enfants. Quand il y a une naissance dans la famille d'un mineur, la mère reçoit un cadeau de 6 francs; pour le mariage, l'allocation gracieuse à la famille est de 8 fr. 50; pour un mort, 7 francs. En cas d'urgence, on prête aux mineurs jusqu'à 25 roupies (42 fr. 50) à 1 0/0 par mois d'intérêt, soit moitié moins que chez les prêteurs du bazar. Toutes ces mesures attachent le mineur à la mine, et celles des mines où ces lois de prévoyance embryonnaires sont le plus justement et le mieux appliquées sont celles dont la prospérité est la plus constatée.

Le commerce de la Birmanie par terre en 1902-1903. — La valeur totale des transactions effectuées entre la Birmanie et les pays limitrophes, par voie de terre, s'est élevée, durant l'année fiscale comprise entre le 1^{er} avril 1902 et le 31 mars 1903, à un total de 30.95.0000 roupies (1). Ce chiffre se décompose (en nombres ronds) de la manière ci-après :

COMMERCE

Avec la Chine occidentale.....	6.000.000	roupies.
— les États Chans du Nord.....	9.300.000	—
— — — — — Sud.....	7.900.000	—
— Karenni.....	3.000.000	—

Le reste représente le commerce avec le Siam méridional. Le mouvement des affaires entre la Birmanie et les États placés sous le contrôle des autorités britanniques représente ainsi les deux tiers du commerce total par terre.

Le commerce avec la Chine occidentale a diminué du tiers par rapport à l'exercice précédent, tant par suite d'incursions des tribus chinoises Katchin sur la route de Myitkyina que par suite d'une moindre production du minerai d'argent et des médiocres résultats des récoltes du Yunnan.

Sur le mouvement du commerce qui emprunte la route de Maymio, on constate de même une baisse assez sensible, que les rapports officiels attribuent aux tarifs élevés en usage sur le chemin de fer de Mandalay à Kunlon et aux exactions qu'un chef de pirates pratiqua pendant plusieurs mois aux environs de ce dernier centre. Par contre, le commerce de la Birmanie avec les États Chans du Nord s'est sensiblement développé. Les quantités de bois et de thé que ces régions exportent chaque année sur les marchés birmans sont, notamment, en augmentation marquée. Quant aux relations commerciales de la Birmanie avec les États Chans méridionaux, elles ont souffert de la sécheresse et de l'insuffisance des moyens de transport. Au total, le commerce de la Birmanie par terre a présenté, en 1902-1903, une diminution de 10 0/0 aux exportations et de 17 0/0 aux importations, par rapport aux chiffres de 1901-1902.

(1) Valeur de la roupie : 1 fr. 65 environ.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

E.-Louis Bernard, *vice-consul* de l'Uruguay à Saint-Nazaire; Léon Maire, *vice-consul* du Brésil à Vichy; Lambert, *consul* de l'Uruguay à Toulon; Joao Vieira da Silva, *consul* du Brésil au Havre; Omer Cavé, *consul général* de la République d'Haïti au Havre; E. Rigo, *consul* de Belgique à Maubeuge.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *capit.* Lafleur et le *lieut.* Trilles sont désig. pour servir au 16^e colonial.

Inde. — M. le *capit.* Bossant est désig. pour servir à la comp. de cipayés.

Cochinchine. — M. le *chef de bat.* Grimaud est nommé chef d'état-maj. du général commandant au Cap Saint-Jacques;

M. le *capit.* Fouquet est nommé major de la brigade de Cochinchine;

M. le *lieut.* Pellissier de Féligonde est désigné comme officier d'ordonnance du général command. la brigade de Cochinchine.

Sont désignés pour servir au 11^e colonial :

MM. les *capit.* Renart, à la 1^{re} comp.; Thierry, à la 7^e comp.; Cazalas, à la 8^e comp.; les *sous-lieut.* Rogart, à la 5^e comp.; Arnaud, à la 8^e comp.; Hemmet, à la 10^e comp.

M. le *lieut.* Fromenty est désig. pour servir à la 6^e comp. et M. le *sous-lieut.* At, à la 10^e comp. du 1^{er} annamites;

M. le *capit.* Le Tendre est placé à la suite du même régiment;

Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *colonel* Dain; le *lieut.-col.* Adam de Villiers; le *chef de bat.* Faudet; les *capit.* Moysse, Buy, Cazeaux, Castarède, Chapuis, Umbrecht, Garde, Labarsouque, Guary, Perrin et Maurios; les *lieut.* Schmoll, Gibault, Brocard, Chevreau, Hanne, Bontems, Bachellez, Detchebarne, Libersart, Castinetti, Serre, Favalelli, Renard, Sido et Raulet.

Sont affectés :

MM. le *capit.* Bouet et le *sous-lieut.* Legrand, au 1^{er} tirail. annamites; M. le *sous-lieut.* Estève à la 6^e comp. du 11^e colonial.

Tonkin. — M. le *chef de bat.* Bonifacy est désig. pour servir à l'état-maj. partic. du Tonkin;

MM. les *capit.* Kauffer, Talon, Clostre, Dormoy et Dubois sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Magnabal est affecté au 1^{er} tonkinois;

M. le *chef de bat.* Millet et M. le *capit.* Lacoste sont désig. pour servir au 2^e tonkinois;

M. le *capit.* Castaing est affecté au 3^e tonkinois;

M. le *capit.* Verna est affecté au 4^e tonkinois;

M. le *lieut.-col.* Simonin est désig. pour servir au 5^e tonkinois;

M. le *capit.* Rouvin est affecté à la 2^e comp. et M. le *lieut.* Marty, à la 11^e comp. du 9^e colonial;

M. le *lieut.* Ringue est placé à la suite et M. le *sous-lieut.* Tirveillot, à la 10^e comp. du 3^e tonkinois;

M. le *sous-lieut.* Dessemond est affecté à la 7^e comp. du 10^e colonial;

M. le *chef de bat.* de Gaye est placé au 1^{er} tonkinois;

Sont affectés :

M. le *lieut.* Bouvier, à la 4^e comp. du 3^e tonkinois et M. le *lieut.* Hamaide, à la 1^{re} comp. du 4^e tonkinois.

Sont placés à l'état-maj. partic. :

M. le *capit.* Raffin, comme major de la 1^{re} brigade; MM. les *capit.* Sautès, Mativat, Hugues, Marseille et Pauvif.

Sont désig. pour servir :

MM. le *chef de bat.* Granet, au 10^e rég.; le *chef de bat.* Thiéry, au 9^e rég.; le *capit.* Sylvestre, au 2^e tonkinois, 1^{re} comp.; le *capit.* Level, au 5^e tonkinois; le *capit.* Martin (P.-A.), au 1^{er} tonkinois; le *lieut.* Martin (M.-A.-P.), au 2^e tonkinois, 2^e comp.; le *lieut.* Laguerre, au 9^e rég., 11^e comp.; le *lieut.* Ruaux, au 9^e rég., 8^e comp.; le *lieut.* de Rostang, au 3^e tonkinois, 2^e comp.; le *lieut.* Bonaccorsi, au 9^e rég. (suite); le *lieut.* Guillet, à la suite du 2^e tonkinois comme command. du dépôt des isolés à Haïphong; le *lieut.* Ringue, à l'état-major partic. comme officier d'ordonnance du général Vinckel-Mayer, commandant la 2^e brigade de l'Indo-Chine; le *lieut.* Gadin, au 5^e tonkinois pour occuper l'emploi d'officier d'habil. et d'arm.

MM. les *chefs de bat.* Ruben, au 1^{er} tonkinois; Scal, au 3^e tonkinois; Friquignon, au 9^e rég.; Colein, au 4^e tonkinois;

MM. les *capit.* Milley, au 1^{er} tonkinois, 11^e comp.; Brisset, au 4^e tonkinois, 8^e comp.; Morel, au 3^e tonkinois, 13^e comp.;

Roy-Roux, au 2^e tonkinois, comme adjudant-major; les *lieut.* Letouzé, au 4^e tonkinois, 1^{re} comp.; Bergin, au 9^e rég., 4^e comp.; Buquet, au 3^e tonkinois, 9^e comp.; Raymond, au 10^e rég., 3^e comp.; Garrig, au 3^e tonkinois, 12^e comp.; le *sous-lieut.* Giboudeaux, au 10^e rég. (suite).

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *chef de bat.* Pollacchi; les *capit.* Roure et Stiéglitz; le *lieut.* Jayouhey et le *sous-lieut.* Boreau de Roince.

M. le *capit.* Vaïrel est nommé trésorier du 10^e colonial;

MM. les *sous-lieut.* Néron et Harent sont désig. pour servir au 18^e rég.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *chef d'escad.* Leblond est désig. pour servir au gouvern. général à Hanoï.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Fourgeot est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Vast est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Pol est placé à la 6^e batt. du rég. de Cochinchine;

M. le *lieut.* Bergé est désig. pour servir au rég. de Cochinchine.

Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Duret et MM. les *capit.* Coujard, Gisselbrecht et Piquemal sont désig. pour servir au Tonkin;

Sont affectés : à la direct. d'artill. du Tonkin, MM. les *capit.* Rougy, Lacroix et Bizard; à l'état-major des troupes au Tonkin, MM. les *capit.* Debats et Aymard; au rég. du Tonkin, M. le *capit.* Le Devellec comme *capit-major*; M. le *lieut.* Balastre à la 1^{re} batt.; M. le *sous-lieut.* Lepoix à la 5^e batt.;

À la brigade de réserve de Chine au Tonkin, compag. de conducteurs à Haiphong, M. le *capit.* Constant.

M. le *capit.* breveté Halluette est désig. pour servir à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

M. le *capit.* Redon est désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. pour servir au rég. du Tonkin :

MM. les *lieut.* Bourreaud, à la 4^e batt.; Poinat, à la 5^e batt. et Pouvreau à la 6^e batt.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin.* de 1^{re} cl. Carlhaut et de 2^e cl. Gentil sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. ppal* de 3^e cl. Augé est désig. pour servir à Saïgon comme chef du service administ.

M. le *commiss. ppal* de 3^e cl. Blineau est désig. pour le service des approv. à Saïgon.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. les *commiss. ppaux* de 2^e cl. O'Kelly et de 3^e cl. Littaye.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Fabre est désig. pour le service administ. de la Nouvelle-Calédonie.

Agents comptables.

Indo-Chine. — M. l'*agent de 1^{re} cl.* Hoarau est désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Onimus est détaché à la légation de France à Pékin;

M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Feray est désig. pour servir au consulat de France de Hainan.

Indo-Chine. — M. le *méd.-inspect.* Grall est nommé directeur du service de santé de l'Indo-Chine.

MM. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Bouyssou, le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Rousseau et le *pharm.-maj.* de 2^e cl. Pichaud sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Annam. — M. le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Magunna est désig. pour servir à l'hôpital de Tourane;

M. le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Meslin est désig. pour servir à l'ambulance de Hué.

Cambodge. — M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Pannetier est désig. pour servir à l'hôpital de Pnom-Penh.

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Thébaud est désig. pour servir à l'hôpital de Saïgon.

Tonkin. — MM. le *méd. ppal* de 2^e cl. Arami et le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Dumas sont désig. pour servir à l'hôpital d'Haiphong.

MM. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Huot et le *méd.-maj.* de 2^e cl. Couderc sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine Tonkin.

Sont désig. pour servir à l'hôpital d'Hanoï :

MM. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Capus; les *méd.-maj.* de 2^e cl. Cordier et Tanvet; les *méd. aides-maj.* de 1^{re} cl. Briand et Bourragué.

Les *méd.-maj.* de 2^e cl. dont les noms suivent sont désignés pour servir :

Au rég. d'artillerie à Hanoï, M. Sadoul; à l'ambulance de Lao-kay, M. Brochet; à l'ambulance de Viétri, M. Andrieux.

Les *méd. aides-maj.* dont les noms suivent sont désignés pour servir :

À l'ambulance de Phu-lang-thuong, M. Imbert; au poste médical de Phan-rang, M. Lartigue; au 10^e colonial à Thai-nguyen, M. Roufflandis; au 9^e colonial à Viétri, M. Sallet; au poste médical de Lac-trang, M. Carayon; à l'hôpital de Quang-yen, M. Authier;

M. Vassal, *méd.-maj.* de 2^e cl., est désigné pour remplir les fonctions de médecin de l'Institut bactériologique de Nha-trang;

M. Pluchon, *pharm.-maj.* de 1^{re} cl., est désig. pour servir à la pharmacie centrale d'Hanoï;

M. Percheron, *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl., est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

Inde. — M. le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Valentino est mis à la disposit. du ministre des Colonies pour servir hors cadres dans l'Inde.

Nouvelle-Calédonie. — M. Collomb, *méd. ppal* de 2^e cl., est nommé chef du service de santé de la colonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Guilhon est désig. pour remplir les fonctions de chef d'état-major d'une division de l'escadre d'Extrême-Orient;

M. le *capit. de frégate* Joulia est nommé au command. de l'*Adour*, station d'Annam et Tonkin;

M. le *lieut. de vaiss.* Mère est nommé au command. de l'*Estoc* à Quan-tchéou-wan.

M. le *lieut. de vaiss.* Ferret est nommé au command. de l'*Achéron* dans la division de réserve;

M. le *lieut. de vaiss.* Roque est nommé au command. de la *Surprise*;

M. le *lieut. de vaiss.* Malcor est désig. pour embarq. sur le *Redoutable* dans la division de réserve.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Leguélinel est désig. pour embarq. sur le *Condor*, à Constantinople.

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Garnault est nommé au command. du *Capricorne*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. en chef* de 2^e cl. Bro est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de l'arsenal de Saïgon.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. le *commis* de 2^e cl. Diet est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2^e cl.* Roux est désig. pour embarquer sur la *Surprise*.

AUMONNIERS

Extrême-Orient. — M. l'*abbé* Robert est désig. pour remplir les fonctions d'aumônier d'une division de l'escadre d'Extrême-Orient.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par arrêté du ministre des Colonies en date du 13 octobre 1903, M. Debuc (E.-F.), chef de bureau de 2^e cl. des secrétariats généraux des colonies, a été placé hors cadres pour remplir les fonctions de chef du cabinet du gouverneur de la Guyane.

Par arrêté du ministre des Colonies en date du 13 octobre 1903, M. Maran (H.-L.), chef de bureau hors classe des secrétariats généraux des colonies, a été désigné pour continuer ses services au Congo français.

M. Braban (M.-E.) a été nommé chef de bureau de 1^{re} cl. pour compter du jour de sa prise de service à la Côte d'Ivoire, où il est appelé à servir.

Par décret en date du 8 octobre 1903, M. Vèrignon (A.-M.), directeur de l'administration pénitentiaire en Guyane, est nommé secrétaire général de 1^{re} classe des colonies et reste maintenu dans ses fonctions actuelles.

Par décret en date du 8 octobre 1903, M. de Sesmaisons (Ph.) est nommé secrétaire général de 2^e cl. des colonies et reste à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine.

Par arrêté du ministre des colonies, M. Galvan (E.-A.-A.), chef de bureau de 1^{re} classe des secrétariats généraux des colonies, a été nommé chef de bureau hors classe.

Par décret en date du 19 octobre 1903, M. Dirat (H.-A.-A.), administrateur adjoint de 3^e cl. de commune mixte en Algérie, a été nommé administrateur adjoint de 3^e cl. des colonies.

Par décret en date du 23 octobre 1903, M. Ulysse (F.) a été nommé administrateur de 4^e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Par décret en date du 10 novembre 1903, rendu sur la proposition du ministre des Colonies, M. Morel (Louis-Jules), résident supérieur en Indo-Chine, est nommé résident supérieur au Laos, en remplacement de M. Tournier qui sera appelé ultérieurement à d'autres fonctions.

Bibliographie

Le Japon d'aujourd'hui : Etude sociale, par G. WEU-
LERSSE. Un volume in-18 Jésus, librairie Armand Colin,
rue de Mézières, 5, Paris.

Ce livre est le résultat d'un voyage d'études. La société japonaise contemporaine y est étudiée sur le vif, de première main; mais l'auteur a pris soin d'appuyer et de compléter ses observations personnelles par les documents. Il s'est attaché à ce qui dans cette civilisation, si mêlée et si fuyante, du Nouveau-Japon offre une prise sûre au sociologue. Une description sommaire, mais méthodique du pays, qui a tant contribué à former la race; — une peinture à la fois animée et précise des trois grandes villes où se marque le plus nettement la transformation accomplie; — une compréhensive analyse du développement économique et un examen approfondi des périls que peut faire courir à l'Occident la concurrence japonaise; — un tableau complet et une critique du système d'enseignement, aboutissant naturellement à une discussion des problèmes moraux qui sont pour le nouvel Etat des questions vitales; — enfin quelques considérations sur les intérêts français au Japon et sur le rôle qui là-bas revient à la France: — telle est la substance de ce volume, tout empreint d'une sympathie éclairée et prudente pour le Japon. Il se recommande à quiconque veut apprendre à connaître sérieusement et à juger avec impartialité une des nouvelles puissances de notre temps.

Les Chemins de fer coloniaux en Afrique, par le capitaine breveté E. DE RENTY. Un vol. in-12 de 154 pages. F.-R. de Rudeval, éditeur. Paris, 1903.

Cet ouvrage est le premier venu d'une série de trois. Il y est exclusivement traité de la question des chemins de fer dans les possessions africaines des Allemands, des Italiens et des Portugais.

M. de Renty a été amené à entreprendre son étude par cette constatation que, dans les pays civilisés, on crée des chemins de fer dans les régions considérées comme devant fournir un trafic rémunérateur, tandis que, dans les pays neufs, ce sont les voies ferrées qui déterminent le mouvement commercial. Il a donc jugé intéressant d'étudier comment les différents peuples, possesseurs, d'hier seulement, de territoires immenses, ont transporté dans un milieu sauvage, à peine pacifié, les moyens puissants de la colonisation moderne.

Bien que les chemins de fer français d'Afrique doivent faire à eux seuls le sujet du troisième et dernier volume, l'auteur a été forcé de constater, dès le début de son étude, que notre pays s'est laissé distancer par les autres puissances. L'Allemagne cependant ne se trouve pas en meilleure posture que nous. C'est une consolation insuffisante.

En Mongolie, par le comte DE LESDAIN, attaché à la légation de France à Pékin. Un vol. in-4° de 200 pages, avec nombreuses illustrations hors texte. A. Challemeil, éditeur. Paris, 1903.

C'est le récit vivant et pittoresque d'un voyage de mission qu'il eut à remplir au cours de l'année 1903 que M. de Lesdain nous relate dans ce petit volume.

Parti de Pékin le 12 juin, en compagnie de M. du Halgouët, secrétaire d'ambassade à la légation de France à Pékin, M. de Lesdain se dirige sur Kalgan et visite en route le tombeau des Ming. Arrivé à Koei-hoa-tchang, la *Ville Bleue*, M. de Lesdain se sépare de son compagnon de route et traverse la région encore inconnue du Houpa sur lequel il nous donne de curieux détails.

Revenu à Koei-hoa, M. de Lesdain repart avec M. du Halgouët et tous deux vont visiter l'immense plaine du Toumet. A To-ko-t'no-tch'eng, ils reconnaissent le corps de Mgr Hauser, l'ancien évêque belge de la Mongolie centrale, qui fut massacré pendant les troubles de 1900, après avoir subi d'effroyables supplices.

De retour à Kalgan, M. du Halgouët rentre à Pékin, tandis que M. de Lesdain, traversant le désert du Gobi, gagne le Transsibérien par la route que suit le thé des caravanes par Ourga et Kiakta.

La lecture de cet ouvrage est on ne peut plus attrayante et instructive. Il est toutefois à regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir joindre à sa relation un croquis de ses itinéraires. Le lecteur l'aurait plus aisément suivi à travers ses pérégrinations.

L'Almanach du Drapeau (5^e année, 1904). Un vol. in-12 de 400 pages. Hachette et Cie, Paris.

La librairie Hachette met en vente la cinquième année de cette intéressante publication dans laquelle on trouve non seulement un *Memento des connaissances militaires et maritimes indispensables* à tous, résumées en 40 pages, mais encore des données pratiques qui vont de la gamelle du troupier aux cuirassés, en passant par des articles saisissants, relatifs aux *Sous-Marins*, à l'*Armée turque*, à la *Puissance navale de l'Angleterre*, sans parler des pages sur les *Sports*, les *Armées étrangères*, l'*Histoire de la guerre du Tonkin*, les *Colonies*, les *Arts et les Jeux* avec de réjouissantes caricatures de *Caran d'Ache*, etc., et les *Sonneries militaires allemandes avec leurs paroles populaires* publiées en France pour la première fois, etc.

L'*Emplacement des troupes*, le *Répertoire complet de la flotte française*, etc., ont trouvé place dans les 500 pages de ce livre unique, illustré de 1.800 figures et qui ne coûte que 1 fr. 50 br.; cart., 2 fr. (Edition complète: *Petit Annuaire de l'armée française*, 3 fr. 75).

L'intérêt de cette publication s'augmente de nombreuses primes, d'une dotation de 1.200 francs pour un enfant de sous-officier, et de 10.000 francs de prix répartis en 12 concours dont un, une médaille d'honneur offerte par la Société d'Encouragement au bien, est attribué par le suffrage des lecteurs au simple soldat marié, actuellement sous les armes, qui a le plus d'enfants et qui est le plus digne d'intérêt.

La Belgique et le marché asiatique, par A.-J. DE BRAY, docteur ès sciences politiques et diplomatiques. 1 vol. in-8° de XII-384 pages, contenant plusieurs cartes et diagrammes. — Bruxelles, Polleunis et Centerik.

Dans son avant-propos, l'auteur démontre la nécessité qu'il y a pour les Belges de rechercher des débouchés lointains, et expose l'action des principaux pays producteurs en Asie. Un coup d'œil général sur le vaste continent asiatique montre ensuite la politique des puissances et les sphères d'influence qu'elles s'y créent.

Successivement M. de Bray examine la situation économique de ces sphères d'influence, puis des parties indépendantes de l'Asie. Il fait une étude comparative des relations commerciales des diverses puissances productrices avec ces contrées, et des moyens qu'elles mettent en œuvre pour donner plus d'extension à ces relations. L'auteur base ses observations sur les statistiques et les ouvrages officiels les plus récents, sur l'ensemble des opinions émises par les résidents, ou par ceux qui ont résidé récemment en Asie. Il s'appuie donc sur une documentation et une bibliographie sérieuses.

Le Gérant : A. MARTIAL.